



Rapport d'activités 2019

Commission communautaire française







Une institution francophone au service des Bruxellois.e.s

Rapport d'activités 2019 et perspectives 2020

Commission communautaire française

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels



Vous retrouverez cette publication sur www.ccf.brussels
à la rubrique « Qui sommes-nous ? ».



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE	9
SECRETARIAT GÉNÉRAL	14
CELLULE COMMUNICATION	14
CELLULE ACCOMPAGNEMENT DÉMARCHE ÉVALUATION QUALITATIVE	16
CELLULE ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	18
CELLULE TRANSITION	20
CELLULE NON MARCHAND	22
CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES	24
SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL	26
SERVICE INSPECTION	28
SERVICE JURIDIQUE	32
SERVICE SOCIAL	34
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	36
SERVICE ENSEIGNEMENT	38
LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE	44
SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE	46
SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE	55
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'ENFANCE	56
SERVICE AFFAIRES SOCIALES	58
SERVICE SANTÉ	60
SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE	66
DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES	70
SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT	72
SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES DU SERVICE PHARE	74
SERVICE EMPLOI ET AIDES À L'INTÉGRATION	78
SERVICE INITIATIVES – INFORMATION	80

DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	82
SERVICE POLITIQUES SOCIOCULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT	86
SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES	92
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES	96
CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	98
CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE	102
SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES	104
SERVICE RESSOURCES HUMAINES	108
DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES	112
SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	114
SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES ET GESTION DES BÂTIMENTS	116
SERVICE ACHATS	125
CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES	126
ABRÉVIATIONS	128
RÉALISATION DE L'OUVRAGE	135



PRÉFACE

DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE

Tous les 5 ans, la Commission communautaire française (COCOF) voit le renouvellement de ses organes exécutif et législatif : le Collège et l'Assemblée.

L'année 2019 est l'une de ces années charnières qui voit la fin d'une législature et l'avènement d'une nouvelle. Celle-ci commence de manière un peu exceptionnelle avec un gouvernement fédéral qui n'a pas encore pu être constitué.

Dans cet environnement complexe, la COCOF, au travers d'un nouveau plan stratégique 2019/2023 constitué d'une cinquantaine de projets et totalement soutenu par le précédent et le nouveau Collège, poursuit les mêmes objectifs qu'elle s'efforce à atteindre depuis quelques années déjà. Ce plan, mis en œuvre par la Communauté de management, composée des conseiller.ère.s-chef.fe.s de services et des membres du Conseil de direction, garde le même cap que le précédent plan stratégique : une administration efficace, accessible et cohérente, mais aussi soucieuse de son environnement, de ses partenaires et de ses collaborateurs avec pour finalité d'être toujours au plus près des besoins et du bien-être des Bruxellois.

Dans cette optique, 2019 a vu se concrétiser toute une série d'actions tant dans les domaines de la rationalisation de l'énergie, des déchets, des achats durables, des déplacements des agents et de leur formation, etc. Nous aspirons, vous l'aurez compris, à être au maximum une institution écoresponsable. Toutes ces actions, nous l'espérons, seront reconnues en 2020, pour le site Palais, par l'obtention du Label Entreprise Eco-Dynamique (LEED).

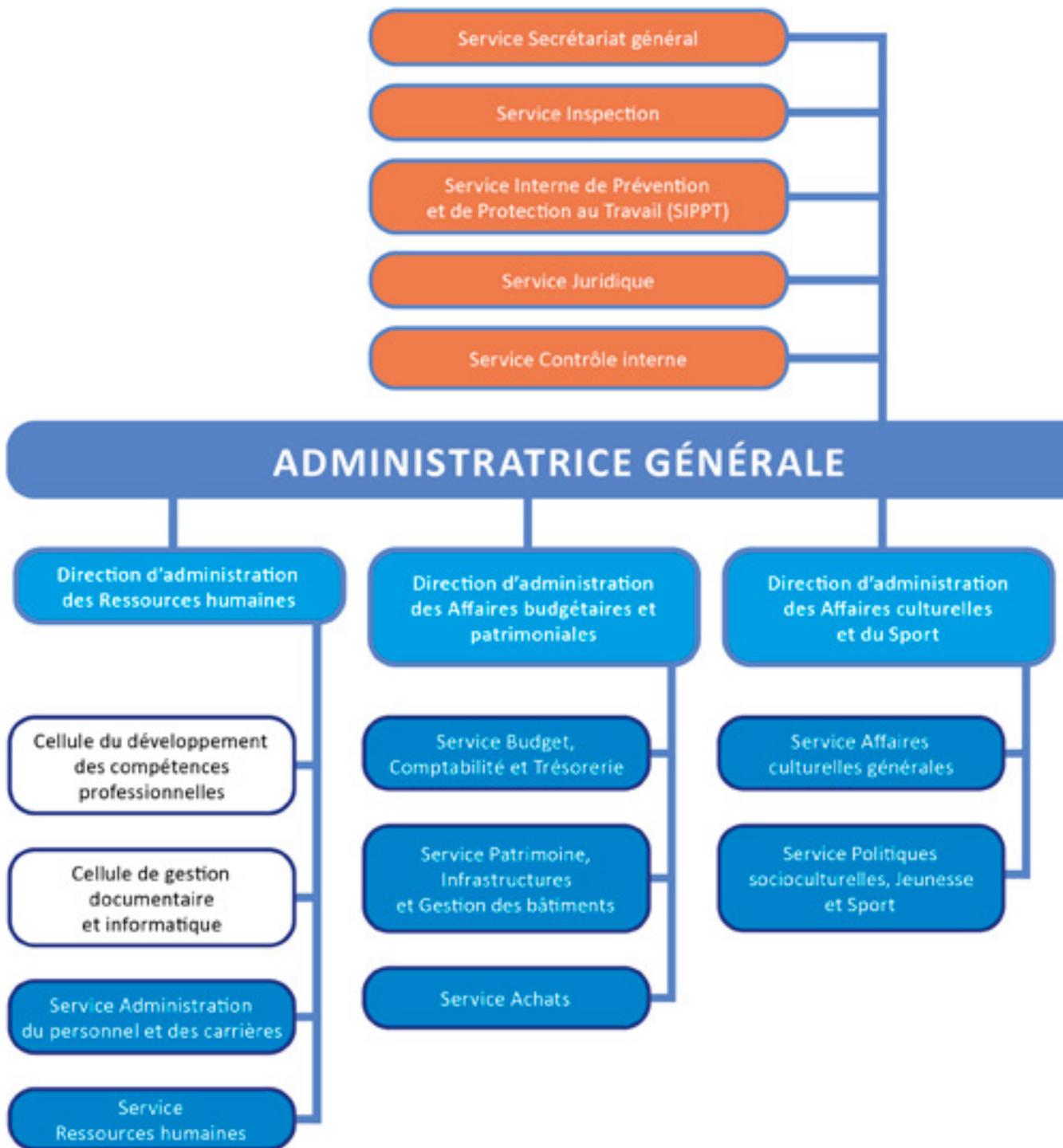
Dans la même démarche, nous travaillons activement à réduire et décarboner nos consommations énergétiques au travers des recommandations du Plan local d'action pour la gestion énergétique (PLAGE). Une série d'actions ont été identifiées et verront leur mise en œuvre progressive au regard de nos moyens tant humains que financiers.

Nous continuons à investir dans la voie de la digitalisation, notamment par la modernisation de nos outils informatiques et l'augmentation des moyens qui y sont affectés. Nous avons aussi continué d'intensifier cette année les relations inter-institutionnelles de manière à en dégager des synergies dans les fonctionnements, dans l'échange de données et dans des réponses coordonnées au niveau bruxellois.

Enfin je tiens à souligner que cette dynamique de transition n'est possible que grâce à la bonne volonté et à l'implication de chacun des acteurs à atteindre des objectifs communs, que ce soit nos agents, nos organes exécutif et législatif, nos partenaires ou notre tissu associatif.

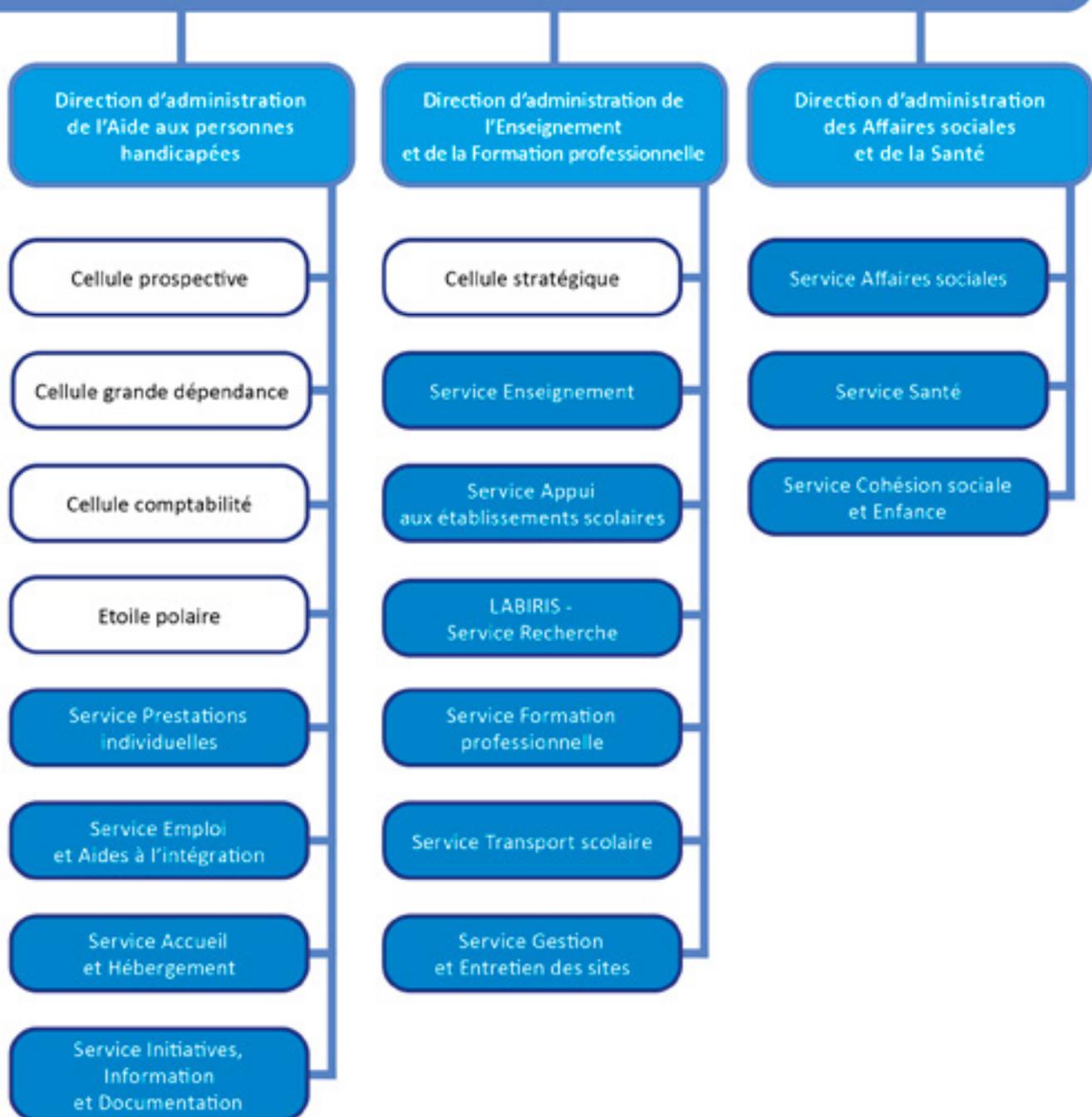
Bernadette LAMBRECHTS,
Administratrice générale





Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018

La version texte de cet organigramme se trouve dans l'annexe, page 133.



PARTENAIRES DE LA COCOF



VALEURS DE LA COCOF

Service public

Solidarité

Efficacité, efficacité

Participation

Éthique

Professionalisme

SECRETARIAT GÉNÉRAL

CELLULE COMMUNICATION

La cellule Communication vise à promouvoir l'interaction entre l'institution et son public dans toutes ses composantes (collègues, citoyens, asbl, médias, autres institutions, ...).

Elle développe deux axes de travail :

- une communication interne tournée vers les collègues à travers le site Intranet, la lettre d'information et l'organisation d'événements internes;
- une communication externe tournée vers tous les autres publics à travers le site Internet, les réseaux sociaux et l'organisation d'événements externes.

Réalisations et faits marquants 2019

Durant toute l'année 2019, la cellule Communication a connu des changements importants, ce qui explique que certaines informations puissent être manquantes, voire incomplètes.

24 janvier : organisation de la Fête de Nouvel An du personnel à l'Auditorium Jacques Brel avec la participation de l'animatrice Maria Del Rio. C'était également l'occasion de fêter les 30 ans de la COCOF (avec un beau gâteau d'anniversaire). Le personnel a reçu une bouteille isotherme. Les agents ont également eu l'occasion de faire des photos via un photomaton afin de marquer le coup des 30 ans.

19 février : inauguration officielle des nouveaux locaux des instituts Lallemand et Lambion en présence de la Ministre, Membre du Collège chargée de l'Enseignement.

5 mai : organisation de la présence de la COCOF à la Fête de l'Iris avec un stand de 18 m² sur la thématique de la cohésion sociale.

11 au 13 mai : voyage à Barcelone du gagnant du concours de Sécurité organisé en 2018.

20 juin : pour la quatrième année consécutive, organisation d'une journée « Sécurité et Santé au travail », rassemblant tous.les les collègues « secouristes, équipier.ère.s de première intervention, correspondant.e.s sécurité, évacuateur.trice.s, gestionnaires du service de lutte contre l'incendie, infirmier.ère.s, personnes de confiance ou concierges » sur le site du Bon Air à Anderlecht.

30 juin : publication du rapport d'activités 2018 de la COCOF sur les sites Internet et intranet et également sous forme d'une brochure.

19 juillet : organisation d'un « drink dînatoire national » sur l'esplanade du site Palais. L'occasion de fêter le pays et l'été dans la joie et la bonne humeur.

26 septembre : conjointement avec la direction d'administration de l'Enseignement, inauguration du jardin pédagogique du CERIA et du vernissage de l'exposition « Mission Janus ». Cet évènement s'inscrivait dans le cadre de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

30 octobre : nouvelle formule de la lettre d'information mensuelle rebaptisée Echo-Cof (en hommage à une ancienne publication papier).

12 et 19 novembre : organisation d'une vente de chocolats sur les différents sites de la COCOF en collaboration avec la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques pour soutenir les personnes atteintes de cette maladie.

5 décembre : journée thématique «Me former, ce n'est pas pour moi !? Questions autour des parcours d'apprentissage» organisée conjointement par le Phare, la Cohésion sociale et l'Enseignement au cinéma Palace (dans le cadre du Festival Cinéma Méditerranéen).

Perspectives 2020

Outre les événements récurrents, la mise à jour quotidienne des différents médias et la production de la lettre d'information mensuelle, la cellule Communication aura quelques chantiers à poursuivre ou à lancer :

- mettre en ligne un tout nouveau site Internet afin de répondre aux exigences d'accessibilité liée à la directive européenne (UE) 2016/2102. Le nouveau site sera plus facile à consulter, plus moderne et plus dynamique;

- repenser l'Intranet;
- participer aux efforts mis en place par l'ensemble des services sur la problématique du *handstreaming*;
- participer au développement de la nouvelle plateforme de demande et suivi de subside en ligne (projet « Mycocof ») et adapter le site Internet en conséquence;
- engager de nouveaux collaborateurs pour étoffer son équipe;
- repenser la communication globalement via un plan de communication.



CELLULE ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION QUALITATIVE

La cellule Accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative (CADEQ) a été créée en 2010 par le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Son rôle spécifique d'interface est défini par le décret et son arrêté d'application. Elle a pour mission principale d'accompagner méthodologiquement la mise en œuvre obligatoire de la démarche d'évaluation qualitative (DEQ) auprès des services et organismes agréés.

Elle est à l'initiative du lancement des procédures de la démarche d'évaluation qualitative, tous les trois ans : appel à thèmes, classification et communication de ceux-ci, validation des projets.

La CADEQ tient un rôle d'information permanente sur la DEQ et recueil des données spécifiques.

Annuellement, elle élabore le compte-rendu de la mise en œuvre des projets DEQ.

Prévu par le décret, il est présenté au Conseil consultatif bruxellois francophone, sections « Aide et soins à domicile » et « Services ambulatoires » puis transmis au Collège.

Réalisations et faits marquants 2019

En 2019, ce sont 136 associations qui entament la dernière année du troisième triennat du processus d'amélioration continue sur les thématiques telles que l'accueil, l'accessibilité, le travail en réseau, la gouvernance,...

Les rencontres sur terrain se sont poursuivies, les nouvelles directions ou coordinations ont reçu la priorité.

Dès janvier, et ce dans la perspective de la DEQ4 (2020-2022), la CADEQ a lancé un appel à thématiques.

Le 31 décembre, 147 projets ont été déposés et ensuite validés par la CADEQ.

Les projets émanant des onze secteurs, en ce compris les fédérations sectorielles, balaient les thématiques suivantes : l'accueil, l'accessibilité, la visibilité, la communication, les bénéficiaires, le travail en réseau, le travail en équipe, la prévention, l'évaluation, les missions sectorielles, la gouvernance, les ressources humaines, les politiques et l'innovation.

En mai, une nouvelle agente a été affectée à la CADEQ pour l'accompagnement de la démarche d'évaluation interne dans le secteur de l'Aide aux personnes handicapées.

En effet, le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée (article 102) et les arrêtés sectoriels d'application entrés progressivement en vigueur ont instauré la réalisation d'une évaluation interne par les associations agréées.

Dans ce cadre, les missions de la CADEQ ont été précisées :

- informer, accompagner et soutenir les associations dans la compréhension, la mise en œuvre et le déroulement du processus d'évaluation interne;

- organiser des rencontres régulières avec les associations agréées, à leur demande ou de manière proactive;
- recueillir des éléments pertinents en relation avec le processus d'évaluation interne et les partager avec les associations.

L'agente en charge de ce secteur a poursuivi la phase préparatoire de la mise en œuvre de l'évaluation interne qui a débuté en 2015. Cette phase a consisté à rencontrer un certain nombre d'associations et représentants des fédérations professionnelles d'employeurs des secteurs des centres de jour et d'hébergement, ainsi que des entreprises de travail adapté, afin de recueillir leurs pratiques spontanées d'évaluation, leurs préoccupations par rapport à l'évaluation interne, telle que prévue dans la réglementation et leur contribution. Ces rencontres ont été élargies à quelques services d'accompagnement.

La circulaire explicative relative à l'évaluation interne a été rédigée, afin de faciliter la mise en application du décret inclusion (article 102) et des arrêtés d'application correspondants. Elle présente le contexte de l'évaluation, en mettant en valeur les dynamiques positives déjà en vigueur au sein des associations, rappelle le cadre réglementaire et précise les modalités de mise en œuvre.

La démarche d'accompagnement de la CADEQ dans le secteur de l'Aide aux personnes handicapées s'inscrit dans une dynamique continue de collaboration et d'échange avec les associations concernées et les collègues de l'administration responsables de divers services d'Aide aux personnes handicapées.

Perspectives 2020

Vigilance sur les missions habituelles de la CADEQ et accompagnement méthodologique des projets DEQ en cours dans les secteurs relevant de l'ambulatoire.

Dans le secteur de l'Aide aux personnes handicapées, la CADEQ va poursuivre la collaboration avec les associations concernées en concertation avec les responsables des services de l'administration de l'Aide aux personnes handicapées : réunions de présentation et d'échange avec les associations autour de la circulaire d'évaluation.



CELLULE ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La cellule Égalité des chances et lutte contre les discriminations mène une action transversale au travers des différentes directions de la Commission communautaire française (COCOF). Elle s'adresse tant aux agent.e.s, qu'aux services et associations.

Son objectif est de lutter, dans les domaines dans lesquels l'institution est compétente et dans son fonctionnement quotidien, contre toute forme de discrimination, basée notamment sur l'origine ethnique, la culture, l'identité ou l'orientation sexuelle, le genre, l'état de santé, l'âge, le handicap, etc.

Dans le cadre du décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement du 9 juillet 2010, deux protocoles de collaboration existent depuis plusieurs années : l'un avec UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances) depuis 2012 et le second avec l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) depuis 2013.

Leurs missions sont, dans leurs domaines respectifs de compétences, le traitement des signalements de discrimination, l'échange d'informations, l'information juridique, l'information et la sensibilisation du public,

la formation du personnel de la COCOF, les avis et recommandations et la conduite d'études.

Dans le cadre du décret du 21 juin 2013 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la COCOF, l'administration effectue chaque année un travail de *genderbudgeting* sur l'exercice budgétaire de l'année suivante. Ce décret a pour intention de défendre une amélioration de l'égalité de genres et de créer des instruments de mesure de l'inégalité des genres.

Réalisations et faits marquants 2019

En 2018, l'organisation de formations gratuites d'une journée, destinées aux travailleur.euse.s sociaux.ales des asbl subventionnées par la COCOF a été programmée par l'asbl Bepax en collaboration avec UNIA. Quatre nouvelles dates ont été à nouveau organisées pour les associations.

Sur base du même concept, des formations de deux jours ont été organisées pour les agent.e.s de la COCOF afin de les sensibiliser aux processus qui induisent des discriminations, ainsi qu'aux instances compétentes en matière de lutte contre les discriminations.

L'objectif de ces séances est que chaque participant.e appréhende le processus qui conduit à discriminer et, en conséquence, puisse agir tant sur son lieu de travail qu'au-delà dans l'objectif d'une société plus juste et plus égalitaire. DiscrimiNONs-nous ? Oui, mais des leviers de changement sont à portée de main.





© Bepax

Engagement d'une collaboratrice le 1^{er} août au sein de la cellule Égalité des chances afin d'apporter une aide supplémentaire à la construction et au suivi des « plans d'actions diversité », ainsi qu'à la mise en place du *gendermainstreaming* et du *genderbudgeting*.

Participation au Comité de pilotage et au groupe de coordination "*Handistreaming*", c'est-à-dire l'intégration de la dimension du handicap dans toutes les politiques bruxelloises (infrastructure, logement, emploi, formation, culture, sport,...).

Élaboration du *genderbudgeting* prévisionnel pour l'année 2020 et présentation au Conseil de direction.



©Stéphanie Goosse

La cellule Égalité des chances et lutte contre les discriminations a présenté, avec l'aide d'Actiris, le plan diversité au Conseil de direction. Celui-ci a approuvé la démarche et le processus à mettre en place.

Mise en place de deux actions thématiques à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre avec diffusion d'informations sur le sujet et un atelier participatif de discussion. Préparation d'une campagne contre les violences domestiques. Signature par le Comité de

direction de la charte du réseau Companies in Europe Associated to End Gender-Based Violence (CEASE), rassemblant des entreprises et institutions engagées dans la lutte contre les violences conjugales.



© Marc Mainghain

Perspectives 2020

Suivi des formations anti-discrimination à destination du personnel COCOF, dont notamment les directeur.trice.s d'administration et chef.fe.s de service, afin de les sensibiliser aux processus qui induisent des discriminations, ainsi qu'aux instances compétentes en matière de lutte contre les discriminations.

Présentation dans les différentes directions d'administration des missions de la cellule Égalité des chances et lutte contre les discriminations : sensibilisation des agent.e.s au *genderbudgeting*.

Organisation récurrente de midis ateliers thématiques (genre, sexisme, discriminations, violences conjugales, harcèlement, etc.) sur les différents sites de la COCOF.

Finalisation de la campagne CEASE : développement d'un réseau de personnes-ressources au sein de la COCOF pour aider les personnes victimes de violences conjugales. Recherche de formations spécifiques pour ces personnes-ressources.

Formation des deux agentes de la cellule Égalité aux problématiques de genre via un certificat d'Université en genre et sexualité organisé par l'ULB.

CELLULE TRANSITION

La cellule Transition est le fruit de la rencontre entre deux agents spécialisés dans des matières environnementales, dont la mobilité et l'alimentation durable. Fin décembre 2018, ils ont été rejoints par une autre collègue, qui travaille sur les questions d'énergie et d'environnement.

L'objectif de la cellule est de soutenir la mise en place d'une démarche environnementale au sein des différents services de la Commission communautaire française (COCOF). Concrètement, cela se traduit par l'organisation d'actions de sensibilisation pour les agents (p.ex. semaine de la transition) mais également par des changements plus structurels et pérennes notamment en termes d'infrastructures (par exemple : placement de leds, installation d'un parking vélo) ou de comportement (action stop gobelet).

La transition suit son cours au sein de notre organisation. La cellule Transition qui réunit 3 agents concentrés sur les matières environnement, énergie et mobilité ainsi qu'alimentation durable a poursuivi et amplifié les initiatives entreprises en 2018. Tous les projets / actions planifiés en 2018 ont été entamés voire réalisés.

Réalisations et faits marquants 2019

Le cheminement pour l'obtention du Label Entreprise Eco-Dynamique (LEED) pour le site Palais est en belle progression et concerne l'ensemble des agents, bien au-delà de l'équipe Eco-team toujours active. Outre le passage en revue des obligations réglementaires, des actions ont été menées dans les 4 thématiques prioritaires : mobilité, énergie, déchets, achats.

A l'initiative du groupe Zéro Déchet, des ateliers « expériences » comme la fabrication d'éponges (Tawashi) ou d'emballages réutilisables (BeeWraps) avec des tissus de récupération, d'emballage de cadeaux ont été réitérés.

Le colloque de lancement du LEED, en mai, a réuni une quarantaine d'agents qui ont pu échanger leurs expériences, en présence d'entreprises labellisées venues présenter leurs démarches. Plusieurs agents ont également suivi la formation « Achats durables » en vue de la mise en place d'une politique effective d'achats durables. Des actions « Zéro déchets » ont jalonné l'année avec notamment l'Action Stop gobelets et bouteilles supprimant les bouteilles d'eau plate et gazeuse dans les salles de réunion au profit de carafes d'eau ainsi que les gobelets jetables avantageusement remplacés par les mugs et verres mis à disposition dans les différentes kitchenettes, mais aussi avec l'installation de poubelles PMC à chaque étage du site Palais.

Dans la même veine « gestion des déchets », soulignons la belle initiative du service technique du CERIA avec la mise en place sur le Campus de poubelles de tri sélectif.

Toujours sur le campus du CERIA, les jardins didactiques ont été inaugurés en septembre. Un maraîcher-animateur a été engagé et, outre la réalisation des jardins, il a permis la visite des lieux pour une petite centaine d'élèves du secondaire de la COCOF,



200 étudiants de l'École Normale primaire ainsi qu'une trentaine d'étudiants des sections orientées Agronomie. Une trentaine d'étudiants ont aussi rencontré Rob Hopkins (initiateur du réseau des villes en transition) autour du projet pédagogique du jardin, dans le cadre de sa venue pour la conférence donnée à l'Auditorium en décembre.

Une démarche similaire au LEED est également entreprise dans le domaine de l'énergie avec le PLAGE (Plan local d'action pour la gestion énergétique). Le processus est long et la phase d'identification a été entamée.

Ce projet ambitieux implique de nombreux investissements et actions en vue de réduire et décarboner nos consommations énergétiques. Notons qu'un vaste programme d'amélioration de l'efficacité énergétique est d'ores et déjà poursuivi (installations de LED dans différents lieux communs du site Palais comme les couloirs, l'accueil).

Côté mobilité, une action « Switch à roue » permettant à des automobilistes de troquer leur clé de contact avec un vélo a été organisée, avec le soutien de Pro Vélo.

Un élément de changement important dans la mobilité des agents a été la prise en charge intégrale des frais de déplacement domicile-travail en transport en commun (SNCB, TEC et De Lijn), en plus de l'abonnement STIB déjà à disposition et du remboursement de l'indemnité kilométrique vélo. De quoi favoriser le non usage de la voiture individuelle.

Perspectives 2020

Pour le LEED, le passage en revue des nombreuses obligations réglementaires sera effectué et la mise en conformité sera finalisée pour juin 2020. L'obtention tant attendue du label devrait suivre dans le courant de l'automne.

De nouvelles actions verront le jour notamment dans les domaines des achats durables, de la gestion des déchets avec e.a. un projet de compostage sur le campus du CERIA, de la mobilité avec le test de vélos à assistance électrique pour les besoins de service, la revue du parc automobile,...

2020 devra aussi nous mener au renouvellement du Plan de Déplacement Entreprise (2021) et à l'actualisation des nombreux plans de déplacement scolaire.

L'équipe des jardins didactiques sera renforcée par l'arrivée d'une attachée pédagogique.

Le PLAGE entrera dans sa phase de programmation en juillet 2020.

On le voit, les initiatives entamées en 2019 auront de nombreuses suites en 2020 et au-delà.

La transition est en bonne voie à la COCOF.

CELLULE NON MARCHAND

Le « Non marchand » (NM) englobe différents secteurs relevant des compétences de la Commission communautaire française (COCOF). Il s'agit de la santé et de l'aide aux personnes, de l'aide aux personnes handicapées, de l'insertion socio-professionnelle (ISP) et de la cohésion sociale. Les subsides alloués à ces secteurs représentent près de la moitié du budget de l'institution.

Depuis 2000, plusieurs accords intersectoriels entre le Gouvernement francophone bruxellois (GFB) et les partenaires sociaux ont débouché sur des mesures transversales ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail du personnel des associations agréées et subventionnées et de soutenir les employeurs.

Le dernier accord non marchand (ANM) a été signé par le gouvernement et les partenaires sociaux le 18 juillet 2018, allouant un budget global de 6.000.000 EUR complémentaire au financement de diverses mesures, au profit des travailleurs qu'ils fassent partie des cadres agréés ou qu'ils soient affectés à des tâches en lien avec les missions confiées aux asbl par la COCOF. Certaines mesures sont également prises en faveur des employeurs.

Le dernier accord comprend notamment :

- un complément de prime de fin d'année;
- une prime syndicale majorée;
- des jours de congé supplémentaires en Entreprise de travail adapté (ETA);
- un renforcement du subventionnement de la mobilité pour les transports en commun intra-bruxellois;

- une extension du périmètre d'action de l'Association bruxelloise pour le Bien-être au travail (ABBET) au secteur de la Cohésion sociale;
- la création d'outils de concertation et de cadastre.

Les accords précédents sont pérennisés, par exemple au travers de :

- la mesure d'embauche compensatoire consécutive à la réduction du temps de travail du personnel âgé de 45 ans et plus;
- une intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs qui occupent des agents contractuels subventionnés (ACS), afin de couvrir partiellement le différentiel entre le montant des échelles barémiques appliquées au personnel des cadres agréés par la COCOF et celles d'Actiris;
- le soutien de l'ABBET pour ses frais de fonctionnement et de personnel ainsi que pour des actions thématiques mises en œuvre par les fonds sociaux paritaires dans le cadre du « Bien-être et Sécurité au travail »;
- le paiement de près de 2.500 primes syndicales aux travailleurs affiliés, par l'intermédiaire de deux asbl syndicales créées à cet effet.

Réalisations et faits marquants 2019

Comme les deux années précédentes, la COCOF traduit les accords de juillet 2018 en divers arrêtés afin de les opérationnaliser et de permettre aux travailleurs et aux employeurs de bénéficier des avantages obtenus par lesdits accords.

Les études prévues par les accords ont été lancées au départ de marchés publics de services.

Perspectives 2020

La COCOF apportera son soutien plein et entier de l'ANM 2018 pour les aspects « financement et création des outils de concertation et de cadastre » auprès du Conseil économique et social bruxellois (CESB).

La COCOF organisera et participera à des réunions mensuelles de coordination avec ses homologues des services du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM) et d'Iriscare pour que la mise en œuvre des accords de 2018 communs aux trois entités soit identique dans ces différentes instances.



CELLULE RELATIONS INTERNATIONALES

Lors de la réforme de la Constitution de 1993, les Communautés et les Régions voient leurs compétences internationales renforcées.

Aux côtés du Fédéral, les Communautés et les Régions ont désormais le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences, de régler la coopération internationale, de conclure des traités et de représenter leur institution à l'étranger.

La Commission communautaire française (COCOF) a signé des accords-cadres de coopération avec les pays suivants : la République du Bénin, le Québec, la République libanaise, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume du Maroc, la République socialiste du Vietnam, la République de Bulgarie, la République démocratique du Congo, la République algérienne démocratique et populaire, la République du Sénégal, la République de Pologne, la République de Roumanie, la République de Hongrie, la République de Croatie, la République tunisienne et la République de Turquie.

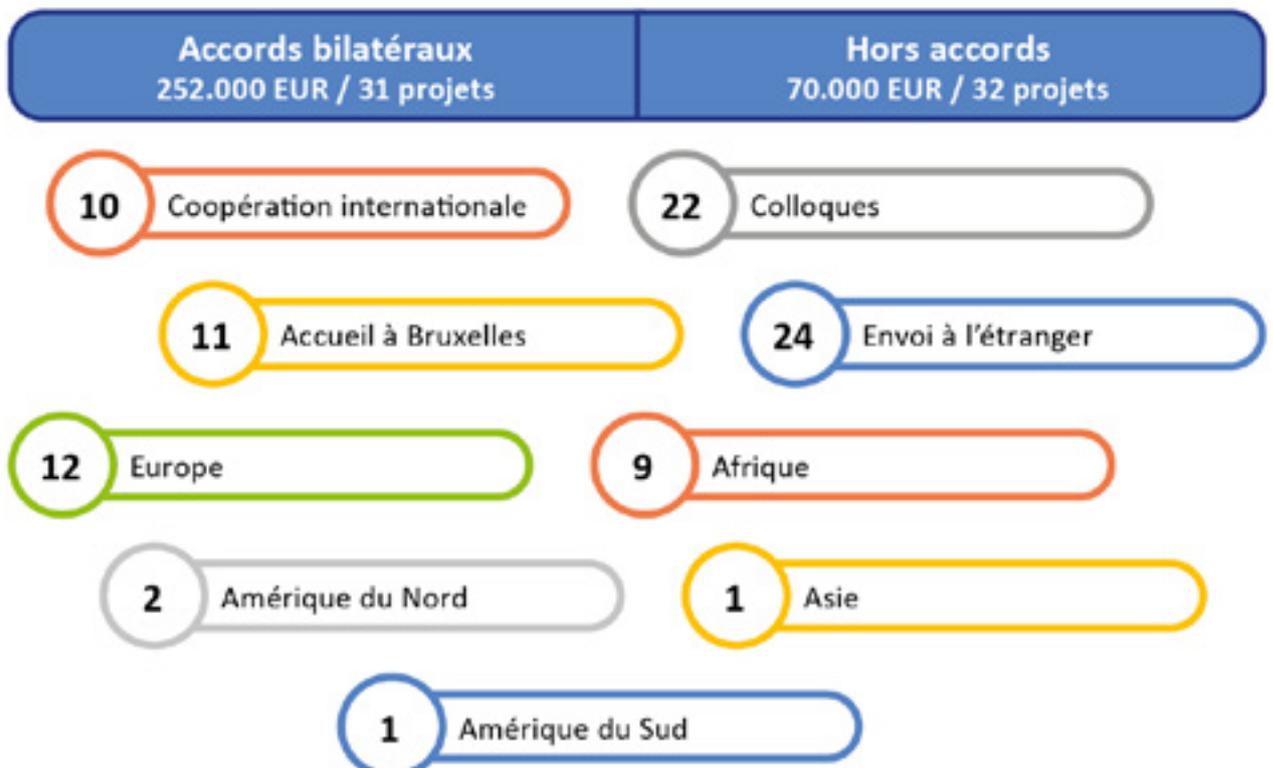
L'action internationale est principalement centrée sur deux pôles géographiques : l'Europe et la Francophonie.

En 2019, la COCOF a octroyé des aides financières pour soutenir la participation d'expert.e.s à des projets de coopération internationale (10 subventions) et à des colloques, séminaires, festivals, conférences-débats, formations, voyages d'études et forums (22 subventions).

Ces subventions ont concerné 11 accueils à Bruxelles et 24 déplacements à l'étranger.

Les activités réalisées à l'étranger l'ont été en Europe (12), en Afrique (9), en Amérique du Nord (2), en Asie (1) et en Amérique du Sud (1).

45% des projets ont porté sur la santé et 38% sur les affaires sociales et la cohésion sociale.



Réalisations et faits marquants 2019

A l'initiative de la COCOF, une cinquantaine d'opérateurs.trice.s de terrain bruxellois.se.s et franciliens.ne.s ont participé le 12 juin 2019 à un séminaire organisé à la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris dans le but de mettre en évidence les actions qu'ils entreprennent pour réduire le fossé entre ceux qui ont accès au numérique et ceux qui en sont exclus et qui œuvrent ainsi à la création d'une société numérique plus équitable et plus accessible.

La COCOF a lancé plusieurs projets dans la Région de l'Oriental dans le cadre de la 7^{ième} Commission Mixte permanente entre le Royaume du Maroc et Wallonie-Bruxelles. L'un des projets, en partenariat avec l'asbl Walalou, a été de présenter un espace ludothèque au Salon du Livre d'Oujda du 9 au 13 octobre 2019 en vue de créer des ludothèques permanentes dans la Région de l'Oriental. Des centaines d'enfants ont été accueillis dans cet espace de jeux en compagnie d'animateur.trice.s socio-éducatif.ve.s marocain.e.s formés par l'asbl.

Perspectives 2020

Renouvellement du programme de coopération avec la Pologne pour la période 2020-2022. Cette nouvelle programmation permettra à la COCOF de développer des partenariats dans les domaines de l'e-santé, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité femmes-hommes, la formation professionnelle et plus spécifiquement la question de la formation des jeunes et les Not in Education, Employment or Training (NEETS).

Appel à projets pour soutenir le développement de nouvelles coopérations avec les pays européens avec lesquels la COCOF a signé un accord de coopération et pour lesquels les Commissions mixtes ne sont pas actives. Ces pays sont : la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie, la Croatie et les Pays-Bas. La programmation concernera les années 2020-2022. Cet appel à projets visera à stimuler les coopérations entre opérateurs de terrain et permettra de soutenir la société civile dans des pays où la défense des droits fondamentaux est remise en question.



SERVICE INTERNE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Le Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPP) est un service commun à la Commission communautaire française (COCOF) et à Bruxelles Formation (BF).

Le SIPP assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs.

Les sept domaines du bien-être au travail sont définis par la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail :

- la sécurité au travail;
- la protection de la santé du travailleur au travail;
- les aspects psychosociaux du travail;
- l'ergonomie;
- l'hygiène du travail;
- l'embellissement des lieux de travail;
- l'environnement (pour ce qui concerne son influence sur les 6 premiers points).

Le SIPP dépend directement de l'Administratrice générale. Il est dirigé par une conseillère-chef de service et comprend trois sections :

- le département de Médecine du travail;
- la section Gestion des risques de la COCOF;
- la section Gestion des risques de BF.

Les missions du SIPP découlent de l'application du Code du Bien-être au travail (BET).

Toutes les missions décrites dans le Livre II, Titre 1 du Code BET sont assurées par le SIPP, à l'exception des missions relatives à la protection des risques psychosociaux au travail pour lesquelles le SIPP collabore avec un Service Externe de Prévention et de Protection au Travail (SPMT-Arista).

En application de l'article 43 de la loi sur le BET, les conseillers en prévention accomplissent leurs missions en totale indépendance par rapport à l'employeur et aux travailleurs. Ils établissent un rapport annuel, tenu à la disposition du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Les activités du SIPP sont détaillées dans des rapports mensuels qui sont présentés aux Comités de Concertation de Base - BET de la COCOF et de BF.

Le SIPP assure également le secrétariat du CCB-BET de la COCOF.



SERVICE INSPECTION

Le service Inspection de la Commission communautaire française (COCOF) a été créé pour exercer la mission d'inspection sur l'ensemble des secteurs agréés par le Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

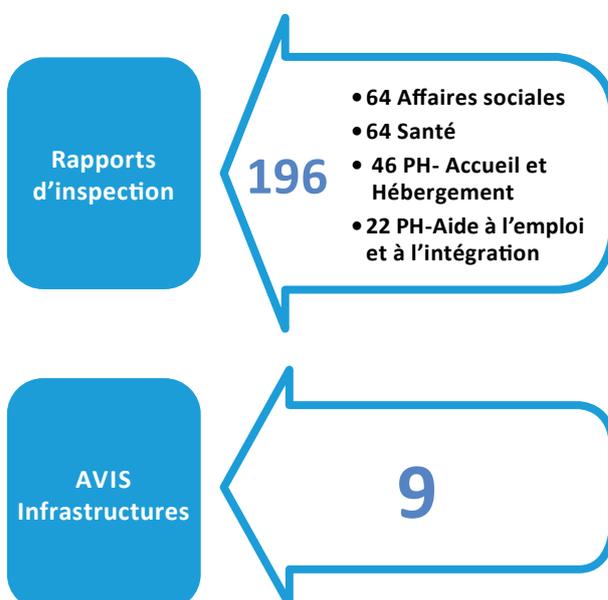
Il exerce donc sa mission par rapport aux matières relevant de la Santé, des Affaires sociales et de l'Aide aux personnes handicapées.

La mission du service consiste à contrôler la conformité aux normes prévues par les décrets et les arrêtés d'exécution pris par le GFB.

Pour exercer cette mission, les inspecteurs désignés par le GFB vérifient la mise en œuvre des dispositions réglementaires et la cohérence de l'application de celles-ci au sein des centres, services, associations, logements et entreprises agréés et/ou subventionnés par le Collège.

Cette mission peut s'exercer d'initiative dans le cadre des procédures visées par les législations et également dans le cadre de la gestion des plaintes.

Quelques chiffres



Réalisations et faits marquants 2019

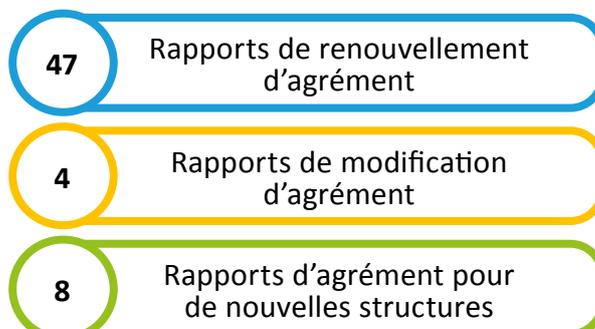
Objectifs transversaux à l'ensemble du service :

- poursuivre les réflexions en vue de la création d'un outil stable afin de mieux harmoniser les pratiques, suivre les dossiers et mesurer le travail;
- mettre en œuvre une procédure de traitement des plaintes;
- maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et traiter toutes les demandes de modifications d'agrément dans les délais requis.

Objectifs par secteurs :

Pour les secteurs de la **direction d'administration (DA) en charge des personnes handicapées (PHARE)** :

- rattraper le retard en matière d'agrément des centres de jour et des centres d'hébergement;
- maintenir à jour des agréments dans le secteur des services d'aide à l'emploi et à l'intégration;
- intégrer et collaborer avec PHARE.



Pour les secteurs de la **DA Affaires sociales, Santé et Cohésion sociale** :

- renouveler l'agrément des centres de formation d'aides familiales;
- organiser les inspections dites « annuelles et thématiques » ayant pour objet l'analyse des missions prévues par la réglementation pour une partie des secteurs ambulatoires;
- poursuivre les inspections des services d'aide à domicile. Elles ont eu lieu dans les secteurs des organismes de coordination et de représentation, les réseaux, les centres de coordination et les services de médiation de dettes;

61

Rapports d'inspections annuelles

- suivi des demandes de modification d'agrément;

26

Rapports de modification d'agrément

- organiser la collaboration avec la DA et les services de la Santé et des Affaires sociales.

Le traitement des plaintes

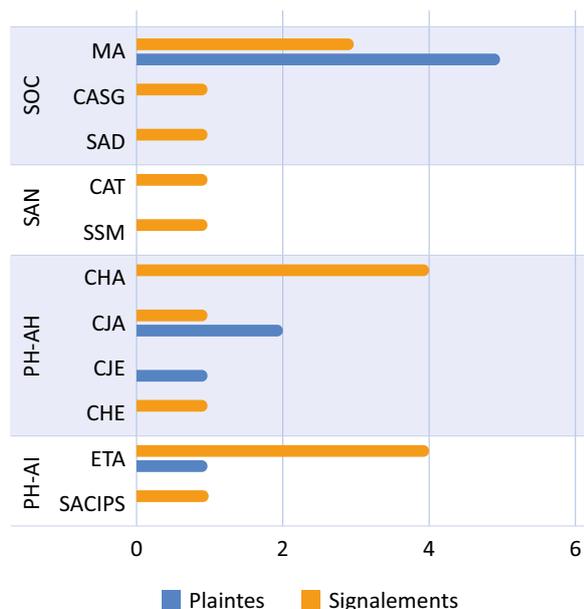
Répartition par secteur et par année



L'année 2019 a compté 27 contacts (soit 8 de plus qu'en 2018). De ces 27 contacts, 9 ont été traités comme des plaintes et 18 comme des signalements.

De plus, une dizaine de contacts concernaient soit le transport scolaire pour lequel le service de l'Inspection n'intervient pas, soit des institutions non agréées par la COCOF. Ces demandes ont été relayées vers les instances compétentes.

Répartition par type de demande et par secteur



Suite au traitement des 9 plaintes déposées au service de l'Inspection, 3 ont été déclarées fondées, 4 non-fondées, 1 sans suite et 1 est encore en cours de traitement.

Les contacts les plus fréquents relèvent du secteur des maisons d'accueil (MA), suivi par les centres de jour (CJ) pour personnes handicapées puis par les Entreprises de travail adapté (ETA).



Perspectives 2020

Les objectifs globaux sont :

- Au niveau des prestations :

le **1er objectif** sera de maintenir tous les agréments à jour (renouvellements) et de traiter toutes les demandes de modifications d'agrément dans les délais requis.

- Pour le secteur personnes handicapées : il s'agira de mener à bien les renouvellements d'agrément des services d'accompagnement.
- Pour le secteur Social-Santé : le renouvellement de l'agrément de la structure psychothérapeutique mixte et de l'Initiative d'habitation protégée (IHP), ainsi que des réseaux sont à l'agenda.

Le **2ème objectif** est la réalisation d'inspections thématiques dans tous les secteurs.

- Pour le secteur Social-Santé : elles concerneront particulièrement le dossier des bénéficiaires et le registre des autres activités dans les secteurs des maisons médicales (MM), des services actifs en toxicomanie (SAT) et des services de santé mentale (SSM).
 - Pour le secteur Personnes handicapées : il s'agira d'analyser le fonctionnement des conseils aux usagers dans le secteur accueil et hébergement et la formation des moniteurs en ETA.
- Au niveau du développement,
 - le **1er objectif** visera à poursuivre l'harmonisation du travail d'inspection
 - le **2ème objectif** sera de poursuivre l'amélioration de la cohésion de l'équipe.

SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique est un service transversal au sein de l'institution qui œuvre dans plusieurs matières regroupées notamment dans les secteurs de la fonction publique, des affaires juridiques, des marchés, des accidents du travail et des assurances.

Il est composé d'une cheffe de service-juriste, de quatre juristes, d'un gradué technique et d'une secrétaire.

Il s'attèle à la préparation des textes réglementaires applicables au personnel des services du Collège, procède à la vérification du respect des règles de légistique lors de la rédaction des arrêtés réglementaires ou de subventions. Il gère les questions relatives à la promotion des agents, au volet disciplinaire et au volet des risques psychosociaux. Il remet des avis sur les questions juridiques qui lui sont soumises dans des domaines variés. Il est en charge du secrétariat des instances de négociation et de concertation. Le service comporte également un secteur qui traite les demandes de reconnaissance d'accidents du travail et de maladies professionnelles et en assure la gestion. Le service juridique apporte aussi aide et conseil en matière de marchés publics, tant dans la rédaction du cahier spécial des charges que dans l'attribution ou l'exécution du marché. Enfin, il est en charge de la gestion des contentieux portés devant les cours et tribunaux ou le Conseil d'État.

Réalisations et faits marquants 2019

Fonction publique : modifications des conditions d'accès aux rangs 25 et 35, création d'un congé pour détachement d'un expert national auprès de la Commission européenne, octroi de jours de congés de circonstance supplémentaires (naissance d'un petit-enfant, accueil d'un enfant de moins de deux ans adopté par l'enfant du fonctionnaire), arrêté relatif à l'intervention à 100% de la Commission communautaire française (COCOF) dans l'utilisation des transports en commun publics sur le chemin du travail, arrêté relatif au remboursement de l'abonnement annuel auprès d'une société bruxelloise de vélos partagés, fixation d'un traitement minimum de base garanti pour les membres du personnel chargés du gardiennage sur le campus du CERIA, secrétariat des commissions de sélection et d'évaluation.

Accidents du travail : travail de numérisation en vue du traitement optimal des déclarations d'accident du travail et de leurs conséquences.

Marchés publics : collaboration avec le service informatique pour un traitement optimal des marchés via le système informatique « Alfresco ».

Assurances : travail en collaboration avec le service informatique quant à la numérisation des contrats en vue du traitement optimal des dossiers « Assurances » et attribution du marché « Audit assurances ».

Numérisation : travail de numérisation du service juridique dans son ensemble.

Perspectives 2020

Marchés publics : Mise en œuvre depuis le 1er janvier 2020 du dépôt électronique des offres obligatoire pour la plupart des marchés publics en-dessous des seuils européens.

Gestion du marché « Audit assurances » et implémentation des résultats.

Révision du fonctionnement des chambres de recours et modification du statut en conséquence.

Révision des procédures de sélection des mandataires des services du Collège de la COCOF.

DONNÉES CHIFFRÉES

39 marchés publics traités par le service juridique et aucun nouveau contentieux dans cette matière

97 déclarations d'accidents du travail ou demandes de renseignements avec 4 dossiers de récupération à l'égard de tiers et 1 dossier contentieux « accidents du travail » (juridiction du travail)

17 dossiers de récupération d'indus (en provenance du service des Finances ou de l'Enseignement)

19 réunions dont 4 réunions du Comité de secteur XV, 12 réunions de COCOBA, 3 réunions du Comité supérieur de concertation

1600 arrêtés de subsides et de transfert de crédits relus

7 nouveaux dossiers contentieux (Cours et Tribunaux)

75 polices d'assurances dont 33 polices « auto » gérées par le secteur « Assurances »

SERVICE SOCIAL

L'asbl Service social de la Commission communautaire française (COCOF) propose une aide individuelle et collective aux membres du personnel, qu'ils soient actifs, en congé de maladie, en disponibilité ou retraités (près de 2.900 personnes), ainsi qu'aux membres de leur famille vivant sous le même toit.

L'asbl est gérée par un Conseil d'administration composé de douze administrateurs, issus des trois organisations syndicales, et élus par une Assemblée générale tous les quatre ans.

Une équipe administrative et sociale, constituée de sept agents faisant partie du personnel de la COCOF, est présente au quotidien pour assurer les différentes missions de l'asbl.

Sur le plan de l'aide individuelle, les assistantes sociales permettent aux membres du personnel en difficulté de trouver en toute confidentialité une écoute et un accompagnement.

Les problèmes rencontrés peuvent être d'ordre administratif, juridique, relationnel, psychologique, financier, médical,...

Suivant les circonstances, cette aide se présente sous la forme d'un prêt ou d'une intervention financière non remboursable. Celle-ci est appréciée par un Conseil d'administration sur base d'une enquête sociale menée par l'assistante sociale et de son rapport présenté de manière anonyme.

Sur le plan de l'aide collective, la santé et l'accès à la culture sont privilégiés et reflètent les missions de la COCOF.

Des actions de prévention, telles que les remboursements de dépistages sont proposées aux membres du personnel et leur famille.

Le Service social gère également une assurance collective soins de santé - hospitalisation. 47% des agents y sont affiliés.

L'organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants du personnel ou de spectacles permet aux agents de partager un moment convivial et de découvrir un autre univers.



L'année 2019 a été marquée par la fin de la législature et du plan stratégique initié en 2015. La direction d'administration (DA) a participé activement à la réalisation de fiches-projets de l'administration de la Commission communautaire française (COCOF), dont certaines ont été reprises dans l'accord de majorité 2019-2024 du Gouvernement francophone bruxellois (GFB).

La seconde partie de l'année a été consacrée à l'élaboration d'une démarche d'intelligence collective pour la DA, qui s'inscrit dans le deuxième plan stratégique du Conseil de direction de la COCOF. La mise en route de l'accord de majorité s'est surtout concentrée sur les aspects budgétaires.

L'enseignement de la COCOF a poursuivi son développement, en ouvrant de nouvelles sections tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. Cette adaptation de l'offre reste une nécessité pour pouvoir répondre aux besoins économiques et sociaux de la population bruxelloise. Par ailleurs, nos écoles se sont lancées dans les processus de plan de pilotage décidés dans le cadre du Pacte d'excellence. Ces plans auront une durée de validité de 6 ans, avec évaluation intermédiaire à mi-parcours.

Au niveau de la formation professionnelle, l'année fut dense tant dans les nouveautés en matière d'offre que dans les réalisations de chaque équipe. La qualité, la réflexion pédagogique pour les apprenants, les conditions de recrutement des formateurs, le tutorat et la validation des compétences,... beaucoup d'éléments ont été remis sur le métier au sein du service de la Formation professionnelle des classes moyennes (SFPME). Le secteur de l'Insertion socio-professionnelle (ISP) ne fut pas en reste et a poursuivi l'accompagnement et le financement des 49 organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) subventionnés. L'étude sur le redéploiement de ces OISP s'est clôturée à la fin de l'année et devrait pouvoir

être discutée avec les différentes parties prenantes durant l'année 2020.

Tout en poursuivant ses nombreuses activités de recherche et d'encadrement d'étudiants belges et étrangers, Labiris (Service de Recherche) s'est lancé dans une réflexion de fond sur son fonctionnement et la stratégie qu'elle veut développer durant les prochaines années. Ce plan stratégique se clôturera début 2020 et nécessitera un investissement important au niveau de l'équipe, afin qu'il puisse atteindre sa pleine mesure. Par ailleurs, l'année 2019 a permis de terminer la phase préparatoire des travaux de rénovation des laboratoires du 4B, qui s'étaleront sur 3 ans à partir du début 2020.

Pour le transport scolaire, l'année a été marquée par la mise au point d'une convention avec les écoles qui sont desservies, de manière à mieux fixer les droits et devoirs de chacun. La professionnalisation des accompagnateurs et le chantier de leurs conditions statutaires se sont poursuivis. Face à l'augmentation continue du nombre de circuits (8 en plus à la rentrée 2019), il a été décidé de lancer une étude prospective sur l'avenir du transport scolaire, de manière à mieux répondre aux besoins des familles bruxelloises. Cette étude se terminera fin 2020.

Enfin, il est nécessaire de saluer le travail des deux services d'appui aux établissements scolaires (gestion et entretien des sites) qui aident au quotidien leurs collègues dans des tâches d'ordre logistique, technique, administrative, comptable,... L'actualité de 2020 démontrera à quel point ces missions sont précieuses pour le bon fonctionnement des organisations.



Patrick BEAUDELLOT,
Directeur d'administration

SERVICE ENSEIGNEMENT

Le service Enseignement est chargé notamment de 2 missions importantes :

MISSION 1

En tant que pouvoir organisateur (PO), la Commission communautaire française (COCOF) a donné pour mission principale au service Enseignement la gestion des établissements scolaires situés sur le campus du Centre d'enseignement de recherches des industries alimentaires et chimiques (CERIA) et sur d'autres sites. Celle-ci englobe différents aspects, tels que la gestion du personnel enseignant et assimilé, l'administration de l'organisation des établissements, juridique et budgétaire, ainsi que le secrétariat des commissions paritaires locales (Enseignement, Centres psycho-médico-sociaux (CPMS), Ecole supérieure des arts du cirque (ESAC)).

Ces écoles sont :

dans l'enseignement spécialisé

- L'institut Alexandre Herlin : enseignement fondamental et secondaire

Il accueille des élèves déficients mentaux modérés (type 2), déficients visuels (type 6), déficients auditifs (type 7), dysphasiques (type 7Dys). L'enseignement primaire accueille aussi les enfants ayant un handicap de type 8 (troubles instrumentaux).

En intégration, il accompagne également des élèves qui continuent à suivre les cours ou une partie de ceux-ci au sein de l'enseignement ordinaire.

Son enseignement secondaire offre des formations dans les domaines de l'administration, de l'horticulture et du social.

- L'institut Charles Gheude : enseignement secondaire professionnel

Il accueille des élèves connaissant des difficultés d'apprentissage (type 1) ou souffrant de déficiences physiques (type 4). Il dispense un enseignement de forme 3 dans les secteurs suivants : aide-mécanicien, monteur.euse en sanitaire, monteur.euse en chauffage, ouvrier.ère en peinture du bâtiment, piqueur.euse polyvalent.e, retoucheur.euse, maroquinerie, commis.e de cuisine et de salle, aide ménager.ère et aide logistique.

dans l'enseignement secondaire technique et professionnel

- L'institut Emile Gryzon qui offre les formations suivantes :
 - 1^{er} degré commun et 1^{er} degré différencié;
 - agent.e d'éducation, techniques sociales et d'animation, services sociaux, aide familial.e et aide soignant.e;
 - assistant.e aux métiers de la prévention et de la sécurité;
 - agent.e en accueil - tourisme et secrétariat tourisme;
 - boulangerie-pâtisserie, chocolaterie-confiserie-glacierie, cuisine de collectivités, hôtellerie-restauration, restaurateur.euse, traiteur.euse-organisateur.trice de banquets, commis.e de cuisine et de salle et sommellerie.

Dans le Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) : commis.e de cuisine et de salle, auxiliaire de magasin et vendeur.euse.

- L'institut Redouté-Peiffer (IRP) qui offre les formations suivantes :

- 1^{er} degré commun et 1^{er} degré différencié;
- dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primo-arrivant.e.s (DASPA);
- horticulture, fleuriste, aménagement des parcs et jardins, grimpeur.euse/élagueur.euse, arboriste;
- assistant.e pharmaceutico–technique, technicien.ne en chimie, sciences appliquées;
- gestion, comptabilité, vente, gestion de très petites entreprises et technicien.ne en comptabilité;
- techniques artistiques, techniques en photographie;
- éducation physique et sport - études (football);
- technicien.ne en transport et logistique.

dans l'enseignement de promotion sociale

- L'institut Roger Lambion qui offre les formations suivantes :

- chimie à finalité biotechnologie;
- boucherie/charcuterie, boulangerie/pâtisserie, chocolaterie/confiserie/glaceries;
- découverte de la cuisine, cuisine du monde, cuisine végétarienne, découverte de la pâtisserie, commis.e de salle, aide polyvalent.e en restauration de collectivités, oenologie, restauration, entrées et plats de fête, cuisine méditerranéenne, poissons, mollusques et crustacés et cuisine de volailles.

- L'institut Roger Guilbert qui offre les formations suivantes dans les domaines :

- bachelier.ère en gestion des ressources humaines;
- alphabétisation, initiation aux premiers secours, Humanités générales Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et complément CESS, Français Langue étrangère (FLE);
- conseiller.ère en prévention;
- conseiller.ère en insertion sociale et professionnelle;

- Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP), Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES), Insertion socio-professionnelle (ISP) et fonctions de promotion et de sélection (PROM), Certificat didactique du cours de philosophie et citoyenneté, formation aux pédagogies actives (secondaire et supérieure) et formateur.trice en alphabétisation.

- L'institut Jean-Pierre Lallemand qui offre les formations suivantes :

- bibliothéconomie;
- bibliothécaire – documentaliste;
- administration publique;
- orthopédagogie;
- auxiliaire de l'enfance;
- éducateur.trice.

dans l'enseignement supérieur

- la Haute École Lucia de Brouckère (HELDB) qui offre des formations en partenariat avec la province du Brabant wallon dans les métiers suivants :

- architecte de jardins et de paysage;
- assistant.e de direction - option langue et gestion;
- comptable – option fiscalité ou gestion;
- diététicien.ne;
- éducateur.trice spécialisé.e;
- électronicien.ne médical.e;
- gestion de l'environnement urbain;
- gestion hôtelière;
- instituteur.trice primaire;
- Master « ingénieur industriel » en option chimie ou biochimie;
- juriste;
- marketing et relations publiques;
- tourisme avec option animation ou gestion.

- l'École supérieure des arts du cirque (ESAC) :

Elle est la seule école en Belgique à offrir une formation officielle en Arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication – option Arts métier d'artiste de cirque.

A la spécialité principale en art du cirque pré-requis à l'admission sont associés les ateliers de création, les projets personnels, les cours d'interprétation de danse, de jeu et de musique, l'acrobatie dynamique et statique ainsi que les cours théoriques.

Internat Autonome CERIA

Cet internat accueille uniquement des jeunes filles de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

MISSION 2

Le service Enseignement assure également la gestion des CPMS et du Service Promotion de la Santé à l'École (PSE).

Les centres PMS sont au nombre de 5 :

Le **CPMS 1** est composé de 10 agents subventionnés et 1,5 agent non subventionné et assure la guidance de 5.777 élèves issus des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Watermael-Boitsfort, Auderghem, ainsi que de l'institut Gheude de la COCOF.

Le **CPMS 2** est composé de 13 agents subventionnés et 2 agents non subventionnés et assure la guidance de 7.891 élèves issus des communes de Molenbeek-Saint-Jean, Wemmel, Rhode-Saint-Genèse, ainsi que de 3 écoles d'enseignement spécialisé.

Le **CPMS 3** est composé de 11 agents subventionnés et 1 agent non subventionné et assure la guidance de 4.800 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'institut Emile Gryzon de la COCOF.

Le **CPMS 4** est composé de 9,5 agents subventionnés et 1,5 agent non subventionné et assure la guidance de 5.103 élèves issus des communes d'Evere, Saint-Josse, Ganshoren, ainsi que l'institut Herlin de la COCOF.

Le **CPMS 5** est composé de 10 agents subventionnés et 0,5 agent non subventionné et assure la guidance de 5.471 élèves issus de la commune d'Anderlecht, ainsi que l'institut Redouté-Peiffer de la COCOF.

Le **Service Promotion de la Santé à l'École (PSE)** est composé de 6 médecins, 5 infirmières, 2 assistantes sociales et 1 secrétaire. Ce service assure le suivi médical de 10.442 élèves issus d'établissements d'enseignement maternel, primaire ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé et également de l'enseignement supérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Il a également conclu des conventions avec les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Jette ainsi qu'avec des écoles d'enseignement spécialisé.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, ce service a conclu une convention avec l'asbl Pouvoir Organisateur Pluriel pour ses 2 instituts d'enseignement secondaire situés à Molenbeek. Ces 2 écoles ont ouvert en septembre 2017 et compteront chacune 600 élèves en 2022.



ÉTABLISSEMENT	Nombre de professeur.e.s (personnel enseignant et assimilé)	Nombre d'élèves
Haute École Lucia de Brouckère	150	1.603
ÉSAC	35	53
Institut GRYZON	244	930
CEFA du CERIA	25	97
Institut REDOUTÉ-PEIFFER	162	767
Institut Ch. GHEUDE	81	213 sans intégration 235 avec intégration
Institut A. HERLIN	201	402 sans intégration 423 avec intégration
Institut R. GUILBERT	75	600
Institut R. LAMBION	63	1.288
Institut J-P LALLEMAND	38	388
Internat Autonome du CERIA	9	30

Réalisations et faits marquants 2019

En septembre 2019, l'institut Gheude, soucieux d'élargir l'offre en fonction des besoins de la société et de la volonté d'offrir des formations qui mènent à l'emploi, a ouvert une nouvelle section « service aux personnes » avec l'introduction des métiers d'aide-logistique et d'aide ménager.ère. Actuellement, cette ouverture n'a pas eu d'impact sur la féminisation de sa population. Par contre, ce choix peut favoriser l'intégration des élèves dans l'enseignement ordinaire COCOF.

A la rentrée scolaire, l'institut Redouté-Peiffer a également ouvert une nouvelle formation de technicien.ne en transport et logistique en tant qu'école pilote pour la Région bruxelloise. Pour aider à la mise en place de cette nouvelle section, l'institut a été intégré dans un projet Erasmus+. L'institut Gryzon est également école-pilote pour une nouvelle section : artisan.e boulanger.ère-pâtissier.ère. Il a ajouté par ailleurs à sa palette de formations une 7^{ème} année en sommellerie.

Les sections agronomiques continuent à être particulièrement soutenues par le PO par la mise en place de projets aidant à leur développement. Cela a permis la création du jardin didactique du CERIA, la signature d'une convention avec Natagora, la poursuite d'échanges avec des institutions d'autres pays. Ainsi, grâce aux contacts pris avec le lycée horticole d'Ecully à Lyon, un projet Erasmus s'est concrétisé en 2019.



Cette année, ce sont 114 nouveaux.elles enseignant.e.s qui ont été accueilli.e.s par les mentors de nos établissements, qui ont participé à des groupes de paroles et ont bénéficié de conseils, de formations et d'informations.

L'IRP, ayant intégré la première vague des plans de pilotage, dispose désormais de son contrat d'objectifs. Les instituts Herlin et Gheude, faisant partie de la deuxième vague, ont entamé leurs travaux participatifs avec les membres de leur personnel en vue de rédiger, à leur tour, leur plan de pilotage. L'institut Lallemand a vu le nombre de ses inscriptions exploser. Les chiffres de population sont parlants : 388 inscrits contre 260 l'année précédente. La section « Educateur.trice » est celle qui a rencontré le plus de succès. Ce métier étant en pénurie, on ne peut que s'en réjouir.

La FWB ayant décidé d'adjoindre des logopèdes aux centres PMS pour œuvrer avec les enfants de maternelle, ce sont 7,5 logopèdes qui ont intégré les centres en septembre 2019.

Perspectives 2020

En mars 2020, le PO organisera une journée de sensibilisation pour les membres du personnel intitulée « Comment promouvoir les aménagements raisonnables au sein de l'enseignement de promotion sociale ? ». Elle fera écho à la journée organisée en mars 2019 à destination des membres du personnel de l'enseignement de plein exercice qui avait rencontré un franc succès.

L'IRP ouvrira en septembre 2020 une 7^{ème} professionnelle maraîchage biologique en tant qu'école-pilote en partenariat avec un établissement liégeois.

L'institut Guilbert se positionnera comme opérateur de formation en secourisme permettant ainsi aux membres du personnel enseignant et non enseignant d'obtenir une attestation de Brevet Européen Premier Secours (BEPS).

Notre projet d'ouverture d'un degré d'observation autonome (DOA) en 2021 verra le début de sa concrétisation avec l'entame des travaux sur le site du CERIA.



LABIRIS - SERVICE DE RECHERCHE

LABIRIS est le service de recherche scientifique de la Commission communautaire française (COCOF), implanté sur le campus du CERIA à Anderlecht. Il développe une activité de recherche fondamentale et appliquée, en support à l'enseignement. Il comprend une cinquantaine de personnes réparties dans trois bâtiments du campus.

La recherche de LABIRIS s'articule autour de six thématiques : « Métabolisme des micro-organismes modèles », « Biochimie des macromolécules et des métabolites secondaires » « Glycosides hydrolases », « Développement de bioprocédés et microbiologie appliquée », « Chimie, procédés et sciences des surfaces » et « Développement de procédés et caractérisation de produits alimentaires et brassicoles ». Dans une mission de sensibilisation, de formation et de communication externe au public, LABIRIS comprend également une cellule « nutrition-santé-alimentation durable ».

LABIRIS développe des expertises scientifiques et technologiques qui peuvent directement bénéficier aux étudiants et à la formation de manière plus générale. La collaboration avec l'enseignement se traduit par l'accueil et l'encadrement d'étudiants (stages, travaux de fin d'études (TFE) et thèses de doctorat), l'organisation de travaux pratiques, la prise en charge de cours spécialisés ou de séminaires par des chercheurs. L'approche scientifique et le développement de l'esprit critique constituent les valeurs essentielles d'apprentissage dans la mission de support à l'enseignement et de transmission du savoir de LABIRIS. Des formations spécifiques sont aussi organisées pour le monde professionnel, des demandeurs d'emploi ou d'autres catégories selon les besoins. LABIRIS s'implique dans des actions de sensibilisation des jeunes aux sciences, en partenariat avec des institutions d'enseignement ou des organisations spécifiques.

La valorisation des résultats des projets de recherche se traduit, notamment, par des publications scientifiques, des brevets, des conférences, une transmission du savoir développé dans le cadre d'activités de support à l'enseignement ainsi que par le transfert des compétences développées vers d'autres centres de recherche et vers le monde industriel.

Différents projets sont développés au sein de ces thématiques. Ils concernent, notamment, l'excrétion d'acides aminés par la levure, la détermination de la structure-fonction de différentes biomolécules, des applications environnementales de la microbiologie, le développement et la caractérisation de différents catalyseurs, le développement de différents procédés de fermentation...

Réalisations et faits marquants 2019

Sous l'impulsion de son comité de coordination de la recherche, LABIRIS a mené une réflexion stratégique afin d'améliorer son fonctionnement, d'accroître les interactions entre les différentes équipes de recherche, de préciser ses missions, d'augmenter sa visibilité et ses perspectives d'avenir. Le tout s'inscrit dans le cadre du fonctionnement plus global de sa direction d'administration.

Les activités pédagogiques prises en charge par certains membres du personnel de LABIRIS consistent en des cours spécialisés, dispensés à la Haute École Lucia de Brouckère (HELDB) ainsi qu'à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et en des activités de support à des travaux pratiques. L'expertise de LABIRIS est également sollicitée pour donner des formations continues dans différents secteurs, notamment en brasserie, en zythologie, en végétarisme, en diététique pédiatrique et en microbiologie alimentaire.

L'accueil d'étudiant.e.s dans le cadre d'un stage ou de la réalisation d'un travail de fin d'études est indéniablement une des activités importantes de support à la formation et à l'enseignement accomplie par LABIRIS.

LABIRIS a accueilli au total 67 étudiants dont 4 issus d'une formation doctorale, 19 issus de formations de Master, 31 issus de formations de Bachelier professionnalisant et 13 issus de l'enseignement secondaire (technique ou général). Parmi les étudiants accueillis, 11 sont issus de pays étrangers (France, Niger, Tunisie, Cuba). Les chercheurs de LABIRIS participent aussi à des jurys d'évaluation des stages et des travaux de fin d'études.

Un autre aspect du support à la formation se traduit par l'encadrement de thèses de doctorat développées au sein de LABIRIS en collaboration avec des partenaires académiques. Deux des thèses sont menées par des agents de LABIRIS et trois autres sont co-encadrées par des chercheurs de LABIRIS.

La valorisation des résultats de recherche s'est traduite par :

- 8 publications dans des revues scientifiques internationales (peer reviewed);
- la participation à des congrès scientifiques via 4 conférences et 11 posters;
- la co-organisation d'une journée d'étude dans le secteur de la brasserie « Hoppy, woody : beer or whisky ? »;
- la participation à des programmes (*) de recherche subsidiés par des organismes publics et en collaboration avec des partenaires académiques ou industriels :
 - 1 par l'Union européenne;
 - 5 par la Région wallonne;
 - 4 par Innoviris/ Région de Bruxelles-Capitale;

- 1 par l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES);

- 6 programmes ont été déposés dont 2 acceptés et financés respectivement par Innoviris et la Région wallonne.

LABIRIS participe à plusieurs actions de sensibilisation des jeunes aux sciences. En 2019, cela s'est traduit par :

- la participation au jury de l'ExpoSciences du cycle supérieur secondaire de projets scientifiques;
- la participation à l'édition 2019 du « I Love Science Festival » lancé par Innoviris. Projet : « Les catalyseurs et les charbons actifs : la chimie verte au quotidien » (accueil de classes de l'enseignement secondaire et salon organisé à Brussels Expo);
- l'accueil d'étudiant.e.s de l'enseignement secondaire en vue de les sensibiliser et de les attirer vers les études scientifiques : visite des laboratoires, démonstrations scientifiques et stages d'observation.

LABIRIS a participé à des groupes de réflexion en soutien à la direction d'administration Enseignement et Formation professionnelle, notamment dans le cadre de sa nouvelle réflexion stratégique. Ce service de recherche contribue également au groupe interdisciplinaire en alimentation saine et durable ainsi qu'aux initiatives de développement durable menées sur le campus du CERIA.

Perspectives 2020

L'année 2020 verra la mise en place du plan stratégique de LABIRIS, ainsi que le réaménagement de l'infrastructure de différents laboratoires.

(*) Cette participation est souvent menée en collaboration avec l'asbl Meurice R&D.

SERVICE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le service Formation professionnelle regroupe **2 secteurs** d'activités :

- le secteur Formation PME (SFPME)
- le secteur Insertion socio-professionnelle (ISP).

SECTEUR FORMATION PME

Le SFPME est un service de la Commission communautaire française (COCOF) qui est en charge de la gestion et de la promotion de la Formation des Classes moyennes en Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

Il subventionne, coordonne et agréé le centre de formation efp. Concrètement, il est chargé de :

- agréer les cours organisés par l'efp et en assurer l'évaluation pédagogique;
- coordonner l'organisation de l'évaluation continue et des examens;
- contrôler l'usage des subsides accordés;
- identifier les besoins en matière de formation en alternance;
- élaborer les programmes de formation en alternance;
- organiser le perfectionnement pédagogique des formateurs.

Le SFPME assure également l'accompagnement et l'encadrement des apprenant.e.s et notamment le suivi des stages en entreprise ainsi que l'agrément des entreprises formatrices.

Le dispositif Formation PME propose des formations dans plus de 200 métiers : coiffure,

menuiserie, mécanique automobile, comptabilité, régie de spectacles, restauration, digital marketing, informatique...

Réalisations et faits marquants 2019

Cellule Tutelle (site Stalle)

- Poursuite des missions du service des délégué.e.s à la tutelle :
 - accueillir et informer les candidat.e.s à l'alternance;
 - être l'intermédiaire à la conclusion des contrats d'alternance et des conventions de stage;
 - accompagner les apprenant.e.s tout au long de leur formation;
 - soutenir les entreprises dans leur rôle d'entreprises formatrices.
- En moyenne un secrétariat de délégué.e.s à la tutelle (1 délégué.e à la tutelle et 1 assistant.e à tiers temps) instrumente et accompagne les bénéficiaires (apprenant.e.s et entreprises) de 120 contrats de formation.
- Pour la formation chef d'entreprise : 2.424 conventions de stage instrumentées par le SFPME, pour 2.133 stagiaires distinct.e.s. 1.236 conventions étaient toujours en cours au 31 décembre 2019. On constate une augmentation d'environ 10 % de conventions de stage par rapport à 2018.
- Pour la formation en apprentissage : 1.017 contrats d'alternance instrumentés par le SFPME, pour 836 apprenti.e.s distinct.e.s. 436 contrats étaient toujours en cours au 31 décembre 2019.

Cellule partenariats et projets transversaux

Au niveau partenarial :

En parallèle à la poursuite des collaborations existantes au niveau institutionnel (CVDC, Formaform...) et dans différents secteurs professionnels (bien-être, transport & logistique, comptabilité, construction, électro-technique...), l'année 2019 a vu également :

- la formalisation de nouveaux partenariats sectoriels entre le dispositif de Formation en alternance PME (SFPME et efp) et :

- le secteur alimentaire : partenariat avec Alimento (août 2019);
- pour la formation « Assistant.e dentaire » : partenariat avec la Société de Médecine Dentaire (août 2019).

- la reconduction du partenariat SFPME/efp/ Bruxelles Formation/Comeos dans le cadre de la formation Shop Manager;

- le démarrage des révisions des partenariats avec l'Adeps et l'institut de formation en alternance pour les PME (IFAPME);

- l'amorce et/ou la mise en place de nouvelles collaborations dans différents secteurs. À titre d'exemples :

- des échanges/prises de contacts avec différents secteurs professionnels : l'Association belge des podologues, le secteur de l'optique, le Cefora (fonds sectoriel des employés de la CP200), UBF ACA (climatisation)...;
- la structuration des différents axes de collaboration avec le secteur immobilier (FS323, Cefim, Federia);
- la mise en place d'axes de collaboration avec la Cité des Métiers de Bruxelles;
- les premiers contacts avec différentes enseignes dans le cadre d'une perspective de collaboration avec de grandes entreprises (ex : Engie, Proximus, Sibelga).

- le développement de contacts avec des partenaires étrangers par l'accueil de délégations (SFPME/efp) :

- européennes :
 - > VMA (centre de formation islandais);
 - > Réseau des Maisons Familiales Rurales (France);
 - > Délégations bulgare et estonienne.
- d'autres continents
 - > Délégations québécoise et ougandaise.

Dans le cadre de la participation et du développement de projets :

- Poursuite de la participation du SFPME aux projets :

- Erasmus + Itineris : projet de promotion de la formation des professionnels de l'éducation et de la formation par la mobilité européenne (porté en consortium);
- Assises de l'Enseignement et de la Formation : projet de collaboration des acteurs de l'Enseignement et de la Formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- *Handstreaming* : groupes de travail (GT) conjoints réunissant les acteurs impliqués dans la formation des personnes en situation de handicap;
- Démarche de communication conjointe SFPME/efp (gestion du site Internet conjoint, coordination des actions de communication, participation conjointe à des événements internes et externes,...).

- Participation du SFPME aux nouveaux projets :

- Start Digital : préparation du projet déposé dans le cadre du programme européen EASI, qui a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie intégrée de formation aux compétences numériques de base pour les demandeur.euse.s d'emploi et apprenant.e.s adultes peu

scolarisé.e.s. Le projet associe tous les opérateurs publics d'enseignement et de formation professionnelle pour adultes en Belgique francophone, de même que les opérateurs de formation du monde associatif subventionnés par le service public;

- Fonds Prince Philippe : réunions de travail afin d'examiner la faisabilité d'un projet autour de l'apprentissage dual dans les trois communautés linguistiques belges.

Cellule juridique

Un focus particulier a été mis sur l'élaboration d'un projet de règlement visant à cadrer les conditions de recrutement, de suivi et d'accompagnement des formateur.trice.s.

Cellule pédagogique

- **Projet tutorat / SFPME** : 80% de la formation des jeunes inscrit.e.s à l'efp se déroule en entreprise. Ces jeunes sont suivis par un tuteur qui a une expérience professionnelle dans le métier d'au moins 5 ans. Depuis 2015, le SFPME a souhaité professionnaliser l'accompagnement pédagogique au même titre que l'accompagnement technique de nos apprenant.e.s. Ainsi, la cellule travaille sur **2 axes** :
 - > Formation individualisée au métier de tuteur.trice se dispensant en entreprise, cofinancée par le Fonds social européen (FSE). Objectif : acquisition et/ou développement des compétences pédagogiques;
 - > **Validation des compétences (VDC)** des tuteur.trice.s formés avec une reconnaissance officielle des compétences pédagogiques.

En 2019, le SFPME a formé 250 tuteur.trice.s pour 1.000 heures d'activités, 41 tuteur.trice.s ont souhaité et obtenu le titre de compétence pour le « métier » de tuteur.trice.s.

- Monitoring et ajustement avec le centre efp du **dispositif d'accrochage** des apprenant.e.s, dès l'inscription.
- **Réforme de la filière Chef d'entreprise** : Groupe de travail (GT) de développement Wallonie–Bruxelles, test à blanc des EUAA du SFMQ, analyse financière et création de référentiels pilotes dans le secteur de la construction.
- Agrément avec le centre efp pour la VDC du métier d'esthéticien.ne.
- Présidence du Comité de direction du Cadre francophone des certifications (CFC) et participation au groupe de travail (GT) qualité relatif au CFC.
- Positionnement de **58 certifications** Institut de formation en alternance pour les PME/ Service de Formation professionnelle des Classes moyennes (IFAPME/SFPME) supplémentaires dans le CFC + GT europass.
- **GT Certificat de compétence professionnelle (CCP)** : développement d'une certification professionnelle partagée. Travaux sur une première phase d'expérimentation du processus de régulation qui a abouti à la rédaction d'un rapport interministériel et début d'une deuxième phase, sur mandat politique, pour un test à plus large échelle.
- Concertations sur la correspondance du Certificat d'apprentissage et du Certificat de qualification de l'Enseignement de plein exercice.
- Création et adaptation de nombreux référentiels de formation, avec l'ouverture ou modification majeure de **19 nouvelles formations** sur le site de l'efp.

Apprentissage 2019/2020

Intitulé	Durée/ formation	Code	Commentaire
Assistant.e programmeur.euse	3 ans	I01	
Installateur.trice électricien.ne résidentiel.le	3 ans	H31	Profil SFMQ
Monteur.euse en chauffage et sanitaire	3 ans	E19	Profil SFMQ
Peintre décorateur.trice	3 ans	C24	Profil SFMQ

Chef.fe d'entreprise 2019/2020

Intitulé	Durée/ formation	Code	Commentaire
Community Manager	1	X67	
Assistant.e dentaire	1	Q18	
Designer UX UI	2	X64	
Décorateur.trice agenceur.euse	2	L20	
Installateur.trice électricien.ne résidentiel.le	1	H31	Préparatoire - SFMQ
Mécanicien.ne de cycle	1	G04	Passage en référentiel
Ouvrier.ère boulanger.ère-pâtissier.ère	1	A66	Préparatoire - SFMQ
Restaurateur.trice	3	A96	Nouvelle répartition des UAA
Conseiller.ère en gestion du personnel	2	X16	Passage en COEN
Guide touristique – guide régional	1	X19	Passage en COEN
Accueillant.e d'enfant	2	X45	Adaptation réforme ONE
BIM Construction	2	K82	
Concepteur.trice de produits touristiques	1	X55	Spécialisation agent.e de voyage - fin des accès
Employé.e administratif.ive	1	X63	Profil SFMQ
Opticien.ne – monteur.euse de lunettes	3	Q16	Passage en référentiel

- Opérationnalisation de la passerelle vers le bachelier en comptabilité avec l'EPS.
- Participation au Comité directeur de la VDC, ainsi qu'à la coordination bruxelloise de la VDC.
- Participation au projet de diagnostics croisés, formation des évaluateur.trice.s et Comité d'accompagnement.
- Participation à ReferNet.
- Participation au projet européen « VDC-clés » avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).
- Instructions de nouveaux dossiers de reconnaissance des acquis de formation (RAF) et délivrance de plus de 340 titres de compétences.
- Suivi des dossiers permettant la reconnaissance des Titres de la formation professionnelle pour l'accès à des emplois publics : un règlement de la COCOF et du Service Public de Wallonie (SPW) a été modifié. Les Titres sont désormais pris en compte pour plusieurs ou tous les niveaux de la fonction publique.

Cellule Qualité/Méthodes

La cellule Qualité/Méthodes s'est attachée à la réalisation de trois projets en 2019 :

- la révision de la démarche qualité (initiée en octobre 2018 – finalisée en juin 2019) : la démarche qualité a été totalement repensée et celle-ci s'orientera désormais autour de deux processus opérationnels, mettant ainsi en avant le core business du service. Ces deux processus sont les suivants : accompagner un apprenant et créer, évaluer et optimiser les formations;
- la révision des procédures (initiée en juillet 2019 – finalisation prévue en avril 2020) : révision des procédures existantes et mise

au point de nouvelles procédures dans le cadre de la révision de la démarche qualité;

- l'implémentation d'une base documentaire (initiée en juillet 2019 – finalisation prévue en avril 2020). Implémentation d'Alfresco, un système de gestion de contenu. Son but est de permettre un meilleur partage du contenu et une meilleure collaboration entre collègues tout en conservant le contrôle centralisé à un seul endroit.

Perspectives 2020

Cellule Tutelle (site Stalle)

- Développement d'un outil de liaison numérique qui permettra aux formateur.trice.s en centre de formation et aux patron.ne.s-formateur.trice.s de partager, sur une plateforme commune, leurs avis sur l'évolution de la progression de l'apprenant.e. Cet outil visera à améliorer la communication entre les différents acteurs de l'alternance.
- Réécriture du logiciel de gestion des contrats et bénéficiaires de notre dispositif en vue de répondre aux évolutions de la réglementation.

Cellule pédagogique

Le SFPME souhaiterait la finalisation et la mise en application d'un projet de règlement visant à cadrer les conditions de recrutement, de suivi et d'accompagnement des formateur.trice.s pour la rentrée de septembre 2020.

Au niveau de la formation des tuteur.trice.s, la cellule Tutorat souhaite maintenir l'évolution du nombre de titres délivrés en développant la validation directement au sein des entreprises.

SECTEUR INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE (ISP)

Ce secteur soutient ou organise la formation professionnelle des adultes. Dans ce cadre, il finance l'OIP Bruxelles Formation, chargé de la régie de la formation professionnelle des demandeur.euse.s d'emploi et des travailleur.euse.s francophones de la RBC.

Il assure aussi l'agrément et le subventionnement de 49 organismes d'insertion socio-professionnelle (OISP) et missions locales conventionnés par BF, en application du décret « ISP » du 27 avril 1995 et de l'accord non marchand (ANM). L'objectif est d'accroître les chances des demandeur.euse.s d'emploi inoccupé.e.s et peu qualifié.e.s de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'ISP. Les OISP sont actifs dans de nombreux domaines : nouvelles technologies de l'information et de la communication, santé, tourisme...

Toujours dans le cadre de l'ANM, il finance la formation continue, l'embauche compensatoire et une délégation syndicale inter-centres

pour les travailleur.euse.s du secteur de l'ISP. Dans le cadre d'une convention, il subventionne la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle et d'économie sociale d'insertion (FéBISP).

Il subventionne aussi des projets d'initiative en matière de formation professionnelle via un appel à projets annuel pour le soutien d'actions innovantes, qui peuvent être en partenariat avec des entreprises. Il subventionne aussi l'asbl WorldSkills Belgium, qui promeut les métiers manuels et techniques, ou encore Infor Jeunes Bruxelles pour son projet « Trec One ».

Il finance les indemnités de promotion sociale, indemnités octroyées aux travailleur.euse.s, travailleur.euse.s indépendant.e.s et aidant.e.s qui suivent des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale, leur permettant d'améliorer leur qualification professionnelle.

Il soutient la validation des compétences, notamment via le subventionnement des épreuves organisées pour l'obtention de titres de validation des compétences. Il soutient également un fonds d'impulsion de l'offre de validation des compétences.



6.855.000
EUR

Pour le financement des « équipes de base » des OISP et missions locales dans le cadre de l'accord non marchand.

338.719
EUR

Pour soutenir l'innovation dans la formation professionnelle

616.000
EUR

Consacré à la certification de la validation des compétences

46.516.000
EUR

Budget de subvention à Bruxelles Formation

Réalizations et faits marquants 2019

- Volonté de soutenir l'innovation sur les dispositifs pédagogiques et sur les métiers visés par la formation ou favorisant la transition entre les dispositifs de formation et l'emploi.
- Finalisation de l'étude confiée au cabinet conseil COMASE par la COCOF en collaboration avec la RBC sur le « Redéploiement des OISP ».
- 2 subventions ont été octroyées au Consortium de VDC pour :
 - la mise en œuvre d'un plan d'impulsion de développement de l'offre de VDC;
 - le financement des épreuves de VDC.
- Renouvellement de l'agrément de 49 OISP et l'agrément d'une nouvelle asbl pour la période de 2020-2022.

Perspectives 2020

- Un nouvel appel à projets qui soutiendra l'innovation dans la formation professionnelle sera lancé.
- La VDC, portée par le Consortium de VDC (fonds d'impulsion et validation des épreuves), continuera à être soutenue.
- Renforcer la lisibilité de l'offre de formation des OISP.
- Appuyer la politique du handistreaming au sein des OISP.



SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE

Maillon incontournable de l'enseignement spécialisé bruxellois, le transport scolaire facilite, gratuitement, l'accès des élèves à des établissements adaptés à leurs besoins spécifiques.

Le transport scolaire par bus implique de nombreux acteurs : transporteur, chauffeur, éducateur, directions d'école, accompagnateur, parents... C'est la mobilisation de chacun qui permet que le transport des enfants se déroule parfaitement chaque jour.

Un autre volet moins connu, mais tout aussi important, est la prise en charge financière complète par la Commission communautaire française (COCOF) des abonnements scolaires des élèves auprès des sociétés de transports publics (STIB, De Lijn, TEC et SNCB).

Objectifs du transport scolaire

- Assurer la continuité et la qualité du service de transport scolaire aux élèves et à leur famille tout en faisant face à l'augmentation de la population scolaire à Bruxelles et aux problèmes de mobilité.
- Assurer la sécurité des enfants transportés.
- Poursuivre l'amélioration du statut des accompagnateurs scolaires.
- Simplification administrative.
- Poursuivre et améliorer le programme des formations proposées aux accompagnateurs scolaires.

Réalisations et faits marquants 2019

Le transport scolaire et les établissements scolaires sont étroitement liés dans le déroulement de la journée d'un enfant. Une convention déterminant les rôles respectifs du service du Transport scolaire et de l'établissement scolaire fréquenté par ces élèves a été mise en place.

L'objectif de cette convention est d'instaurer une information et une coordination entre les différents acteurs du transport et du système éducatif afin de créer les meilleures conditions de fonctionnement du transport scolaire et, en conséquence, d'assurer un service de qualité au bénéfice des élèves.

Après concertation avec les partenaires sociaux, une annexe spécifique aux accompagnateurs scolaires a été ajoutée au règlement du travail.

Un système informatisé de gestion des incidents et des absences spécifique au service du Transport scolaire a été mis en place en février 2019.

Le transport scolaire a assuré le transport des enfants participant à la Pico's Cup 2019, une journée sportive interscolaire adaptée aux enfants de l'enseignement fondamental de type 4 vers le centre sportif « SPORT CITY WOLUWE ». Il est à relever que plusieurs transporteurs l'ont assuré à titre gracieux.

8 nouveaux circuits ont été créés en septembre 2019 afin de faire face à de nouveaux besoins ou de réduire les temps de trajets des élèves.

Perspectives 2020

Réalisation d'un audit prospectif afin d'établir un bilan et un état des lieux pour pouvoir faire face aux défis démographiques et à l'évolution de l'enseignement spécialisé.

Mise en œuvre de nouveaux outils numériques pour améliorer la qualité du service et l'information aux différents acteurs du transport scolaire.

Le transport scolaire bruxellois en chiffres

221

services de transport scolaire

51

établissements scolaires

205

accompagnateur.trice.s scolaires
engagé.e.s

3.030

élèves transportés en bus
chaque jour

2.200

abonnements délivrés
pour l'année scolaire

9

agent.e.s en soutien
administratif et en appui
sur le terrain

25

sociétés de transport

Formation des accompagnateur.trice.s scolaires
28 jours de formation
11 thèmes de formation
236 inscrits

**DIRECTION D'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ, DE LA COHÉSION
SOCIALE ET DE L'ENFANCE**



La direction d'administration des Affaires sociales, de la Santé, de la Cohésion sociale et de l'Enfance est constituée de trois services et d'une cellule : le service Affaires sociales, le service Santé, le service Cohésion sociale et la cellule Enfance.

Le département a participé à la rédaction d'un mémorandum de l'administration transmis aux formateurs du Gouvernement francophone bruxellois (GFB) après les élections. Plus de quarante fiches ont été réalisées par les agents du département sur les compétences de l'action sociale, la famille, la santé, la promotion de la santé, la cohésion sociale et l'accueil des primo-arrivant.e.s. De nombreux éléments figurant dans le mémorandum se retrouvent dans l'accord du GFB.

En ce qui concerne le secteur Ambulatoire, le travail sur la réforme se poursuit. Suite aux journées de réflexion organisées en 2018, des rencontres ont été organisées avec la plupart des fédérations afin de poursuivre la réflexion sur la réforme du secteur. Le projet de réforme tel que proposé par l'administration se retrouve dans l'accord du GFB.

Par ailleurs, le travail sur les procédures d'agrément dans ce secteur Ambulatoire se poursuit également. Un workflow, logiciel de suivi, a été créé. Ce dernier permettra une standardisation et une automatisation des procédures d'agrément ainsi qu'un suivi de l'évolution de l'ensemble des dossiers, en collaboration avec le service Inspection.

Dans le cadre du colloque annuel de la Fédération des Maisons médicales, le service Santé a accueilli dans les locaux de la Commission communautaire française (COCOF) l'ensemble des Maisons médicales agréées afin d'évoquer les enjeux pour ce secteur.

Dans le cadre du Festival cinéma méditerranéen de Bruxelles, le service Cohésion sociale a organisé la projection d'un film : « Bus campus », suivie d'un débat avec les associations et les agents de la COCOF sur le thème de l'accès à la formation et à l'enseignement. Enfin, le service Santé a accueilli une nouvelle cheffe de service.

La transversalité entre les trois services du département a encore été renforcée. La plupart des projets sont pilotés conjointement par des agents des trois services.

Le département a également renforcé la collaboration avec les opérateurs de terrain par toute une série d'initiatives visant à partager l'expertise, les outils et les responsabilités au service des Bruxellois.

Je suis fière du travail fourni par des agents créatifs, qui n'hésitent pas à travailler collectivement pour l'évolution de notre fonction publique.

Isabelle FONTAINE,
Directrice d'administration



SERVICE AFFAIRES SOCIALES

Le service des Affaires sociales gère les matières suivantes relevant de l'action sociale et de la famille :

Secteurs ambulatoires : centres d'action sociale globale, centres de planning familial, services de médiation de dettes, services d'aide à domicile, réseaux en action sociale et famille.

Secteurs personnes âgées : Etablissements résidentiels (résidences-services, maisons communautaires) et services non résidentiels (Services d'accueil de jour, services de télévigilance et service d'aide aux personnes âgées maltraitées).

Autres secteurs : maisons d'accueil ; centres de formation d'aides familiales.

Subventions facultatives (« Initiatives ») : Le service soutient diverses associations actives dans les domaines de l'aide sociale et de la politique familiale, des centres d'appui, des animations dans le cadre de la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans les écoles et il contribue au financement de la ligne d'écoute violences conjugales. Il soutient également l'informatisation des secteurs.

Activités transversales : Le service participe aux plans d'action contre les violences liées au genre (violences entre partenaires, mariages forcés, mutilations génitales féminines, violences liées à l'honneur, violences sexuelles).

Le budget 2019 pour les programmes Action Sociale et Famille de la mission 22 totalise 58.609.000 d'EUR.

Nombre de travailleurs subventionnés: pour l'ensemble des secteurs, plus de 1.000 équivalents temps plein sont subventionnés, ce qui représente environ 1.300 travailleurs.

Réalisations et faits marquants 2019

- outien à la création d'un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées.
- Poursuite de la reconnaissance des missions spécifiques en maisons d'accueil (soutien à la parentalité, soutien des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, logement accompagné).
- Octroi d'une prime complémentaire aux travailleurs du non marchand.

Perspectives 2020

Le service des Affaires sociales prévoit de mettre en œuvre les projets suivants :

- agrément d'un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées;
- agrément d'une nouvelle maison communautaire pour personnes âgées;
- pour les services d'aide à domicile, augmentation du contingent d'heures de prestations des aides familiales et ménagères;
- augmentation des cadres agréés des services de médiation de dettes.

DONNÉES CHIFFRÉES

Nombre d'associations subventionnées et/ou agréées :

Associations subventionnées	Nombre d'associations	Budget 2019
Maisons d'accueil	16	12.618.000 EUR
Centres de service social et d'action sociale globale	9	3.212.000 EUR
Centres de planning familial (y compris les projets EVRAS)	27	8.533.000 EUR
Réseaux en action sociale	7	229.000 EUR
Services de médiation de dettes	6	533.000 EUR
Services d'aide à domicile	7	31.065.000 EUR
Centres de formation d'aides familiales	3	214.000 EUR
Services d'accueil de jour pour personnes âgées	6	424.000 EUR
Services de télévigilance	2	221.000 EUR
Service d'aide aux personnes âgées maltraitées	1	113.000 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	116	1.226.000 EUR
Organismes représentatifs et de coordination	5	Budget inclus dans les A.B. sectorielles
Organisme intersectoriel de coordination	1	93.000 EUR
Ligne d'écoute violences conjugales	1	35.000 EUR
Résidence service	1	non subventionnée
Maisons communautaires	3	non subventionnées



SERVICE SANTÉ

Le service gère les matières réglementées et non réglementées suivantes :

Secteurs Ambulatoires et Initiatives santé

- 22 services de santé mentale + 1 fédération (211,3 équivalents temps plein (ETP)).
- 15 services actifs en matière de toxicomanies + 1 fédération (74 ETP).
- 2 centres d'accueils téléphoniques (6 ETP).
- 40 maisons médicales + 1 fédération (60 ETP).
- 5 associations de soins palliatifs et continués + 1 fédération (17, 75 ETP).
- 5 centres de coordination de soins et services à domicile (23 ETP).
- 1 structure psychothérapeutique mixte.
- 1 Initiative d'habitation protégée.
- 2 hôpitaux (agrément sans impact budgétaire).
- 14 réseaux et partenariats d'acteurs en santé.
- 71 initiatives ont été soutenues autour des axes : santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, santé mentale communautaire, Culture-Art-Thérapie, réduction des inégalités sociales en matière de santé, réduction des risques, aide aux personnes victimes de violences, ...

Secteurs de la Promotion de la Santé

- 41 opérateurs (acteurs ou réseaux et services) désignés pluriannuellement en Promotion de la Santé et liés par convention. La majorité a été désignée au 1^{er} janvier 2018 et 5 nouveaux opérateurs ont été désignés au 1^{er} janvier 2019 dans le décours de l'appel à projets spécifiques sur les

priorités 1 (« Manger, bouger ») et 4 (Prévention IST/VIH à destination des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes) du Plan stratégique.

- 3 programmes de médecine préventive.
- 5 accords de coopération.
- 22 initiatives ont été soutenues sur différentes thématiques généralement en lien avec les priorités thématiques du Plan stratégique, entre autres les publics en situation de vulnérabilité, IST/VIH, la promotion des vaccinations, la réduction des risques en matière d'usages de drogues, etc.

Le service Santé gère également des matières transversales.

Il collabore avec les directions d'administration et services sur les questions transversales liées à la simplification administrative, au mode de subventionnement (non marchand), aux modifications des législations, etc.

Le service assure le secrétariat des sections « Ambulatoire » et « Promotion de la Santé » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux Personnes et de la Santé ainsi que de la Commission Campagnes radiodiffusées.

Réalisations et faits marquants 2019

1. DONNÉES TRANSVERSALES

En ce début de législature 2019-2024, le service Santé a préparé un rapport général qui dresse un état des lieux des différents secteurs relevant de la politique Santé de la Commission communautaire française (COCOF). Il énumère les dossiers en attente d'une décision et il pointe les enjeux sectoriels et transversaux.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

Le budget Santé est inscrit en mission 23 et est réparti entre 3 programmes pour des montants totaux de **48.173.000 EUR** en crédits d'engagement (CE) et de 48.131.000 EUR en crédits de liquidation (CL).

Les crédits prévus sont basés essentiellement sur 2 réglementations : le décret du 5 mars 2009 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux secteurs ambulatoires et le décret du 18 février 2016 et son arrêté d'exécution qui encadrent les subventions octroyées en Promotion de la Santé. Les subventions sont indexées annuellement selon les modalités prévues dans les réglementations.

Suite à la VI^e réforme de l'État, 2 structures subventionnées auparavant par l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) ont fait le choix de la COCOF comme pouvoir subsidiant. Les crédits font l'objet d'une dotation de l'INAMI jusqu'en 2025. Les subventions ne sont pas indexées.

La mission 23 couvre également des cofinancements tels que prévus dans le cadre d'accords de coopération, tel le Comité consultatif de Bioéthique, la cellule politique générale Drogue, ...

2 programmes de dépistage des cancers « sein » et « colorectal », issus des programmes en médecine préventive de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), sont cofinancés par la COCOF, la Commission communautaire commune (COCOM) et la Communauté flamande (VG).

Les crédits prévus sont également destinés à couvrir des projets qui ne peuvent être acceptés dans des cadres réglementés. Il s'agit d'initiatives en matière de santé mentale ou plus largement de projets innovants. Un budget de **1.422.000 EUR** en CE leur est consacré.

Sur base du décret relatif au budget général des dépenses, la part des crédits prévus en matière de santé représente 8,87% du budget décentral.

Dans le graphique à la page suivante sont incluses les subventions non marchand octroyées au secteur ambulatoire et dont les crédits proviennent de la Mission 30 (278.000 EUR).

Voir tableau des données chiffrées à la page suivante.

3. DONNÉES PAR SECTEUR pour l'Ambulatoire, la Promotion de la Santé et les Initiatives

Secteur des aides aux toxicomanes

- Poursuite de la réflexion sur le diagnostic et l'intervention précoce.
- Procédure d'agrément de l'asbl Réseau Hépatite C pour son projet Sampas.

Secteur des services de santé mentale (SSM)

- Modifications d'agréments de 3 SSM : ULB, D'Ici et d'Ailleurs et La Gerbe.
- Subventions octroyées afin d'informatiser les 22 SSM afin de faire face aux obligations relatives aux prescriptions de médicaments et attestations de soins électroniques.
- Subventions pour informatisation à l'organisme de coordination.
- Analyse des demandes de modifications d'agrément en particulier pour les équipes enfants/adolescents.
- Suivi des réformes fédérales « SM 107 » (réseau bruxellois adultes) et « BRU-STARS » (réseau bruxellois enfants/adolescents).
- Participation aux divers sous-groupes de travail mis en place dans le cadre du Groupe de travail interministériel Task-force en santé mentale et des réseaux initiés par le Fédéral.

Secteur des centres d'accueil téléphonique

- Comité d'accompagnement centre de prévention du suicide.
- Participation à la journée d'études consacrée au 60^{ème} anniversaire du Centre d'écoute téléphonique « Centre Télé-Accueil Bruxelles ».

Secteur des soins palliatifs et continués

- Analyse de la notion d' « Hôtel de soins ».

Non marchand (NM) en 2019

- Le périmètre établi par l'accord NM 2018-2019 s'étend aux travailleurs qui exercent des missions prévues dans le cadre du décret «Ambulatoire», mais non agréés.

Afin d'identifier ces nouveaux bénéficiaires, un cadastre a été réalisé sous forme d'un fichier Excel envoyé à toutes les associations agréées. Ce système - perfectible - a permis à l'administration d'attribuer les subventions NM dans les délais requis.

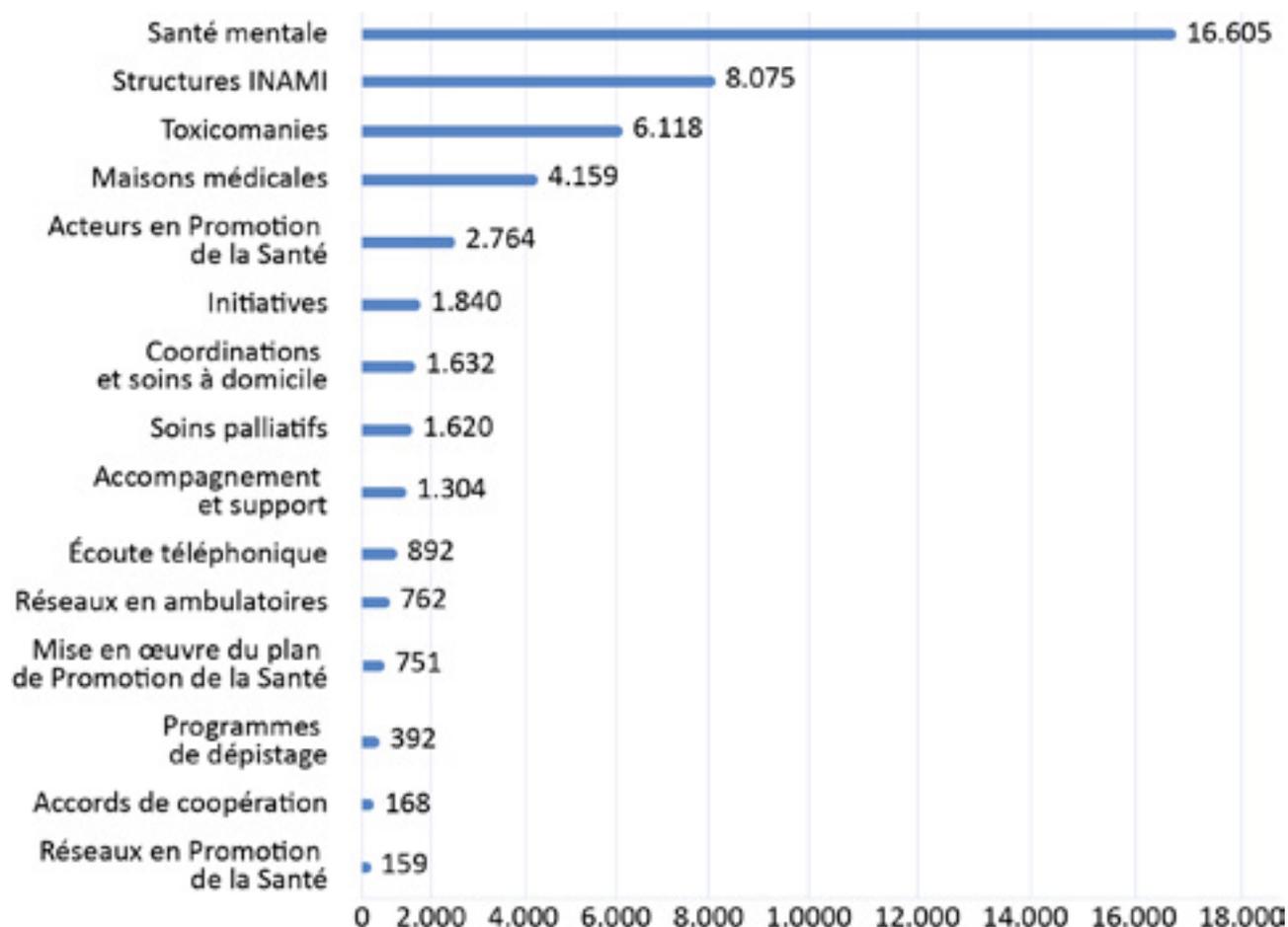
Réseaux ambulatoires en Santé

- Note relative à l'interprétation de la législation sur les réseaux ambulatoires « Santé ».

Deux asbl « L'Équipe » et « Juan Vives »

- Ces deux structures INAMI ont fait le choix de la COCOF comme pouvoir subsidiant.
- Celles-ci ont été conventionnées pour une période de 5 ans et ont reçu un agrément provisoire pour une période de 2 ans débutant le 1er janvier 2019.

Répartition des crédits santé en 2019 (en milliers d'euros)



Promotion de la Santé

- De manière transversale : poursuite de la mise en œuvre et du suivi du Plan stratégique de Promotion de la Santé.
- Plus spécifiquement : préparation du Plan opérationnel en vue de sa publication et diffusion, rencontres et échanges de suivi avec les opérateurs financés, préparation du Plan et des modalités d'évaluation du plan stratégique 2018-2022, préparation des modalités de l'évaluation de reconduction des 30 opérateurs désignés jusqu'au 31 décembre 2020 et susceptibles d'être reconduits sans nouvel appel à projets jusqu'au 31 décembre 2022.
- Au sein des secteurs Promotion de la Santé et Santé : participation aux comités de pilotage des projets Vaccinfo (Question Santé) et de la revue Bruxelles-Santé (Question Santé), participation au jury des projets « jump » (soutien à l'accueil temps libre des publics en situation de fragilité) à l'initiative de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), participation au groupe de travail « prévention » dans le cadre de la Réforme des soins de santé en prison.
- La Commission « campagnes » a siégé 10 fois et a remis 25 avis sur des projets de spots TV ou radio, sur les spots réalisés, ainsi que sur des demandes de rediffusion portant sur des campagnes de promotion de la santé. 14 campagnes ont été diffusées en 2019.

Initiatives

71 initiatives s'articulant autour des axes : la santé mentale des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, la santé mentale communautaire, la Culture-Art-Thérapie, la réduction des inégalités sociales en matière de santé, la réduction des risques, l'aide aux personnes victimes de violences,... ont été soutenus.

Perspectives 2020

Perspectives transversales

- Organisation de rencontres avec les coordinateurs des asbl agréées en vue d'améliorer les échanges entre les asbl et le service Santé en matière d'information et de gestion administrative.
- Elaboration d'un « Frequent Asked Question/FAQ » à destination de ces associations.
- Workflow agrément : utilisation d'un nouvel outil informatique de gestion des demandes d'agrément par les agents de la COCOF.

Secteur des services actifs en matière de toxicomanies

- Agrément définitif du service « Réseau Hépatite C » pour son projet Sampas.
- Extension d'agrément du service « DUNE » : mission de liaison.
- Extension du cadre agréé du service « Ambulatoire-Forest » vu l'augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Accompagnement des projets de la FÉDITO, organisme de coordination.

Secteur des maisons médicales (MM)

- Procédure d'agrément à durée indéterminée pour les MM « Calendula », « Primeurs » et « Maison médicale Le 35 ».
- Modification d'agréments pour déménagement (Boitsfort - Norman Bethune).

Secteur des services de santé mentale (SSM)

- Modification d'agrément des SSM qui ont sollicité une extension de cadre du personnel pour leur équipe enfants/adolescents.



- Suivi des réformes en santé mentale pour les personnes âgées et les personnes détenues en prison.

Secteur des centres d'accueil téléphonique (CAT)

- Comité d'accompagnement centre de prévention du Suicide.
- Inauguration des nouveaux locaux du centre de prévention du suicide.

Secteur des soins palliatifs et continués

- Visites des services de soins palliatifs et continués.
- Rédaction d'une note de fond sur le secteur, son évolution.

Secteur des centres de coordination de soins et services à domicile (CCSSD)

- Rédaction d'une note d'orientation du secteur et visite des centres agréés.
- Analyse de la demande d'agrément de la Fédération des CCSSD en tant qu'organisme de coordination.
- Analyse de la reconnaissance en catégorie 3 du « Centre Bruxelles-Assistance ».

Secteur des réseaux ambulatoires en santé

- Analyse des réalisations des réseaux agréés 2018-2020.
- Mise en œuvre de la procédure de renouvellement d'agrément.

Secteur des structures INAMI « L'Équipe » et « Juan Luis Vives »

- Ces 2 structures ayant reçu un agrément provisoire qui prend fin le 31 décembre 2020, il y aura lieu de prolonger la période transitoire ou de les agréer à titre définitif.

Secteur de la promotion de la santé

2020 sera placé sous le signe de l'évaluation. Elle verra se concrétiser :

- > entre mi-avril et mi-juin : les entretiens de reconduction des opérateurs (acteurs et réseaux) désignés depuis le 1er janvier 2018, en vue de leur renouvellement éventuel, sans nouvel appel à projets jusqu'au 31 décembre 2022. Pilotés par la cellule Promotion de la Santé, ces entretiens mobiliseront également des collaborateurs des services de la Cohésion sociale (dont la cellule Enfance), des Affaires sociales et de la Culture;
- > tout au long de l'année : l'évaluation intermédiaire du Plan stratégique de Promotion de la Santé (cohérence et pertinence, couverture, plan comme outil) qui devra permettre son évaluation finale, et alimenter l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique 2023-2027;
- > une attention sera également donnée au suivi des programmes de médecine préventive et à la consolidation du dispositif d'octroi d'espaces gratuits pour des campagnes de prévention radiodiffusées (cfr. Commission « campagnes »).

SERVICE COHÉSION SOCIALE ET ENFANCE

Le service Cohésion sociale grâce à un maillage associatif de près de 400 opérateur.trice.s vise à renforcer le **vivre** mais surtout le **faire ensemble** dans nos quartiers en retissant du lien social et en favorisant le dialogue interculturel. Les politiques menées par la Commission communautaire française (COCOF) au niveau de la Cohésion sociale s'articulent autour du décret de Cohésion sociale mais aussi du Parcours d'accueil pour primo-arrivant.e.s. Le service Cohésion sociale a également intégré la cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant depuis 2018.

Dispositif de cohésion sociale : volets communal et régional

13 communes bruxelloises disposent d'un contrat communal et d'autres opérateur.trice.s ayant une action plus transversale bénéficient d'un contrat régional. Les actions soutenues répondent aux quatre thématiques prioritaires déclinées pour le quinquennat 2016-2020 :

- le soutien et l'accompagnement à la scolarité;
- l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen.ne actif.ve;
- la citoyenneté interculturelle qui se décline en deux types d'actions à savoir les permanences socio-juridiques adressées à un public migrant ou issu de l'immigration et des modules d'initiation à la vie citoyenne;
- la thématique du *vivre ensemble* qui se décline en deux types d'actions, à savoir :
 - la production et diffusion d'outils à vocation socioculturelle orientées sur des finalités d'amélioration du *vivre ensemble*;
 - la diffusion d'outils visant la sensibilisation à l'interculturalité.

De plus, deux associations sont reconnues comme centres d'appui à la politique de cohésion sociale et/ou du dispositif de la politique d'accueil pour primo-arrivant.e.s : le Centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACS), mis en place par le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI), et le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (CRÉDAF), mis en place par « Lire et Ecrire Bruxelles ».

Un quinquennat 2016-2020 est en cours de réalisation mais compte tenu de l'adaptation des textes législatifs en vue d'un dispositif d'agrément en cohésion sociale, le Collège a décidé de prolonger le quinquennat jusqu'au 31 décembre 2022.

Parcours d'accueil des primo-arrivant.e.s.

En 2019, un peu plus de 2.100 primo-arrivant.e.s. se sont adressés à l'un des deux bureaux d'accueil agréés pour suivre le parcours d'accueil.

Un nouveau bureau d'accueil, Convivial, vient renforcer le dispositif. Ce troisième bureau sera accessible au public à partir de mars 2020 pour traiter 1.000 dossiers par an. Ce nouvel agrément est justifié par la mise en place prochaine du parcours d'accueil obligatoire (Ordonnance de la Commission communautaire commune (COCOM) de mai 2017) et de l'accord de coopération conclu entre la Communauté flamande, la COCOF et la COCOM relatif au parcours d'accueil et qui prévoit que la COCOF offrira chaque année 4.000 parcours d'accueil obligés aux primo-arrivant.e.s.

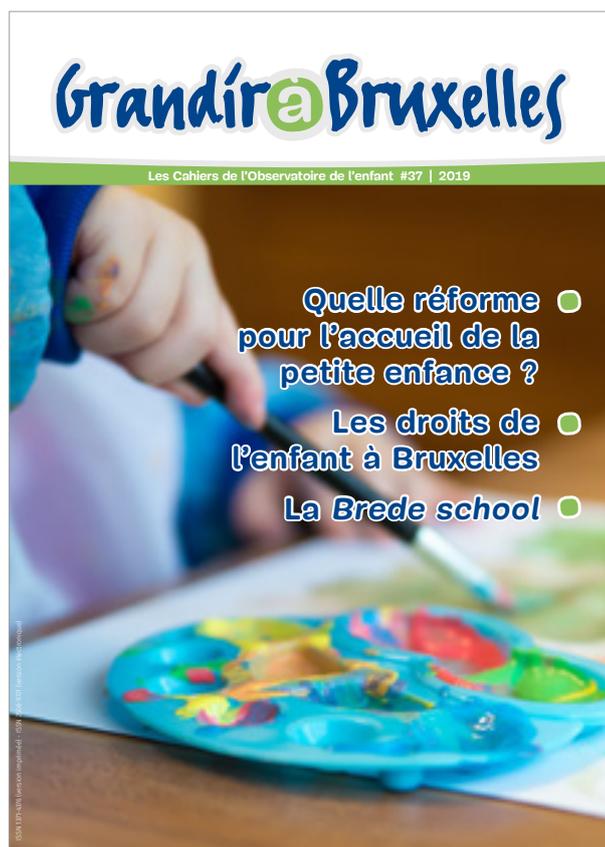
Initialement prévue en janvier 2020, cette obligation est reportée à 2021 car sa mise en

œuvre nécessite des adaptations.

Enfin, toujours dans la perspective du parcours obligatoire, un appel à conventionnement pour des cours de français langue étrangère et d'alphabétisation a été réalisé : environ 10.000 heures ont été conventionnées et s'ajoutent aux 30.000 heures déjà prévues.

Cellule Enfance et Milieux d'accueil de l'enfant

Cette cellule assure une mission de recherche, conseil et information sur les politiques de l'enfance, notamment avec son Observatoire de l'enfant et sa revue *Grandir à Bruxelles*. Elle collabore avec le service Infrastructures de la COCOF pour financer des infrastructures d'accueil de la petite enfance à Bruxelles. Elle assure un rôle de soutien et de développement d'une politique régionale en matière d'accueil du temps libre en accompagnant notamment les coordinations Accueil Temps Libre (ATL) bruxelloises. Elle coordonne également la politique de la COCOF en matière de droits de l'enfant.



Réalizations et faits marquants 2019

- Agrément provisoire d'un troisième bureau d'accueil pour traiter annuellement 1.000 parcours d'accueil.
- Extension de l'offre de formations linguistiques dans le cadre du volet secondaire du Parcours d'accueil pour primo-arrivant.e.s.
- Prolongation des conventions et contrats de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre l'adaptation des textes législatifs en vue d'un dispositif d'agrément en cohésion sociale.
- Réalisation d'une étude d'impact budgétaire des modalités d'agrément et de subventionnement dans le cadre du décret de cohésion sociale.
- Étude d'incidence : organisation d'une soirée rencontre à destination des échevins de l'ATL de la région bruxelloise le 30 avril 2019.

Perspectives 2020

- Adaptation des arrêtés d'exécution venant modifier la mise en place des dispositifs Primo-arrivant.e.s et Cohésion sociale.
- Publication des résultats d'une enquête auprès des milieux d'accueil de l'enfance bruxellois.
- Lancement d'une enquête sur le statut et le profil des accueillant.e.s extrascolaires.

Budget total 2019 pour les programmes :

2 – Cohabitation des communautés locales de la division 22 : 22.142.000 EUR

6 – Soutien à la Politique d'accueil et de la petite enfance 22 : 511.000 EUR

Associations	Nombre d'associations	Montants octroyés
Cohésion sociale – volet communal	187	7.637.461 EUR
Cohésion sociale – volet régional	60	1.747.486 EUR
Bureaux d'accueil pour primo-arrivant.e.s (3) et Opérateurs de formation linguistique – dans le cadre du parcours primo-arrivant.e.s (15)	18	5.950.211 EUR
CRÉDAF (LIRE ET ECRIRE)	1	937.208 EUR
CRACS	1	608.311 EUR
FIPI associatif et communal (infrastructure et fonctionnement)	105	1.947.035 EUR
Associations bénéficiant de subventions facultatives	73	1.138.226 EUR
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance	9	382.500 EUR

Pour les associations subventionnées en Cohésion sociale (volets communal et régional) plus de 566,23 équivalents temps plein (ETP) sont subventionnés pour un nombre total de 1.168 travailleur.se.s.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

BILAN

L'année 2019 peut être considérée comme une année charnière pour la direction de l'administration de l'Aide aux personnes handicapées (DAPH), et ce, à plusieurs titres.

1. Comptabilité

Le service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE) n'étant plus un service à comptabilité autonome (SACA) depuis le 1^{er} janvier 2019, il est désormais assujéti à la procédure commune de paiement de la Commission communautaire française (COCOF) pour ses interventions. Au niveau des aides individuelles, cette suppression du SACA a engendré un important arriéré des paiements et ce, malgré une préparation de nos services durant le second semestre 2018. Grâce à la mobilisation et à la solidarité des équipes, le retard est aujourd'hui complètement résorbé.

2. Handistreaming

Après son lancement officiel le 9 janvier 2019, le groupe de coordination institué par le décret *Handistreaming* du 15 décembre 2016 et son arrêté d'application du 30 novembre 2017 a réussi la prouesse de rédiger en quelques semaines le tout premier rapport *Handistreaming*. En l'occurrence, il s'est agi du rapport de fin de législature qui a été communiqué au Parlement francophone bruxellois (PFB) le 18 avril 2019. Depuis l'installation du nouveau Gouvernement francophone bruxellois (GFB), le groupe de coordination s'est attelé à entamer le processus d'élaboration de début de législature qui sera déposé au Parlement le 1^{er} semestre 2020.

3. Réglementation

Outre quelques adaptations techniques de certains arrêtés, l'année 2019 a vu l'exécution du décret Inclusion du 17 janvier 2014 se poursuivre avec l'adoption de l'arrêté relatif aux services d'appui à la formation professionnelle (SAFP) le 24 janvier 2019 et celui relatif aux Entreprises de Travail adapté (ETA) le 28 novembre 2019. Il est à noter également que l'accord de coopération du 31 décembre 2018 conclu entre la Région wallonne (RW) et la COCOF garantissant la libre circulation des personnes handicapées est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il convient à présent que la commission de coopération soit installée pour que cet accord de coopération puisse fonctionner efficacement.

4. Non marchand

Le Protocole d'accord non marchand (ANM) du 13 septembre 2018 a fait l'objet d'une modification le 23 mai 2019 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019) pour y introduire de nouvelles mesures en faveur, notamment, des travailleurs du secteur du handicap et y introduire les services repris dans le décret Inclusion.

PERSPECTIVES

Selon l'accord du nouveau gouvernement, s'inspirant largement du mémorandum de notre administration, les perspectives de la DAPH pour la législature peuvent se résumer comme suit (sans prétendre à l'exhaustivité) :

- transfert des aides individuelles et des aides à l'emploi;
- création d'un guichet unique d'informations sur le handicap à Bruxelles;
- élaboration d'un cadastre global bruxellois de l'offre de places;
- élaboration d'une étude afin de déterminer la viabilité des ETA tenant compte de ses obligations sociales;
- exécution et évaluation du plan *Handi-streaming*;
- renforcement des politiques relatives à la grande dépendance et à l'autisme;

- réforme de l'Etoile polaire.

Ces nombreux projets, importants pour nos usager.ère.s, vont nécessiter de développer des synergies étroites avec nos collègues d'IRISCARE, des Services réunis de la Commission communautaire commune (COCOM) (dont l'Observatoire Social et de la Santé), ou encore de la direction générale de l'Aide aux personnes handicapées (DGPH) du SPF Sécurité sociale.

Sur le plan interne, une nouvelle organisation de la DAPH verra le jour au 1^{er} semestre 2020, afin d'être en mesure de relever tous ces défis et bien d'autres.

Avec le soutien de nos collègues de la COCOF, la DAPH s'engage à mener de front tous ces défis, pour le seul bénéfice de tous.tes nos usager.ère.s.



Philippe BOUCHAT,
Directeur d'administration



SERVICE ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Le service Accueil et Hébergement agréé et subventionne des centres de jour, des centres d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés.

Sont agréés en 2019 :

- 12 centres d'hébergement pour enfants (CHE);
- 5 centres de jour pour enfants non scolarisés (CJENS);
- 8 centres de jour pour enfants scolarisés (CJES);
- 21 centres d'hébergement pour adultes (CHA);
- 20 centres de jour pour adultes (CJA).

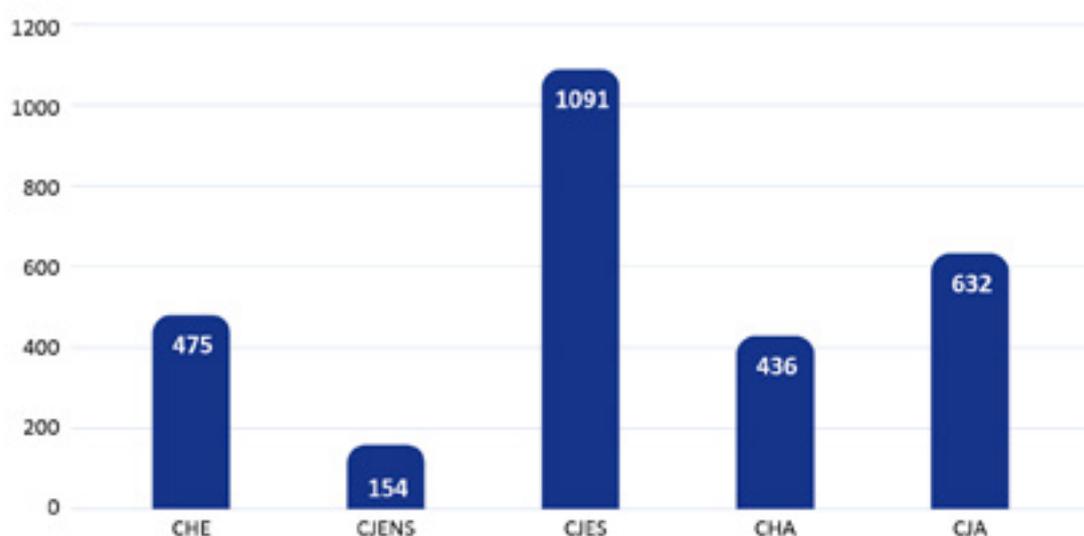
Ces 66 centres offrent une capacité de 2.788 places se répartissant comme suit :

Le service Accueil et Hébergement subventionne environ 1.551 équivalents temps plein (ETP) se répartissant en : personnel de direction, personnel administratif et comptable, personnel technique, personnel médical et équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière représente 73 % du personnel subventionné.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service Accueil et Hébergement agréé et subventionne également un nouveau type de service : le service de participation par des activités collectives « service PACT ». Celui-ci organise des activités collectives de volontariat au profit de la société au départ des projets individuels d'une personne handicapée.

Ainsi, le premier service agréé KALIGRAV développe des activités collectives de volontariat d'infographie et de gravure assistée par ordinateur pour des personnes volontaires valides et handicapées, ces dernières présentant des troubles moteurs.

Répartition des places agréées par type d'agrément



Ce service offre une capacité de 7,5 ETP et le service Accueil et Hébergement subventionne environ 1,6622 ETP se répartissant en : personnel de direction, personnel administratif et comptable et équipe psychologique, éducative, rééducative et sociale. Cette dernière représente 89 % du personnel subventionné.

Au niveau de la répartition du budget, le service gère 4 allocations budgétaires représentant à l'initial en 2019 un montant global de 108.821.000,00 EUR réparti comme suit :

- service de participation par des activités collectives : 95.000 EUR;
- subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement : 107.310.000 EUR;
- conventions prioritaires et nominatives : 880.000 EUR;
- gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation : 536.000 EUR.

Outre ces missions de base, le service :

- participe aux réunions de la section « personnes handicapées » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé ainsi qu'aux réunions de divers groupes de travail;
- collabore avec d'autres directions d'administration/d'autres services sur les questions relatives à la simplification administrative, sur les modifications de réglementation relative à la mise en œuvre du non marchand;
- soutient les promoteur.trice.s de nouveaux projets et les associations agréées.

Réalisations et faits marquants 2019

Comme en 2018, de nombreux renouvellements d'agrément ont été réalisés par le Service en collaboration avec le service Inspection.

Il y a également eu plusieurs modifications d'agrément : deux CJA ont vu leur capacité augmenter de 4 places (2 x 2 places), un CHA s'est vu octroyer 4 places supplémentaires. Par contre, le nombre de places agréées en CJES a diminué de 34 places : un centre a diminué sa capacité de 49 places, un second l'a augmentée de 15 places.

Le service a contribué à la mise en œuvre du non marchand et plus particulièrement le volet « nouvelle prime de fin d'année » suite à l'accord signé entre les partenaires en juillet 2018.

Perspectives 2020

Le service devrait contribuer à la poursuite de la mise en œuvre du non marchand : volet « Mobilité ».

Le service devrait contribuer aux mesures à développer pour la prise en charge de l'autisme et de la grande dépendance.

Le service devrait participer au projet de programmation globale qui reposera sur l'étude approfondie des besoins et de l'offre existante.

¹ Le Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée est entré en vigueur au 1er juillet 2015.

SERVICE PRESTATIONS INDIVIDUELLES DU SERVICE PHARE



Le service Prestations Individuelles (SPI) accorde différentes interventions et développe de multiples actions visant à favoriser l'autonomie et la pleine participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle.

Sa vision est fondée sur le concept d'inclusion sociale, en référence à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En son article 19, les États signataires *“reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit”*.

Ces interventions portent sur l'octroi d'aides individuelles et d'aides à l'emploi, elles concernent aussi l'accueil des personnes en centre de jour (CJ), centre d'hébergement (CH) et accueil familial (AF).

Parmi les aides individuelles, citons :

- les aides à la communication (matériel spécifique pour personnes aveugles et malvoyantes, sourdes et malentendantes);
- les produits absorbants pour incontinence;
- les aides à la mobilité (voiturettes, adaptations automobiles, chien-guide, ...);

- l'aménagement immobilier et mobilier (adaptation de la salle de bains, monte-escalier, rampe d'accès,...);
- l'équipement complémentaire (main courante, barre d'appui fixe,...);
- les biens d'équipement (lit électrique, lève-personne, lift de bain,...);
- le petit équipement (couverts adaptés, balance parlante,...);
- l'accompagnement pédagogique dans le cadre des études supérieures.

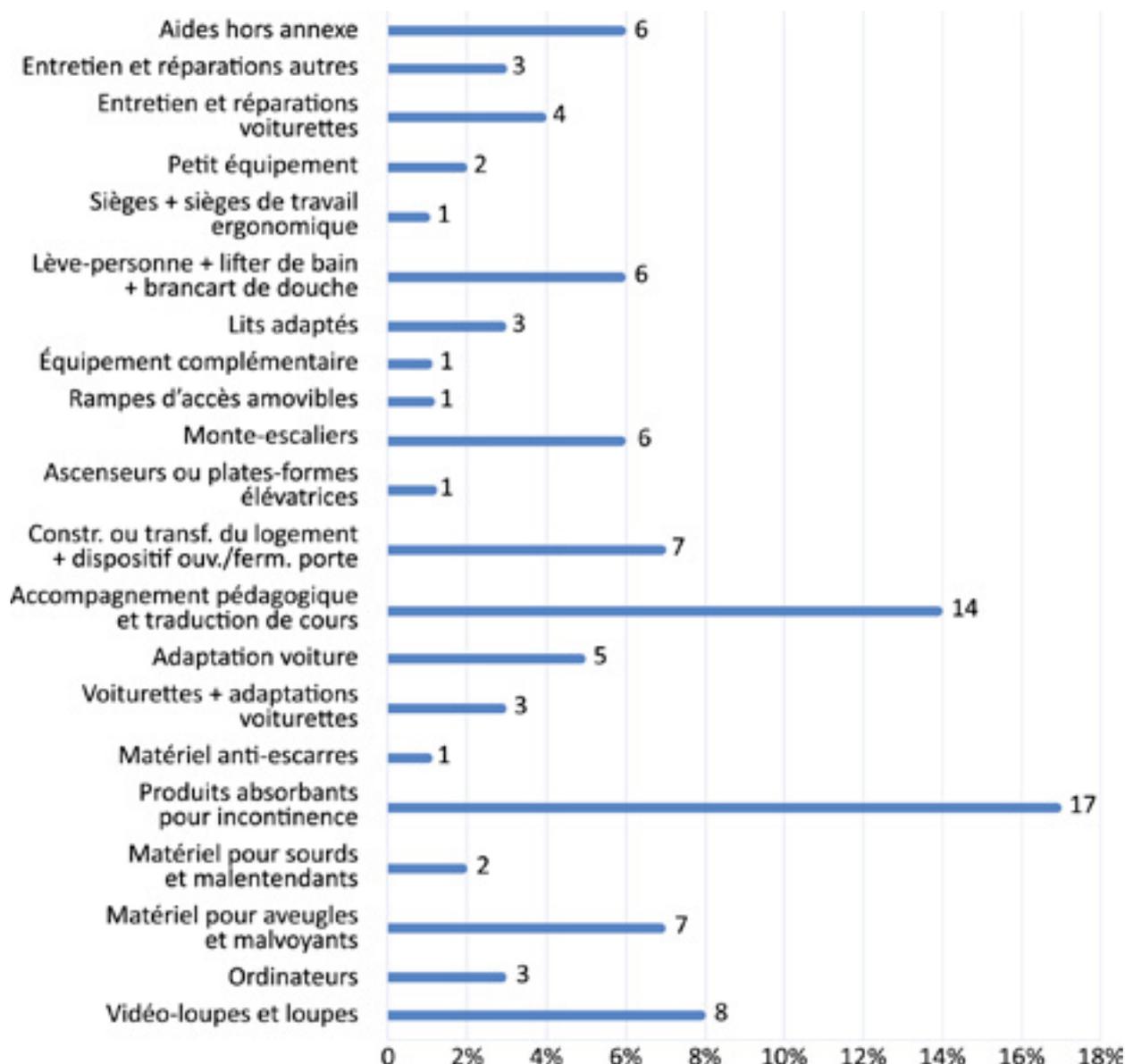
Le SPI participe aux Commissions actives en matière d'inclusion scolaire dans les différents types et niveaux d'enseignement. Il collabore entre autres avec le secteur de l'Aide à la jeunesse.

Le service développe de multiples actions en partenariat avec les dispositifs d'appui à la formation professionnelle et de soutien à l'insertion socioprofessionnelle (Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), organisme régional bruxellois chargé de la politique de l'emploi (Actiris), Bruxelles Formation (BF), services d'accompagnement).

Parmi les dispositions spécifiques visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur de travail ordinaire, citons :

- le contrat d'adaptation professionnel;
- le stage « découverte »;
- la prime de tutorat;
- la prime de sensibilisation;
- la prime d'insertion;
- la prime d'installation;
- l'adaptation du poste de travail et de l'environnement du travail.

Répartition des dépenses en aides individuelles : 2.493.000 EUR



Dépenses consacrées à ces aides : 2.229.000 EUR.

Dans le domaine de l'emploi adapté, le SPI accorde aux travailleur.euse.s l'autorisation de travail en Entreprise de travail adapté (ETA) et détermine la catégorie de capacité professionnelle de ces travailleur.euse.s.

Dans le domaine de l'accueil en centre de jour et d'hébergement, le SPI accorde l'autorisation d'entrée en centre et fixe la catégorie de besoins d'encadrement.

(Les données relatives aux catégories de capacité professionnelle en ETA et aux catégories de besoins d'encadrement en centre interviennent dans le calcul des subventions accordées à ces institutions.)

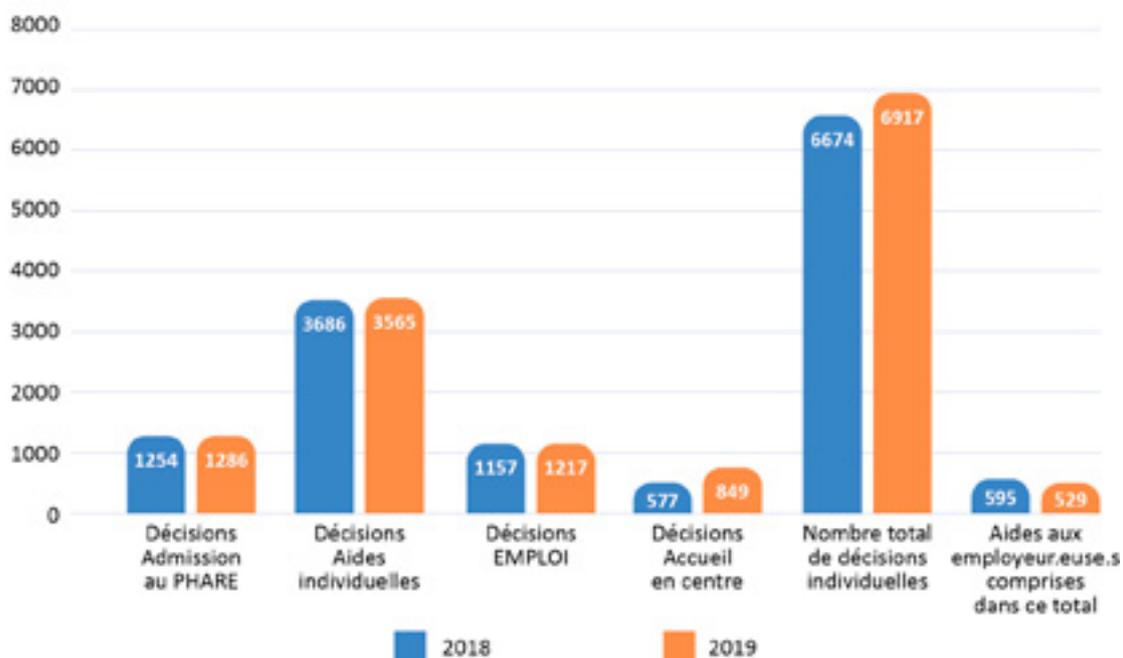
Le SPI a également pour mission d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, leur famille, les intervenant.e.s extérieur.e.s et le public en général, au niveau de leurs droits et de les aider à s'orienter dans le dédale des dispositifs d'aide, d'accompagnement et d'accueil existants à Bruxelles.

Il développe, en collaboration avec le service **Initiatives**, Information et Documentation (SIID), des **actions d'information et de sensibilisation** auprès des écoles spécialisées, des futur.e.s professionnel.le.s, des associations, des enseignant.e.s (Pôle académique de Bruxelles), des professionnel.le.s (Bruxelles

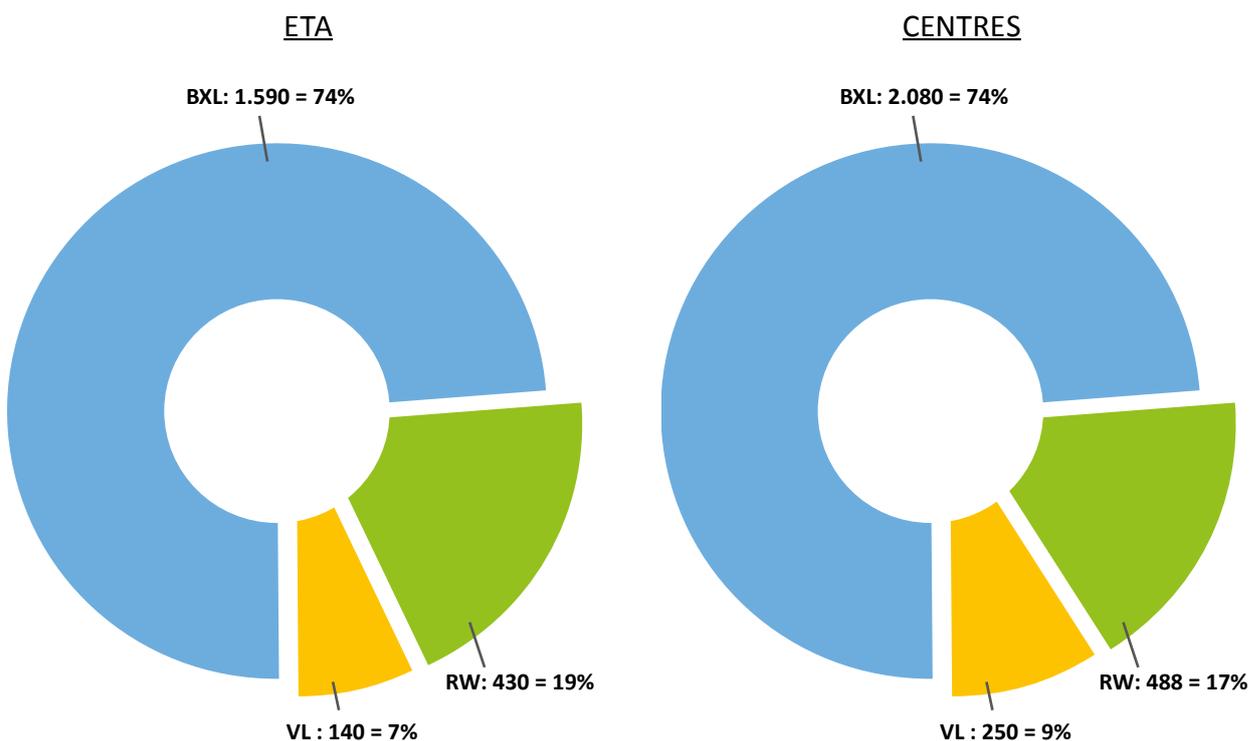
Pouvoirs locaux) et des employeur.euse.s. Il participe à divers salons (Salon de la surdité, Salon des Possibles), à la réalisation de dépliants et de brochures d'information concernant les aides accordées par le service PHARE et à l'actualisation de son site Internet.

Quelques chiffres significatifs:

Répartition des interventions



Répartition des bénéficiaires en ETA et en centres (CJ/CH) selon le domicile en 2019



Un nouvel accord de coopération a été conclu avec l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ). Il est à regretter qu'à ce jour aucun accord de coopération n'ait pu être conclu avec la Communauté flamande, rendant parfois difficile le parcours des personnes concernées.

Réalisations et faits marquants 2019

L'année 2019 a principalement été marquée par la réintégration du budget et de la comptabilité du service PHARE (ex service à gestion séparée) dans le budget et la comptabilité générale de la Commission communautaire française (COCOF), ayant pour conséquence le transfert de multiples tâches antérieurement réalisées par la cellule Comptabilité vers le service gestionnaire et ce, sans transfert de personnel.

Cette situation a induit une complexification des procédures et a engendré un retard considérable dans le traitement des dossiers de paiement. L'investissement professionnel et la solidarité des agent.e.s face à ce nouveau défi ont permis de résorber entièrement le retard en fin d'exercice.

Perspectives 2020

Dans l'optique d'une simplification et d'une harmonisation de l'accès des personnes handicapées aux aides individuelles, l'Accord de Gouvernement envisage le transfert des aides individuelles du service PHARE vers la Commission communautaire commune (COCOM-IRISCARE), et par ailleurs le transfert des aides à l'emploi vers la Région (Actiris). Dans cette perspective, il importera de veiller à prendre en considération une approche à la fois globale et spécifique des réponses à apporter aux personnes en situation de handicap.

Le Gouvernement souhaite dans le même temps la création à Bruxelles d'un dispositif d'informations coordonnées sur le handicap qui serait ainsi le « fil rouge » permettant aux personnes en situation de handicap et au public en général de trouver l'information recherchée tout au long des transferts successifs. Ce dispositif serait articulé autour de deux axes :

- le développement d'un site Internet offrant une information complète et détaillée sur l'ensemble des services proposés aux personnes en situation de handicap à Bruxelles, couplé à
- la création d'un centre bruxellois d'information sur le handicap (handicap.brussels) ayant pour vocation de regrouper en un même lieu les différents acteurs du secteur permettant d'apporter réponses aux questions du public bruxellois dans les diverses matières qui le concernent, par-delà le découpage institutionnel.
- Autant de défis que les équipes prépareront en veillant à préserver l'intérêt des personnes en situation de handicap dans une optique d'inclusion qui n'occulte pas leurs besoins spécifiques.

SERVICE EMPLOI ET AIDES A L'INTÉGRATION

Le service Emploi et Aide à l'Intégration (SEAI) a pour objectif d'agréer et de subventionner des entreprises de travail adapté et des services d'aides à l'intégration. Il agréé également des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées.

Les Entreprises de Travail adapté (ETA) sont destinées aux personnes handicapées qui, compte tenu de leurs capacités professionnelles, sont aptes à mener une activité professionnelle, mais ne peuvent l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. Ces compétences sont valorisées par un travail utile et rémunérateur.

Les services d'aides à l'intégration (SAI) ont pour objectif de favoriser l'inclusion de la personne handicapée dans les milieux de vie ordinaires et inclusifs via un projet individualisé.

Des budgets particuliers sont également prévus pour les ETA pour développer leurs investissements, soit 600.000 EUR et pour favoriser l'accueil de jeunes sous contrat d'adaptation professionnelle (CAP), soit 300.000 EUR (pour 4 cellules d'accueil de 5 CAP avec 4 moniteurs exclusivement affectés), afin de leur permettre d'acquérir un seuil de compétence suffisant pour intégrer le marché du travail.

DONNÉES CHIFFRÉES

Les associations	Nombre	Budget 2019 (ajusté)
Entreprises de Travail adapté	12	27.620.000 EUR
Services d'accompagnement	26	7.605.000 EUR
Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes	1	229.000 EUR
Services d'accueil familial	2	425.000 EUR
Services d'accessibilité de l'espace social	6	0 EUR
Services de loisirs inclusifs	2	56.000 EUR
Service de soutien aux activités d'utilité sociale	1	179.000 EUR
Services d'appui à la formation professionnelle	3	260.000 EUR

Réalisations et faits marquants 2019

Le service a clôturé l'élaboration de différents arrêtés pour mettre en œuvre le décret d'Inclusion¹ :

- l'arrêté relatif aux services d'appui à la formation professionnelle du 24 janvier 2019. Il permet d'agréer et subventionner 3 asbl pour offrir cet accompagnement spécifique. Auparavant, ces 3 associations exerçaient cette mission dans le cadre de subventions annuelles (projets particuliers et innovants). L'agrément offre des sécurités importantes : la pérennisation du projet, l'octroi d'avances mensuelles, l'engagement du personnel sous contrat à durée indéterminée, etc.
- l'arrêté relatif aux Entreprises de Travail adapté (ETA) en vigueur au 1^{er} octobre 2019. Il contient des modifications importantes, notamment : l'introduction de frais de fonctionnement, le subventionnement pour les petites ETA d'un.e chef.fe moniteur.trice et d'un soutien social, le subventionnement du pécule simple des ouvrier.ère.s, une flexibilité du quota (2,6 % d'embauche compensatoire de travailleurs à temps partiel), etc.

¹ Le Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée (entré en vigueur au 1er juillet 2015).

Perspectives 2020

Organiser les modifications informatiques des calculs des subventions des ETA (suite aux modifications de l'arrêté).

L'arrêté relatif aux services d'accessibilité de l'espace social doit être modifié pour se conformer au décret d'Inclusion.

Un nouvel arrêté sera également rédigé pour agréer et subventionner un service d'appui à la communication alternative pour rendre l'information accessible en facile à lire et à comprendre.



facile à lire et
à comprendre



SERVICE INITIATIVES – INFORMATION

Ses missions se répartissent en 2 secteurs :

SECTEUR PROJETS PARTICULIERS ET INNOVANTS

Le décret Inclusion du 17 janvier 2014 et l'arrêté du Collège du 23 novembre 2017 déterminent les axes prioritaires d'octroi de subventions à des projets particuliers et innovants. Ces projets visent à informer, sensibiliser ou apporter une réponse à des besoins nouveaux ou non rencontrés et à améliorer l'offre existante.

Les activités sont :

- avis et propositions sur les demandes;
- rédaction des arrêtés du Collège;
- paiement des avances et des soldes;
- contrôle des justificatifs;
- relations avec les associations;
- évaluation des actions.

SECTEUR INFORMATION

Le décret Inclusion du 17 janvier 2014 précise les missions d'information :

- élaboration d'un rapport annuel;
- information de la personne handicapée, des aidants-proches, à propos des services généraux ou spécifiques au secteur du handicap;
- information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées;

- sensibilisation et élaboration de propositions relatives à la mise en place de collaborations avec d'autres administrations et services.

Les activités en la matière sont :

- gestion du site Internet : www.phare.irisnet.be;
- édition d'une lettre électronique mensuelle d'information « Phare-Echos » www.phare.irisnet.be/actu/phare-echos;
- rédaction de brochures et dépliants;
- organisation et participation à des séances d'information, colloques, salons;
- rencontres de sensibilisation et de partage d'informations avec d'autres services ou administrations;
- rapport annuel du service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (PHARE).

Réalisations et faits marquants 2019

Le secteur Projets particuliers et innovants

Il a subventionné des projets dans des secteurs très diversifiés : petite enfance, inclusion scolaire, accompagnement, activités d'utilité sociale, formation, intégration professionnelle, sport, culture, loisirs, accessibilité, vie affective et sexuelle, information. Par ailleurs, le service a poursuivi sa collaboration avec Cap48 dans le cadre du cofinancement de 6 projets.

40 projets ont été subventionnés dans le cadre des projets particuliers pour une durée d'un an.

2 projets sont subventionnés dans le cadre des projets innovants pour une durée de 3 ans.

9 projets sont agréés et subventionnés pour une durée de 5 ans, dont 3 nouveaux projets depuis cette année. Ils font l'objet d'un suivi plus soutenu. Conformément à la réglementation, un Comité d'accompagnement a été mis en place pour évaluer ces projets.

Un budget de 2.465.800 EUR a été consacré à ces projets.

Le secteur Information

Le site Internet du service PHARE dispose de pages spécifiques pour les personnes sourdes et malentendantes, ainsi que de pages en « facile à lire et à comprendre ». Le site a été fréquenté par 128.762 visiteurs.euse.s qui ont ouvert 283.283 pages, dont 43 % via un appareil mobile. A noter que ces données sont probablement sous-évaluées : en effet, à partir du 1^{er} septembre 2019, les statistiques de fréquentation du site ont chuté en raison d'une application restrictive de la politique des cookies. Un grand nombre de visites n'ont donc pas été comptabilisées depuis cette date.

Chaque mois, le service rédige une lettre d'informations « Phare-Echos » qui rassemble des informations d'actualité sur le handicap et qui est adressée aux associations du secteur et d'autres secteurs associés, ainsi qu'à des personnes intéressées. De janvier à décembre 2019, la liste d'envoi du Phare-Echos est passée de 593 à 737 destinataires.

Le secteur Information a entamé une collaboration avec Bruxelles Pouvoirs locaux pour organiser des « Midis du Handicap » : il s'agit de réunions de sensibilisation et d'information à destination des agents.e.s locaux.ales issus des 19 communes de la Région bruxelloise, dont l'objectif est de diffuser et encourager le *Handistreaming* au niveau local. Trois « Midis du Handicap » ont eu lieu (juin, septembre, novembre 2019), et ont touché au total environ 175 participants.e.s.

Enfin, le service PHARE traite les dossiers de demande d'immunité fiscale des asbl actives dans le secteur du handicap. Il émet un avis sur les activités développées par les associations à l'attention du Service public fédéral des finances (SPFF) qui prend la décision finale. 14 dossiers ont été traités.

Tout au long de l'année, le service a participé activement à la rédaction de plusieurs arrêtés d'exécution du décret Inclusion du 17 janvier 2014.

Perspectives 2020

Le secteur Information développera des actions spécifiques d'amélioration des outils d'information, en particulier le site Internet qui connaîtra début 2021 une refonte complète, prenant en compte les normes de la directive européenne sur l'accessibilité des sites Internet des organismes publics et s'inscrivant dans la perspective de la création d'un point central bruxellois d'information sur le handicap dénommé « handicap.brussels ».

Par ailleurs, le secteur Information organisera le 18 février 2020 une nouvelle édition du « Salon des Possibles », en collaboration avec le projet européen Transition Insertion 2020 porté par la Fédération bruxelloise des Entreprises de Travail adapté (FEBRAP). Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes qui sortiront de l'enseignement spécialisé à leur avenir en les informant sur les différentes possibilités qui s'ouvrent à eux.elles.

Enfin, le secteur Initiatives veillera à renforcer son soutien auprès des associations intervenant dans les secteurs de l'autisme et de la grande dépendance.

**DIRECTION D'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE LA JEUNESSE ET DU SPORT**



Agissant sous tutelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en tant qu'organe décentralisé, la Commission communautaire française (COCOF) contribue largement au maillage culturel et sportif bruxellois de proximité.

En 2019 en effet, plus de 1.300 associations ont bénéficié d'un soutien de la COCOF pour leur fonctionnement ou la diffusion de projets culturels et sportifs, tous secteurs confondus. Orientée « population », la COCOF joue un rôle majeur en matière de démocratie culturelle et de promotion du vivre ensemble en défendant sur le terrain des valeurs de respect, de démocratie, d'humanisme et de solidarité.

Il est à souligner que depuis 2013, les budgets consacrés aux affaires culturelles (Mission 11) ont augmenté de plus de 50% dans différents secteurs, passant de 11.790.000 EUR à 18.082.000 EUR en 2019. Un important travail de clarification de la « maquette » budgétaire a d'ores et déjà été réalisé, afin de gagner en transparence et en lisibilité des politiques menées pour les différents secteurs.

L'année 2019 ayant été une période de transition liée au changement de législature, aucun appel à projet n'a été initié durant cette année civile. Les services se sont dès lors concentrés sur l'application de la circulaire budgétaire et la protection des intérêts des opérateur.trice.s culturel.le.s les plus fragilisés. Les principaux programmes et actions visant la promotion des droits culturels ont en revanche été poursuivis. Ainsi, 2 labels d'utilité publique ont à nouveau été décernés à des spectacles théâtraux en raison de leur pertinence éducative et pédagogique et en lien avec les grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui.

La participation culturelle des personnes fragilisées a également été renforcée par un soutien accru aux projets d'art-thérapie, destinés aux enfants malades et aux personnes en souffrance psychique. Un

important travail de sensibilisation aux problématiques de santé s'est par ailleurs effectué en direction du public scolaire. Le budget dédié à cette politique atteignait 239.740 EUR en 2019, en partenariat avec le service Santé.

Les principaux acteurs culturels compétents en matière de démocratie culturelle que sont les centres culturels bruxellois ont vu leurs moyens sensiblement augmenter, en vue d'aligner le financement de la COCOF sur les mêmes critères que ceux adoptés par la FWB. Enfin, en matière de gouvernance, 35 conventions pluriannuelles ont également été répertoriées en 2019 en faveur des opérateur.trice.s culturel.le.s dits "structurants", qui remplissent des missions essentielles de service public.

En matière de sport, outre le soutien aux clubs sportifs et aux initiatives en matière de Sport pour tous.tes, 1 appel à projets spécifique a été réalisé en 2019. Il s'agit de Sport au Féminin, qui a permis d'encadrer 26 projets pour un montant de 180.000 EUR. L'appel à projet lié au Handisport a pour sa part été reporté à l'année suivante.

En matière de tourisme social, la priorité a été donnée à la rénovation des infrastructures en matière de sécurité incendie.

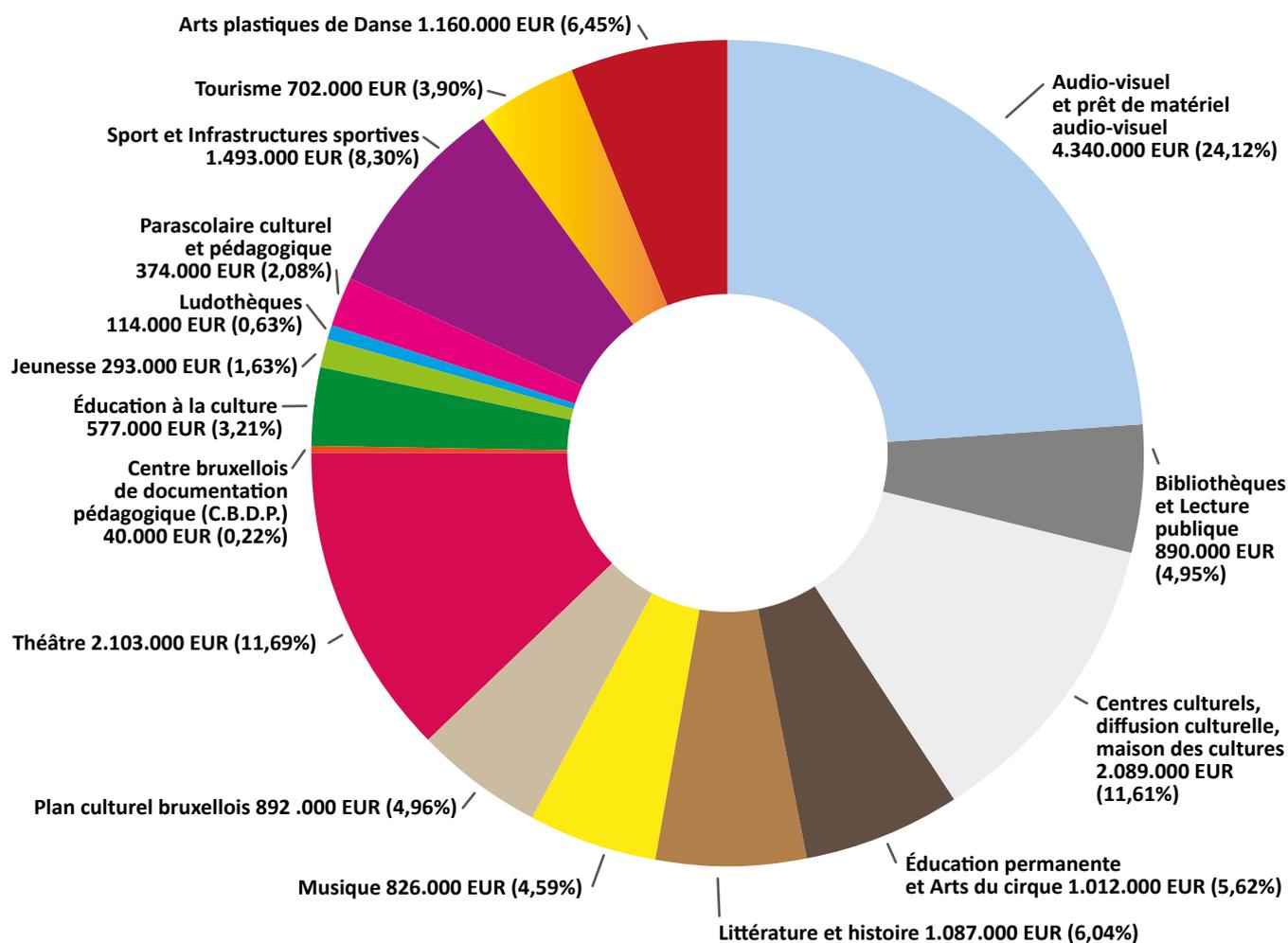
Cécile VAINSEL,
Directrice d'administration





**DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES CULTURELLES,
DE LA JEUNESSE ET DU SPORT**

Dépenses engagées en 2019 (17.992.000 EUR) réparties par secteur



SERVICE POLITIQUES SOCIO-CULTURELLES, JEUNESSE ET SPORT

Le service a un champ d'action étendu et mène divers types d'intervention.

Il développe des programmes ou des appels à projets en lien avec la jeunesse, tant dans le cadre scolaire (tel l'appel à projets « la culture a de la classe ») qu'extra-scolaire (à travers les écoles de devoirs). Il apporte aussi plus largement son soutien à des associations qui s'adressent aux jeunes ou qui encadrent des projets construits par les jeunes.

Le service fait croître et partage son expertise dans le domaine du jeu avec le secteur Ludeo, le Centre de ressources ludiques de la Commission communautaire française (COCOF), unique en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Le service gère également le Centre bruxellois de documentation pédagogique (CBDP), dont le fonds s'est enrichi d'outils pédagogiques en lien avec l'éducation à la citoyenneté mondiale et via le programme d' « Annoncer la Couleur ».

Enfin, via le secteur Sport, il étend son intervention en soutenant financièrement des associations ou des clubs qui rendent le sport accessible à tous.tes.

SECTEUR «LUDÉO », LE CENTRE DE RESSOURCES LUDIQUES DE LA COCOF

Ludeo s'adresse principalement aux professionnel.le.s et aux associations du monde socio-éducatif bruxellois. Il joue un rôle pilote auprès des professionnel.le.s, des ludothèques et du grand public. Il soutient un réseau de 34 ludothèques en octroyant des subsides et en proposant des services visant à accroître leur professionnalisation (formations, rencontres thématiques, logiciel de gestion de ludothèques, expertise ludique...). Il gère sa ludothèque « Espace Pro ». Il subventionne l'asbl LUDO pour l'organisation annuelle des « Rencontres Jeu T'aime ». Le secteur poursuit son rôle de sensibilisation à l'intérêt éducatif, social et culturel du jeu.

Réalisations et faits marquants 2019

Ludéo accompagne les professionnel.le.s dans leur désir d'intégrer le jeu dans leurs pratiques et de développer des projets ludiques. Il a mis au point des formations et des sensibilisations spécifiques pour accompagner ces projets. Il a soutenu 7 projets de création de ludothèques et a poursuivi le développement de son plan de communication en créant son site (encore inactif), en rédigeant une chronique hebdomadaire dans le Deuzio (Vers l'Avenir) et en animant sa page Facebook. Il a joué le rôle de consultant-expert dans l'élaboration du projet WOP-PLAY, relatif au déploiement d'un espace culturel de 5.000 m² dédié au jeu.



Perspectives 2020

Développement du plan de communication avec l'animation du site grâce au recrutement d'un agent ou d'une agente spécialisé.e.

Réalisation d'un nouveau dépliant promotionnel.

Organisation des 10 ans des « Rencontres Jeu T'aime ».

Déploiement du soutien aux projets de terrain, réflexions thématiques sur les jeux et écoles de devoirs, les jeux et adolescent.e.s, les jeux et relations sociales et mise en place de nouveaux cycles de formations pour les professionnel.le.s, y compris les ludothécaires.

SECTEUR JEUNESSE

Le secteur Jeunesse s'investit principalement dans les quatre domaines suivants :

- l'accès à l'information;
- l'encouragement des projets faits par et/ou avec les jeunes;
- l'expression artistique;
- l'éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique.

Réalisations et faits marquants 2019

Accès à l'information pour le plus grand nombre de jeunes possible :

le secteur Jeunesse accorde des subventions à des associations, dont la mission est d'informer les jeunes sur tout ce qui les concerne (droits, études, accès au marché du travail, vie sexuelle et affective, logement, etc.) dans leurs locaux ou via leur site Internet Infor Jeunes Bruxelles.

Soutien à deux appels à projets pour et avec les jeunes :

- l'appel à projets « Aménagement des locaux et amélioration des installations »;
- l'appel à projets « Mouvements volontaires de jeunesse ».

Rencontre de l'autre au travers de l'expression artistique :

le secteur Jeunesse soutient l'asbl Bruxelles Babel dans la création d'un festival annuel d'expression artistique pour les jeunes de 12 à 21 ans.

Éveil à la citoyenneté et à l'esprit critique :

ce fil rouge se retrouve dans toute une série de projets de l'appel à projets « Mouvements volontaires de jeunesse ».

Le secteur Jeunesse délègue à l'asbl Festival International de l'Enfance et de la Jeunesse la mission de coordonner l'opération « Place aux Enfants », qui a lieu chaque 3^{ème} samedi d'octobre. Il s'agit d'une journée où les enfants bruxellois ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de leur commune.

Dans un esprit d'échanges avec le monde associatif sur les pratiques des uns et des autres, l'équipe a pris l'initiative d'aller à la rencontre des acteur.trice.s de terrain. Cet échange permettra de mieux appréhender la réalité du terrain et d'expliquer la nôtre.

SECTEUR ÉDUCATION À LA CULTURE

« La Culture a de la classe » est un appel à projets annuel qui s'adresse aux écoles et aux associations socioculturelles avec comme objectif de soutenir l'accès culturel et artistique des enfants et des jeunes en milieu scolaire.

Par ailleurs, le secteur subventionne également des opérateur.trice.s culturel.le.s pour mener des ateliers d'initiation artistique pour les futur.e.s enseignant.e.s dans les Hautes Écoles de la Région.

Réalisations et faits marquants 2019

La COCOF a soutenu 76 projets de partenariat dans le cadre de « La Culture a de la classe » et 6 autres projets d'éducation culturelle en direction de l'enseignement spécialisé et des futur.e.s enseignant.e.s.

Perspectives 2020

Célébration à la rentrée scolaire 2020 à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'appel à projets « La Culture a de la classe ».

Annnonce des nouvelles orientations et aménagements du dispositif pour le lancement de l'édition 2021.

SECTEUR PARASCOLAIRE PÉDAGOGIQUE

La COCOF soutient des initiatives qui contribuent à :

- soutenir des projets d'écoles de devoirs ainsi que la Coordination des écoles de devoirs (organe d'informations, de formations et de réflexions au service des écoles de devoirs);
- favoriser la réussite scolaire par des aides aux expériences pédagogiques, telles des expériences de tutorat, comme l'encadrement de jeunes par des étudiant.e.s bachelier.ère.s, des programmes de propédeutiques (cours préparatoires assurant une meilleure transition du secondaire vers l'enseignement supérieur ou universitaire) et des initiatives poursuivant un objectif pédagogique.

Réalisations et faits marquants 2019

Pour l'année scolaire 2019-2020, 61 demandes de subsides ont été retenues dans le cadre du programme de soutien aux projets d'écoles de devoirs. Dans le cadre du programme de soutien pédagogique, le secteur a retenu 13 projets.



CENTRE BRUXELLOIS DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CBDP) ET ANNONCER LA COULEUR (ALC)

Le CBDP, bibliothèque spécialisée en pédagogie et sciences de l'éducation, propose aux étudiant.e.s, enseignant.e.s, éducateur.trice.s,... des outils de travail adaptés à la préparation de leurs cours, travaux, stages et mémoires. Il organise chaque année dans cette optique des visites de groupes.

Annoncer la Couleur (ALC) est un programme fédéral qui propose aux (futur.e.s) enseignant.e.s des démarches pédagogiques participatives pour aborder avec leurs élèves des questions de citoyenneté mondiale. La COCOF a été partenaire du programme jusqu'en août 2019.

Dans le cadre de ce partenariat, deux appels à projets à l'attention des écoles ont été lancés. Un accompagnement pédagogique et des conseils personnalisés avec un appui financier ont été proposés. Des formations, un répertoire en ligne et un accès aux ressources dans les centres de prêts ont été organisés.

Réalisations et faits marquants 2019

Le CBDP a reçu 4.779 visites ; 8.199 documents ont été empruntés ; 23 groupes d'étudiant.e.s ont visité la bibliothèque avec leur enseignant.e. Des travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux ont été entamés.

Le développement des outils de communication et de promotion s'est poursuivi : newsletter mensuelle, amélioration du site web et du catalogue en ligne, réalisation d'un tutoriel vidéo (aide à la recherche).

Dans le cadre de ce partenariat, deux appels à projets à l'attention des écoles ont été lancés. Un accompagnement pédagogique et des conseils personnalisés avec un appui financier ont été proposés. Des formations, un répertoire en ligne et un accès aux ressources dans les centres de prêts ont été organisés.

Perspectives 2020

- Nouveaux outils de communication : page Facebook, enquête de satisfaction.
- Poursuite des travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux.
- Développement et animation du fonds d'outils en éducation à la citoyenneté mondiale.
- Promotion auprès des Hautes Écoles et écoles de la COCOF.

SECTEUR SPORT

Le secteur Sport met l'accent sur la proximité et le « Sport pour tous », quel que soit l'âge, le genre ou encore la condition sociale ou physique. Il vise ainsi à favoriser le développement d'offres sportives en Région bruxelloise.

Il intervient également pour les travaux d'investissements dans les petites infrastructures privées en Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, le secteur poursuit son soutien au Centre sportif de la Woluwe et met à disposition du matériel destiné à la promotion du sport.

Réalisations et faits marquants 2019

Le secteur Sport a soutenu pas moins de 114 clubs sportifs bruxellois toutes disciplines confondues via la subvention aux clubs sportifs. Cette subvention permet aux clubs bruxellois de payer une partie de leurs dépenses dans le cadre de leurs activités sportives et ainsi continuer leur développement.

Pour ce qui est des initiatives sportives, 99 asbl ou clubs ont soumis des projets s'insérant dans au moins un des quatre axes prioritaires définis par le gouvernement :

- promotion du sport;
- sport et lutte contre l'exclusion sociale;
- sport santé et senior;
- sport, éducation et fairplay.

L'appel à projets « Sport au féminin » a permis de soutenir 26 asbl bruxelloises, proposant des activités aux femmes en difficulté et ayant peu accès aux différentes offres sportives.

Une rencontre avec le tissu associatif sportif a été réalisée afin de clarifier les procédures de la COCOF et les exigences en matière de justificatifs de subvention.

Perspectives 2020

Le secteur Sport de la COCOF renforcera son soutien et son accompagnement à l'égard des asbl et des clubs sportifs.

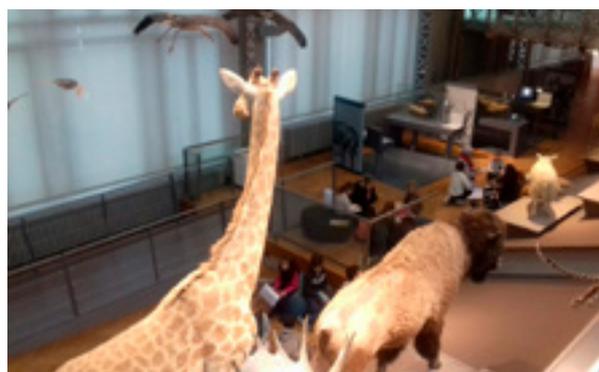
Le budget de la subvention aux clubs sportifs passera d'ailleurs de 200.000 EUR à 400.000 EUR.

Des visites de terrain seront de plus en plus souvent organisées afin de rencontrer les asbl dans leur travail.

Le cadastre des sports mis en place par perspectives.brussels va voir le jour. Celui-ci sera un outil très utile afin d'avoir une vue d'ensemble sur le sport à Bruxelles.



© Loubna Ben Yaacoub



© Loubna Ben Yaacoub



© Loubna Ben Yaacoub

Activités parascolaires pédagogiques

- Soutien à 61 écoles de devoirs
- 5 programmes de propédeutiques
- Financement de l'Institut supérieur pédagogique de la Région Bruxelloise (ISPB)

Jeunesse

- Babel, festival annuel d'expression artistique
- Place aux enfants organisée chaque année en octobre
- Soutien aux infor-jeunes, aux mouvements volontaires de jeunesse et aux projets réalisés par et pour des jeunes

Ludothèque

- Centre de ressources et rôle fédérateur, accompagnement de projets
- Services et soutien financier à 30 ludothèques
- Les «Rencontres Jeu T'aime» chaque année

Centre bruxellois de documentation pédagogique

- 4779 visites : tout public; professeur.e.s et futur.e.s enseignant.e.s
- Accueil de groupes
- Ressources en Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)

Éducation à la culture

- Soutien à des initiations artistiques données aux futur.e.s enseignant.e.s
- « La culture a de la classe». 76 projets de partenariats entre les écoles et des associations culturelles. Plus de 4.000 élèves en bénéficient

Sport

- Promotion du sport, sport et santé, sport et lutte contre l'exclusion sociale, sport et fair-play : 99 projets
- Sport au féminin : 26 projets
- 114 clubs sportifs
- Soutien au Centre sportif de la Woluwe
- Aide à la création et la rénovation des petites infrastructures sportives des clubs sportifs

SERVICE AFFAIRES CULTURELLES GÉNÉRALES

Le service couvre un large champ d'activités culturelles : livre, littérature et langue française, lecture publique, danse, théâtre, arts plastiques, musique, audiovisuel, arts du cirque, éducation permanente, diffusion culturelle, centres culturels, Plan culturel, histoire, folklore et patrimoine.

La Commission communautaire française (COCOF) soutient des asbl et institutions actives dans les domaines de la création, de la diffusion, de la médiation, de l'initiation, de la conservation du patrimoine, de la formation et de la sensibilisation à la diversité des expressions artistiques et culturelles.

Son action s'inscrit également dans le cadre de celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), afin de rencontrer les besoins spécifiques de la Région bruxelloise.

Le budget alloué à ces matières est distribué en allocations budgétaires dédiées à des asbl nominativement, en allocations partiellement ou totalement régies par des réglementations de la FWB et/ou de la COCOF et en crédits d'initiatives.

La COCOF est également partie prenante au contrat de gestion de BX1. Le service gère par ailleurs le service de Prêt de matériel audiovisuel, situé sur le campus du CERIA.

Réalizations et faits marquants 2019

Dans le secteur du livre, de la lecture et de la langue française, les activités menées par la Maison de la Francité et la Maison CFC sont soutenues, tout comme la promotion du conte et de la littérature orale au travers de plusieurs asbl.

La COCOF veille également à la diffusion du livre et de la littérature en finançant des foires et festivals, et promeut la participation culturelle des publics (ateliers et concours d'écriture).

En matière de lecture publique, la COCOF poursuit son soutien financier aux 16 réseaux reconnus par la FWB, aux 2 bibliothèques spécialisées.

Sont également soutenues des structures qui promeuvent la lecture et la littérature de jeunesse de qualité.

En danse, la création contemporaine est aidée à travers le réseau des 9 scènes chorégraphiques, le soutien à des festivals et à Contredanse, Centre de documentation et espace de formation.

En théâtre, 3 règlements coexistent : l'Initiation du public scolaire, le Fonds d'acteurs et la Promotion à l'étranger.

2 spectacles ont reçu la mention du Label d'utilité publique qui récompense des projets traitant de thématiques universelles ou d'actualité et qui sont encadrés d'un projet de médiation culturelle et d'une politique d'accessibilité à la culture :

- #Vu de la compagnie Arts Nomades
- *Is there life on Mars ?* de la compagnie What's Up, coproduit par le Théâtre National.



33 conventions pluriannuelles sont effectives avec des opérateurs de terrain structurant les politiques culturelles de la COCOF.

En matière de **théâtre jeune public**, le secteur poursuit ses interventions financières dans le cadre des opérations Art & Vie et Spectacles à l'école et soutient plusieurs asbl actives dans le domaine.

En arts plastiques, de nombreuses asbl sont soutenues pour leurs activités de médiation, formation, exposition, publication et soutien aux artistes.

La COCOF participe comme membre des jurys à plusieurs prix et soutient les Parcours d'artistes bruxellois.

Le secteur **musique** subventionne de nombreux festivals de renommée internationale.

Le *Festival FrancoFaune*, créé par la COCOF, propose une programmation musicale francophone de qualité et un dispositif d'accompagnement d'artistes. Quant au festival *Bruxelles sur scènes* initié par la COCOF et qui vise à mettre en valeur les cafés théâtres, son succès est tel qu'il s'étend désormais sur tout le mois de novembre.

En **audiovisuel**, une aide financière est apportée aux associations pour la promotion et la diffusion par l'organisation de festivals, de ciné-clubs, de formations audiovisuelles ou d'éducation à l'image en milieu scolaire.

La 19^{ème} édition du *Festival Cinéma Méditerranéen* de Bruxelles, créé et co-organisé par la COCOF, a rencontré un vif succès.

Quant à l'opération estivale *Bruxelles fait son cinéma*, la projection de films en plein air dans 13 communes, elle est désormais incontournable.

En éducation permanente, les associations bénéficient de subventions de fonctionnement dans le cadre réglementé ou pour leurs projets d'initiatives.

La Guinguette a rouvert ses volets est programmée dans les 26 maisons de repos de Centre public d'action sociale (CPAS) de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC).

12 **centres culturels** sur les 13 que compte la Région sont reconnus en vertu du nouveau décret de la FWB et ont bénéficié d'un refinancement significatif. Le 13^{ème} a rentré son dossier de reconnaissance, qui est à l'instruction à la FWB.

Par ailleurs, plusieurs conventions pluri-annuelles de 5 ans ont été signées avec des opérateurs culturels importants.

Dans le cadre du **Plan culturel**, des projets transversaux sont aidés, impliquant plusieurs secteurs ou services en vue d'améliorer le dialogue interculturel et le bien vivre ensemble, tout comme 16 projets *Art, Culture et Thérapie*.

Enfin, lors de la journée internationale du vivre ensemble en paix le 16 mai 2018, un appel à projets a été lancé. Il a permis la réalisation de 17 projets répartis sur l'année 2019.

En histoire, folklore et patrimoine, la COCOF encourage les activités des cercles d'histoire communaux, la valorisation du patrimoine architectural et la recherche historique ou archéologique.

Les traditions populaires sont également soutenues, dont la plantation du Meiboom ou encore l'Ommegang.

Perspectives 2020

- Poursuite et développement des activités ainsi que du soutien à la diffusion et à la médiation dans l'ensemble des secteurs.
- Poursuite des rencontres entre opérateur.trice.s conventionné.e.s dans la perspective de créer du lien et un réseau.
- Réalisation de règlements pour divers secteurs : centres culturels, lecture publique, Label et opérateurs conventionnés.
- Evaluation des 17 projets réalisés en 2019 dans le cadre de l'appel à projets « Vivre ensemble en paix ».
- Organisation de séances « Parlez-vous justifs ? » afin de répondre aux attentes des opérateur.trice.s.
- Mise sur pied de procédures d'évaluation.
- Mise sur pied d'une nouvelle maquette budgétaire tenant compte des fonctions culturelles remplies par les opérations subventionnées et visant à améliorer la visibilité des budgets alloués.

Littérature et langue française : 1.062.000 EUR

Théâtre adulte et jeune public, professionnel et amateur : 2.103.000 EUR

Arts plastiques-Musées : 846.000 EUR

Danse : 314.000 EUR

Musique : 826.000 EUR

Plan culturel : 892.000 EUR

Centres culturels : 1.649.000 EUR

Éducation permanente : 601.000 EUR

Arts du cirque : 166.000 EUR

Diffusion culturelle : 440.000 EUR

Lecture publique : 890.000 EUR

Histoire, folklore et patrimoine : 25.000 EUR

Audiovisuel : 4.281.000 EUR

Service de prêt de matériel : 59.000 EUR

Ateliers créatifs: 245.000 EUR



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES RESSOURCES HUMAINES



Depuis plusieurs années maintenant, l'équipe de la direction d'administration des Ressources humaines (DARH) travaille à doter la Commission communautaire française (COCOF) d'une fonction « ressources humaines » complète, capable de répondre aux besoins d'une institution de 1.000 agents en étant au service de chacun d'entre eux, du Gouvernement dont elle est l'outil et du public pour lequel elle agit.

Des réformes structurelles profondes ont d'abord dû être menées, tant au niveau de l'institution qu'au sein de l'équipe elle-même. Le défi de 2019 était de faire fonctionner ces outils en identifiant les besoins de notre travail et en y répondant par des initiatives nouvelles. Chacun des services de la DARH a ainsi à la fois proposé des initiatives nouvelles et l'amélioration - parfois par une transformation radicale - des processus existants : parcours d'accueil, suivi en temps réel du règlement de travail, intégration du parcours de recrutement, cycles d'évaluation, accessibilité de l'offre de formation, intégration des processus de stage, etc.

Ces initiatives contribuent à améliorer la manière dont le COCOF travaille et appréhende les défis de l'évolution de l'organisation professionnelle qui se présentent aujourd'hui, afin de nous permettre de rencontrer les ambitions stratégiques de l'institution.

L'aboutissement de la réforme structurelle de la DARH me permet de laisser la parole à chaque service dans les pages qui suivent, ils sont le mieux à même de présenter leurs réalisations.

Mais il me revient de saluer une réussite qui me tient à cœur. Lorsque nous avons décidé d'ajouter un service au sein de la DARH en espérant que cela stimulerait le travail commun et la transversalité, nous avons fait un pari qui pouvait paraître contre-intuitif, si l'on restait attaché à une vision de services travaillant chacun sur ses matières et poursuivant ses objectifs, sans trop se soucier de ce que

les autres faisaient en dehors de rares moments de mise en commun. L'espoir, cependant, était tout autre : en multipliant les points de vue et en assignant à chacun des tâches spécifiques articulées autour d'objectifs communs, nous allions mieux comprendre et rencontrer les divers enjeux de notre action, que ce soit au niveau de l'interaction de nos divers métiers « RH » que des besoins de nos « clients ». Et c'est cette vision qui a prévalu : les différentes unités qui composent la DARH ont fonctionné avec un degré élevé de collaboration et d'interactions.

Ce succès, nous le devons à l'engagement des équipes : leur volonté de bien faire, leur compréhension des objectifs communs, leur ambition de les dépasser, leur capacité d'initiative et d'innovation. Nombre des projets présentés dans les pages qui suivent sont nés de la volonté des agent.e.s eux-mêmes. Aucun n'a pu être réalisé par une équipe seule, sans la collaboration des autres.

2020 verra l'intensification de cette intégration, notamment pour la rendre encore plus lisible et efficace dans ses interactions avec l'institution et ses agent.e.s. Mais je suis heureux de pouvoir d'ores et déjà remercier chacune et chacun pour son implication et son engagement dans ce projet commun.

Nicolas Gougnard,
Directeur d'administration



CELLULE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

La cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP) vise à améliorer le fonctionnement, la sécurité et le bien-être des agent.e.s de la Commission communautaire française (COCOF), dans le souci d'offrir un service optimal aux citoyen.ne.s bruxellois.es.

Pour soutenir cette dynamique de progrès, la cellule communique ses orientations autour d'un plan de formation bisannuel, concerté avec les organisations syndicales.

Le plan de formation 2019-2020 articule ses activités autour de 3 axes :

1. L'exercice de la fonction comprenant :

- le développement des compétences comportementales et techniques;
- la sécurité et le bien-être au travail.

2. L'insertion et la progression dans la carrière visant à promouvoir l'intégration des agent.e.s dans le COCOF et leur évolution professionnelle.

3. Les compétences stratégiques en appui à la réalisation des objectifs stratégiques du Conseil de direction.

A côté de ses trois axes, les accompagnateur.trice.s scolaires, chargé.e.s d'encadrer les élèves de l'enseignement spécialisé lors de leur transport scolaire, se voient proposer un plan de formation spécifique adapté à leur métier.

La cellule a également pour mission de mettre en œuvre les programmes d'accueil (y compris ceux visant l'intégration des personnes handicapées) et assure l'accompagnement des stagiaires candidat.e.s à une nomination définitive au sein de l'administration.

En quelques chiffres

Un budget de 218.000 EUR a été dépensé en 2019 pour réaliser quelque 177 activités correspondant à 519,5 jours de formation cumulant 2.006 inscriptions.

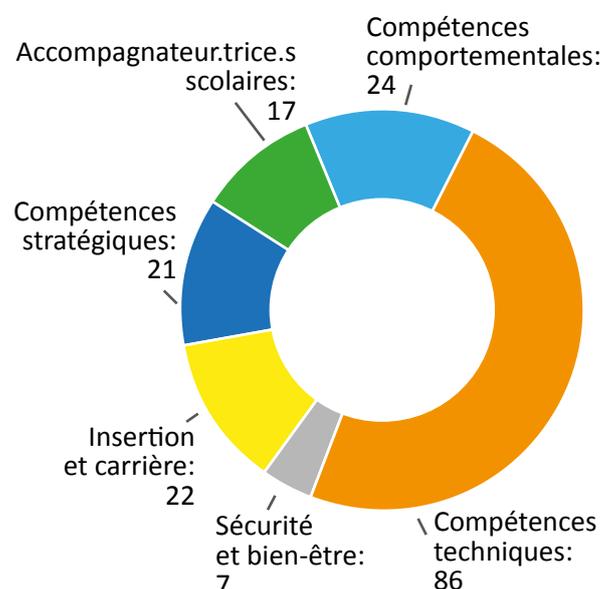
21 admissions au stage en vue d'une nomination à titre définitif ont été enregistrées.

Ces indicateurs sont relativement stables par rapport à 2018¹. À relever toutefois : un budget légèrement inférieur pour un nombre croissant d'activités et d'inscriptions.

Cette évolution s'explique par le recours croissant à des intervenant.e.s internes pour l'animation d'ateliers et le coaching, et par l'organisation d'activités ouvertes à tous.tes, en particulier pour des thématiques portées par le Conseil de direction comme la sensibilisation au développement durable, le *handistreaming* et la lutte contre les discriminations.

Répartition par secteur d'activités

Fig. 1 - Les activités (177)



1. En 2018 : 227.000 EUR - 169 activités - 533,8 jours de formation - 1.622 inscriptions - 21 admissions au stage

Fig. 2 - Les jours de formation (519,5)

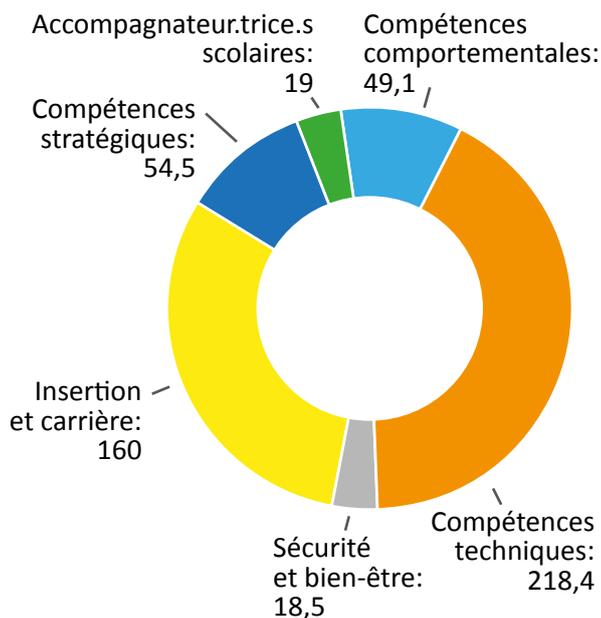


Fig. 3 - Les inscriptions (2.006)

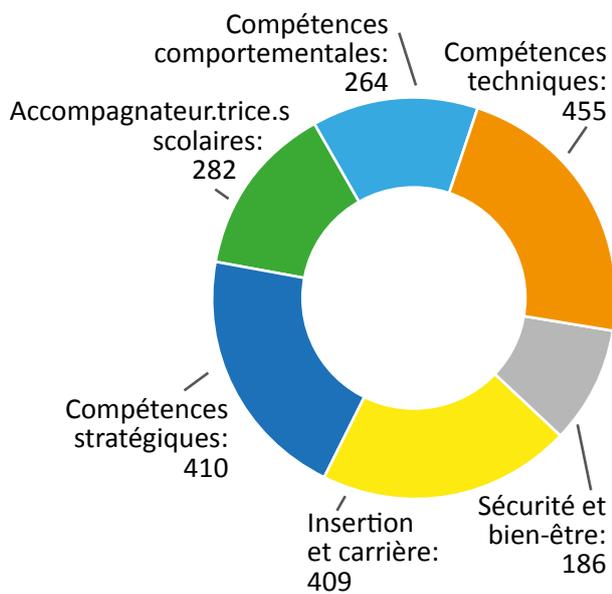


Figure 4 – Admissions au stage en vue d’une nomination à titre définitif

Niveau 1		Niveau 2+		Niveau 2		Niveau 3		Total	
13		5		3		-		21	
5 H	8 F	1 H	4 F	1 H	2 F	-	-	7 H	14 F

H: hommes / F: femmes

Réalisations et faits marquants 2019

2019 a vu le déploiement et la mise en œuvre du nouveau plan de formation bisannuel, concerté avec les organisations syndicales.

En matière de développement des compétences génériques et techniques

La cellule a mis l’accent sur **la gestion des collaborateur.trice.s et l’accompagnement d’équipe** : des formations et ateliers en management pour les conseiller.ère.s-chef.fe.s de service et le personnel d’encadrement, des expériences en team building et des ateliers mobilisant les techniques d’intelligence collective pour analyser les besoins et insuffler une nouvelle dynamique collaborative.

Outre des formations sur **les matières administratives et juridiques** (marchés publics, RGPD, nouvelle loi sur les asbl,...) et **en bureautique**, la cellule a assuré la formation continue des agent.e.s dans leurs différents **métiers** (la prévention des risques psychosociaux, la gestion des ressources humaines, l’entretien des bâtiments et de la voirie, l’horeca, l’inspection, les métiers paramédicaux...), afin que chacun.e puisse exercer sa fonction avec compétence et professionnalisme.

L’année 2019 a été également marquée par la mise en œuvre de **tables de conversation en anglais et en néerlandais**, permettant aux agent.e.s d’entretenir plus aisément un réseau en dehors de la francophonie.

En matière d'insertion et de progression dans la carrière

En collaboration avec le service Ressources humaines (SRH), **un parcours d'accueil** a été systématisé pour tous.les nouveaux.elles arrivant.e.s, leur donnant des informations complémentaires sur le contexte institutionnel, le droit administratif et le bien-être au travail. **Les travaux de fin de stage** des agent.e.s candidat.e.s à une nomination à titre définitif ont été valorisés : les stagiaires étant encouragé.e.s à y proposer des pistes d'amélioration pertinentes pour le fonctionnement de leur service.

Au niveau de la carrière : une formation à l'épreuve générale de **l'accession au niveau 2+** a abouti à la réussite de 30 lauréat.e.s au concours organisé par le Selor. Des formations éligibles à **un avancement à un grade supérieur** ont permis la promotion de 11 agent.e.s au rang 29, de 15 agent.e.s au rang 25 et 3 agent.e.s au rang 35. Enfin, 8 agent.e.s ont bénéficié d'un congé de formation dans le cadre d'une **formation professionnelle volontaire**.

La cellule a enfin instauré une formation de **préparation à la pension**, qui a rencontré un franc succès auprès des 13 participant.e.s.

En matière de soutien aux objectifs stratégiques de la COCOF :

La cellule a soutenu le SRH dans son accompagnement des conseiller.ère.s-chef.fe.s de service en vue du déploiement des **cycles de réalisation**. Elle a participé à l'organisation d'une **conférence** autour de la candidature du site Palais pour l'obtention du **label écodynamique**. Elle a en outre établi des synergies avec le service PHARE en matière de **handistreaming** et avec la cellule de **Lutte contre les discriminations**, contribuant ainsi activement à la réalisation d'objectifs inclus dans le plan stratégique de la COCOF.

Perspectives 2020

L'année sera marquée par la poursuite de la réalisation du plan de formation 2019-2020, par son évaluation et par la préparation du prochain **plan de formation bisannuel 2021-2022**.

Dans la continuité de l'année écoulée, la cellule poursuivra ses synergies avec les différents départements, contribuant à une vision davantage transversale et collaborative du développement des compétences.

En collaboration avec le SIPP et les conseiller.ère.s-chef.fe.s de service concerné.e.s, elle veillera à la mise à jour d'un tableau de bord des formations obligatoires par métier, et réfléchira à des parcours de formation, en particulier pour les métiers techniques.

En cohérence avec les objectifs stratégiques de la COCOF, elle se montrera disponible pour les initiatives prises par ailleurs, tout particulièrement par la cellule de Lutte contre les discriminations et le service PHARE en matière de *handistreaming*.

Elle poursuivra ses efforts pour valoriser et entretenir les compétences d'agent.e.s de référence pour l'animation d'ateliers et/ou l'accompagnement individuel permettant de disposer en interne des ressources nécessaires au soutien à la hiérarchie et à leurs équipes.

Elle continuera à mobiliser les techniques d'intelligence collective et développera le recours aux nouvelles technologies tant pour l'animation des activités que pour leur évaluation.



Atelier *Lego Serious Play* animé par la CDCP pour développer la cohésion d'équipe au sein du service de l'Inspection.
© Léa Foucart

CELLULE GESTION DOCUMENTAIRE

L'objectif et les missions de la cellule Gestion documentaire sont de collecter les archives papier des services de l'administration, de les vérifier, de les numéroter pour les localiser et de les conserver afin de les rendre accessibles aux agent.e.s sous forme d'une « demande d'emprunt ».

La cellule est également en charge de l'élimination des archives en fonction des tableaux de tri élaborés en collaboration avec les services concernés, **conformément à l'article 5 de la loi sur les archives du 24 juin 1955.**

Réalisations et faits marquants 2019

Stockage des documents archivés

La cellule a réceptionné **75 versements** des différents services de la Commission communautaire française (COCOF) correspondant à **1.648 boîtes d'archives.**

Ainsi ces documents archivés ont représenté **197 mètres linéaires.**

Les archives du site Palais comptent à ce jour 12.042 boîtes d'archives. Cela représente 1.445 mètres linéaires (en continu) de rayonnage.

Perspectives 2020

Environ **1.000 boîtes** sont prévues pour être éliminées en 2020. Ce qui permettra de libérer **8%** de l'espace total de stockage.



SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL ET DES CARRIÈRES

Administrer le personnel de la Commission communautaire française (COCOF), c'est, au quotidien, s'occuper du traitement, de la carrière, des absences, des congés, des abonnements, des remboursements de divers frais et d'une multitude de questions essentielles pour 989 agent.e.s, dont 200 accompagnateur.trice.s scolaires.

Le service de l'Administration du personnel et des carrières (SAPC) veille également aux publications légales dans le Moniteur belge. Il génère et assure le suivi des différents documents liés à la Sécurité sociale (C4, attestations diverses, encodages).

Impliqué dans la restructuration de la direction d'administration des Ressources humaines (DARH), le service poursuit l'amélioration des prestations rendues aux membres du personnel, afin d'assurer un traitement efficace de leurs demandes et gestion de leur dossier personnel.

La collaboration avec le service Ressources humaines (SRH), d'une part, et avec la cellule Développement des compétences professionnelles (CDCP), d'autre part, est bien entendu essentielle dans ce processus. Les procédures transversales ont été poursuivies et renforcées afin de pouvoir relever les défis tels que la rédaction de descriptions de fonction générique et la mise en place d'un catalogue de fonctions permettant une objectivation de l'évaluation des candidat.e.s internes et externes, la mise en place du parcours d'accueil des nouveaux. elles agent.e.s.

Enfin, la restructuration s'est achevée avec la nomination d'une nouvelle conseillère-chef de service et l'adoption par le Collège d'un premier « plan de personnel » stricto sensu mais sans disparition du cadre

organique. Le plan reprend l'ensemble des ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'administration pour une année, accompagné d'un budget de réalisation.

Parallèlement, le développement d'outils informatiques permettant un meilleur suivi a été poursuivi. Ainsi, la gestion des demandes via l'utilisation accrue des tickets helpdesk est et sera encore élargie, un tableau de bord de suivi du plan de personnel permettant à tous.tes les acteur.trice.s d'obtenir un suivi en temps réel a également été créé.

L'organigramme informatisé est tenu à jour en temps réel et son développement sera continué dans les mois à venir afin d'y intégrer les données du plan de personnel et de son suivi.

Réalisations et faits marquants 2019

CHANGEMENT DE LÉGISLATURE

Le mois de mai 2019 a vu la réalisation des élections régionales et la mise en place d'un nouveau gouvernement bruxellois. Ce changement de législature et d'acteur.trice.s a fortement impacté le SAPC en ce qu'il est le relais des engagements de personnel au sein des cabinets des différents membres du gouvernement et qu'il assure un soutien à ceux-ci dans leurs démarches administratives globales.

NOUVELLE STRUCTURE

Dans la lignée de la restructuration de la DARH, le SAPC a également entamé une importante restructuration.

Si l'ancienne structure, à savoir un découpage par secteur d'activités convenait à une

administration de moyenne ou de petite taille, l'extension des missions confiées à l'organisation et l'accroissement du nombre de membres de personnel rendent cette structure moins efficace à l'heure actuelle.

La nouvelle structure matricielle (à l'inverse de la pyramide hiérarchique) dilue de manière transversale le pouvoir de décision, apporte à chaque agent.e son juste niveau de responsabilités et d'initiatives.

Toutefois, ce changement de structure n'apporte aucune modification aux missions confiées au service mais permet de renforcer voire de perfectionner les processus existants au sein de celui-ci.

RECRUTEMENT

Le processus fondamental qui est celui du recrutement a été renforcé par la systématisation du recours à la mobilité interne comme moyen de rencontre des besoins en personnel.

Cette systématisation a permis de lancer une nouvelle dynamique dans la gestion des ressources humaines et a permis de maintenir un niveau de motivation élevé parmi les agent.e.s. Les perspectives de mobilité ont également fortement encouragé les agent.e.s à vouloir se recentrer professionnellement et à s'auto-développer d'avantage.

Ainsi, 21 emplois (8 emplois de niveau 1, 6 emplois de niveau 2+, 7 emplois de niveau 2) ont été proposés prioritairement à tous les membres du personnel avant de faire l'objet d'un éventuel recours au marché externe.

En matière de marché externe, la consultation de réserves de recrutement a également permis l'admission au stage de 21 nouveaux. elles agent.e.s et à la statutarisation de 14 agent.e.s contractuel.le.s.

L'engagement de personnes sous contrat de travail est maintenu en raison soit de l'absence de réserves de recrutement spécifiques soit parce que l'administration recherche des profils de compétences pointus, requérant une expertise dans un domaine particulier. Il est également le canal privilégié pour l'exercice de tâches auxiliaires et spécifiques telles que les fonctions de technicien.ne de surface ou de cuisinier.ère.s. 58 contrats, qu'ils soient à durée déterminée ou à durée indéterminée, ont été conclus.

GESTION DES CARRIÈRES

Une part importante des tâches assumées par le SAPC est d'assurer la gestion des carrières des agent.e.s. Dans ce cadre, 50 agent.e.s ont été promu.e.s en carrière plane. Suite à l'accord sectoriel 2018-2019, la carrière plane a été étendue à tous les grades d'un même niveau, supprimant, par conséquent, les conditions de réussite d'examen ou de certification existant antérieurement.

Le SAPC a également organisé trois procédures de nomination au grade de conseiller.ère-chef.fe de service. Ces procédures sont codifiées dans l'arrêté du Collège qui fixe le statut administratif et le SAPC est à la fois garant des délais mais aussi du respect de la procédure. Même s'il ne s'agit pas d'un examen en tant que tel, ce type de dossier nécessite une instruction approfondie des dossiers des postulant.e.s, afin de vérifier qu'ils répondent aux conditions de participation et d'avérer, le cas échéant, les titres et mérites qu'ils.elles avancent.

In fine, le concours d'accession au niveau supérieur (niveau 2+), débuté en 2018, a été finalisé en collaboration avec Selor et un procès-verbal consacrant 30 lauréat.e.s a été dressé en décembre. La procédure de promotion sera clôturée début de l'année 2020.

NOUVEAUX COLLABORATEUR.TRICE.S

La COCOF a majoritairement engagé/recruté du personnel de niveaux 1 et 2 : un peu plus de la moitié des engagements concerne une personne de ces niveaux. Viennent ensuite les engagements de niveau 3 (ouvrier.ère.s peu qualifié.e.s) qui représentent environ un quart des collaborateur.trice.s engagé.e.s cette année.

Organisation d'examens

22 examens, appelés communément « épreuves complémentaires » ont été organisés. Majoritairement, il s'agit d'examens pour des recrutements externes, afin de pourvoir à des emplois vacants via la mobilité interne ou devenus libres consécutivement à des appels à mobilité interne.

Parallèlement à ces procédures, le SAPC a organisé plus de 21 entretiens de sélection en vue de l'engagement d'agent.e.s contractuel.le.s dans le cadre de contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée, lorsque les emplois n'ont pu être pourvus par la voie statutaire.

Convention de 1^{er} emploi

Depuis l'engagement pris par le Collège d'embaucher des jeunes sous le statut de « convention de premier emploi », la COCOF a engagé 5 agent.e.s dans le cadre de convention de premier emploi.

Stagiaires en alternance

Par ailleurs, le Collège a également décidé d'autoriser l'administration à engager des jeunes stagiaires issu.e.s des établissements d'enseignement en alternance au sein des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC), dans le cadre de contrat en alternance, considérant de la sorte l'administration comme une patronne-formatrice. Cette année, nous avons eu la possibilité de former 5 stagiaires, essentiellement en qualité

d'assistant.e.s administratif.tive.s au sein de la direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle (DAEFP).

Stagiaires « First »

Un stage de transition, appelé « stage FIRST », dure de trois à six mois, afin de donner au stagiaire l'occasion de faire connaissance avec le marché de l'emploi et d'accroître ses compétences via une formation sur le terrain. Les stagiaires reçoivent une rémunération, payée en partie par la COCOF (prime forfaitaire mensuelle) et pour le reste par Actiris (paiement d'une allocation).

Les premier.ère.s stagiaires sont arrivé.e.s en service en 2015. Ils ont assumé principalement des fonctions techniques (aide-cuisinier.ère, économ.e) ou administratives (aide-comptable, agent.e d'accueil).

10 stagiaires ont ainsi eu l'opportunité d'être formé.e.s au sein de la DAEFP et plus particulièrement auprès du service Appui aux établissements scolaires.

Stages scolaires

La COCOF accueille chaque année des stagiaires dans le cadre de leurs études. Tous les services sont concernés. Au terme du stage et de la réussite scolaire, ces stagiaires représentent des candidat.e.s idéaux.ales pour l'administration, en vue d'un engagement.

L'administration a pu accueillir 11 stagiaires.

DÉPARTS

Cette année encore, de nombreux.ses collègues nous ont quittés soit parce qu'ils.elles désiraient rejoindre d'autres horizons professionnels soit parce qu'ils.elles pouvaient bénéficier d'une pension de retraite bien méritée.

Qu'il s'agisse du nombre de départs à la pension, du nombre de démissions ou de celui de licenciements, les chiffres restent stables d'année en année.

38 agent.e.s, tant contractuel.le.s que statutaires, ont quitté l'administration. Ceci équivaut à un taux de rotation stable de 4% de l'effectif global.

Perspectives 2020

- Mise en place de la nouvelle structure du service et répartition des missions selon une structure « par client ».
- Accentuation des processus permettant d'augmenter l'orientation « client » du service.
- Elaboration d'un plan de personnel comme outil de gestion des ressources humaines avec en ligne de mire la disparition du cadre organique.
- Numérisation et informatisation des dossiers des membres du personnel.
- Développement de l'outil informatique permettant aux membres du personnel d'obtenir un accès sécurisé à leur dossier.
- Création d'un processus de suivi « ongoing » entre les demandes de pension et le recrutement.
- Informatisation des processus de demandes de pension.
- Création de nouvelles réserves de recrutement.
- Création d'un processus informatique permettant de lier le plan du personnel, son suivi et les prévisions budgétaires.
- Suivi du processus de certification Selor.
- Remplacement du logiciel de contrôle des présences.
- Mise en place du système de pointage à distance pour les accompagnateur.trice.s scolaires.
- Mise en place d'un statut spécifique aux accompagnateur.trice.s scolaires.
- Participation à différents groupes de travail relatifs à la carrière des agent.e.s, à la fixation des barèmes, etc.



SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Vision et missions

Depuis la réorganisation de la direction d'administration des Ressources humaines (DARH) en 2018 par la création du service Ressources humaines (SRH), pôle analytique de la DARH ; les ressources humaines (RH), au sein de la DARH, ont gagné en intensité et en originalité et ce, au sein de chaque service.

Le SRH renforce la communauté de management, en consolidant son autorité et en l'allégeant dans la réalisation de ses prérogatives.

Pour ce faire, le SRH poursuit 3 axes principaux :

1. La gestion et l'évaluation des compétences

Le service, en étroite concertation avec les autres services de la DARH, vise à impulser une dynamique de gestion des compétences structurée et cohérente à tous les niveaux de l'administration, en assistant la communauté de management dans la mise en œuvre des outils correspondants.



2. Le support transversal

Le service soutient la communauté de management, par la mise en place des projets transversaux suivants :



Le but est d'outiller la communauté de management afin qu'elle puisse exercer ses fonctions dans les conditions les plus optimales et dans la poursuite d'un professionnalisme plus pointu par :

- la mise en œuvre du **règlement de travail** ainsi que de **ses adaptations** : une nouvelle procédure est proposée et une information diffusée en continu afin de réduire non seulement le cas des négatifs et positifs non autorisés pendant les périodes de référence, mais également poursuivre l'apurement des négatifs accumulés depuis plusieurs périodes de référence.

La liste des négatifs accumulés s'est réduite de 40 à 10 agent.e.s.

La seconde liste (volet B), quant à elle, correspond aux agent.e.s comptant un négatif d'heures plus élevé que 15h ou un positif d'heures plus important que 30h.

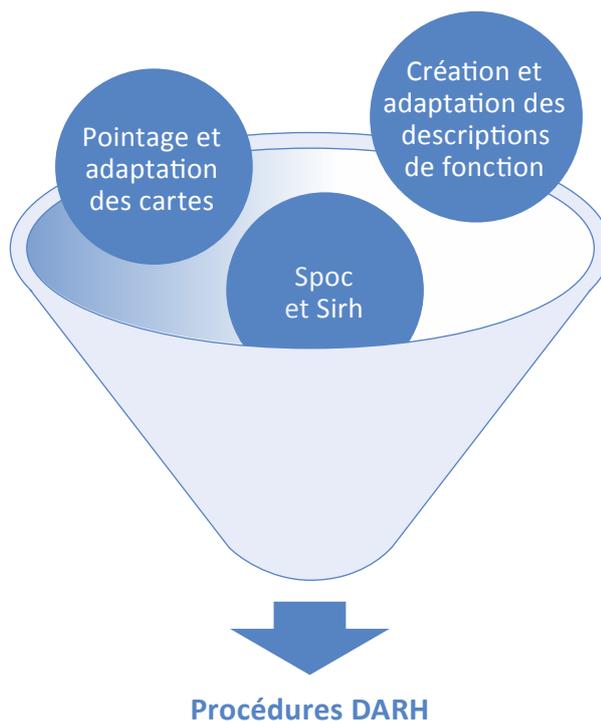
Ces listes sont mises à jour et envoyées aux superviseur.seuse.s chaque mois afin de les informer des balances exactes de leurs agent.e.s.

- **L'accueil des nouveaux.elles** : tout.e nouvel. le agent.e engagé.e au sein de la COCOF participe désormais à un **parcours d'accueil** comprenant une séance d'information, une visite des sites et des formations obligatoires (droit constitutionnel, droit administratif et bien-être au travail).
- **L'accueil des absent.e.s de longue durée** : une procédure est proposée à la hiérarchie afin de les assister pour une organisation d'un accueil plus particulier à tout retour d'une absence de plus de 4 mois, toutes causes d'absence confondues. Cette procédure est encore en phase de test, avec 5 cas d'essais.

3. Le support interne à la direction d'administration des Ressources humaines

Le service poursuit le perfectionnement des procédures existantes au sein de la DARH :

- harmonisation de la **procédure d'admission au stage** et du **cycle de réalisation**
- intégration de l'**adaptation des descriptions de fonction** dans la procédure de recrutement
- transferts, adaptations et planifications de toutes les procédures liées à l'outil de **mesure du temps de travail**. Ces procédures sont maintenant gérées par le service Administration du Personnel et des Carrières (SAPC)
- Réflexion de la mise en place d'un point de contact (single point of contact – **SPOC**) pour une meilleure transversalité et une bonne introduction du logiciel intégré
- Lancement d'un marché public d'acquisition d'un logiciel intégré de gestion des ressources humaines (**SIRH**).



Réalizations et faits marquants 2019

L'année 2019 a vu la concrétisation et la réalisation de l'ensemble des projets réfléchis et lancés dès la création du SRH.

- **Le projet structurant de la DARH, à savoir le cycle de réalisation et d'évaluation**, s'est déployé avec les entretiens de fonction organisés pour tous.les conseiller.ère.s-chef.fe de service, les agent.e.s de niveau 1 responsabilisés et étendus à l'ensemble des niveaux 1 en cette fin d'année 2019. Le suivi des cycles s'amorce également, via les entretiens de suivi et de réalisation. Ce projet se développe de concert avec la création d'un référentiel de fonctions propres à la COCOF. Les adaptations des descriptions de fonction se réalisent au rythme des phases de cycles de réalisation.
- **Le parcours d'accueil des nouveaux.elles engagé.e.s** au sein de la COCOF a entamé sa phase de procédure récurrente et rencontre un énorme succès auprès des agent.e.s reçu.e.s. Les agent.e.s reçu.e.s développent

un sentiment d'appartenance à une même institution malgré la diversité des sites d'exploitation.

- Le lancement en phase test de **l'accueil des absent.e.s de longue durée** : le SRH a proposé à la communauté de management de les assister dans l'accueil des absent.e.s de retour d'une longue absence de 4 mois et plus. Le but est de créer un environnement bienveillant et un cadre d'accueil pour la personne qui était absente et par conséquent de prévenir des risques de stress ou de rechute.
- Le SRH a lancé le marché public d'**acquisition du logiciel intégré des ressources humaines**. Ce logiciel va permettre une meilleure intégration des différents processus, à savoir le cycle de réalisation et la formation.
- La nouvelle méthodologie de travail proposée pour **le suivi des balances en fin de période de référence** a porté ses fruits puisque la régularité d'intervention de la hiérarchie conduit à diminuer fortement le nombre d'agent.e.s en situation de négatif non autorisé.
- La proposition de mise en place d'un **accompagnement à la pension de retraite** est réalisée. Elle se traduit en terme de transmission de savoirs et de compétences, par la mise en œuvre d'un canevas de **kit de survie**, qui va permettre de créer un manuel d'utilisation pour tout.e nouvel.le engagé.e en remplacement d'un départ à la pension. Cette procédure est appelée à être étendue à tout mouvement de personnel au sein de l'administration.
- Le **« welcome pack »** des agent.e.s promu.e.s au grade de conseiller.ère-chef.fe de service est en cours d'achèvement. Il va leur permettre de disposer dans **un pack unique et commun à tous.tes**, de toutes les informations pour une meilleure entrée en fonction, à savoir leurs obligations, leurs droits, leurs avantages et les outils mis à

leur disposition pour la bonne exécution de leur nouvelle fonction.

Perspectives 2020

Dans le courant de l'année 2020, le SRH va professionnaliser encore davantage son analyse de la gestion des compétences au sein de la COCOF. Après avoir développé **un dictionnaire des compétences et un référentiel des métiers**, la nouvelle perspective du SRH est de proposer au Conseil de direction **un outil complet de diagnostic de la gestion prévisionnelle des compétences au sens large**. Cet outil permettra d'affiner notre politique de gestion des compétences et d'identifier les priorités à poursuivre pour chaque début d'année.



DIRECTION D'ADMINISTRATION DES AFFAIRES BUDGETAIRES, FINANCIERES ET PATRIMONIALES



La direction Affaires budgétaires, financières et patrimoniales est composée de trois services qui ont pour missions de permettre, par leurs actions, un fonctionnement optimal de l'administration. Il s'agit donc d'une direction d'administration dite « transversale » au service de l'entité publique francophone. Cette direction d'administration n'en demeure pas moins au service de l'ensemble des Bruxellois.e.s francophones.

Le service Patrimoine et Infrastructure, par exemple, gère plus de 12 millions de subventions permettant notamment d'ouvrir et de rénover des places d'accueil en faveur de la petite enfance. La Commission communautaire française (COCOF) a ainsi créé plus de 1.088 nouvelles places d'accueil en crèches depuis 2014.

Le même service est chargé de la maintenance des bâtiments administratifs tout comme la maintenance, la rénovation et la construction de bâtiments destinés à être occupés par les écoles dont la COCOF assure la fonction de pouvoir organisateur (PO). La COCOF a investi un peu plus de 15 millions d'euros dans ses bâtiments scolaires. À l'horizon 2022, le service Patrimoine aura permis la construction d'environ 1.500 places scolaires supplémentaires marquant la volonté de notre administration d'offrir des infrastructures publiques modernes à une population bruxelloise en plein essor démographique.

Le service Budget, Trésorerie et Comptabilité se trouve au cœur du plan de modernisation de l'administration. Ce service assiste le Collège dans l'élaboration du budget, acte essentiel au fonctionnement d'un pouvoir public. La fonction de conseiller du Collège en matière budgétaire est formalisée par la mise en place d'un Comité de Monitoring Budgétaire (CMB) qui produit 3 rapports : un rapport relatif à l'exécution du budget de l'année antérieure, un rapport sur le contrôle budgétaire et un dernier rapport concernant l'élaboration des budgets ajustés de l'année et initial du budget de l'exercice budgétaire suivant. Le travail relatif à la mise en place de la comptabilité générale se poursuit et permettra à terme d'inscrire la COCOF parmi les administrations de pointe en matière de gestion comptable et financière.

Enfin, le service « Achats », créé en 2018, est chargé de la gestion centralisée des acquisitions de biens et services de la COCOF. Ce nouveau service « support » est chargé de l'élaboration et du suivi des marchés publics tout en assurant le respect du cycle des achats via un outil et d'une procédure centralisée et standardisée à l'ensemble des services, institutions scolaires comprises.

Plus que jamais, l'innovation et le professionnalisme sont au cœur de notre action.

Olivier Kiesecons,
Directeur d'administration



SERVICE AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Le service est chargé de trois types de missions :

La première mission : participer à l'élaboration du budget et en contrôler l'exécution.

Le service est chargé de la coordination de la collecte des fiches budgétaires prévisionnelles de dépenses et évalue les recettes institutionnelles et non institutionnelles de l'administration de la Commission communautaire française (COCOF). Sur cette base, il propose au Collège un état des lieux du budget tant à l'ajustement de l'année que pour le budget initial de l'année suivante. Le service rédige, sous la supervision du Collège, les documents budgétaires destinés au Parlement. En cours d'année, le service contrôle l'exécution du budget et fournit des rapports :

- au Ministre en charge du budget et aux membres du Collège qui lui en font la demande;
- aux services de l'administration;
- à la Base documentaire fédérale et à la Banque nationale;
- à la Cour des comptes.

La deuxième mission : établir une comptabilité budgétaire des écritures.

Au quotidien, le service enregistre comptablement les engagements et les ordonnancements en dépenses ainsi que les recettes. Les comptes sont soumis pour vérification à la Cour des comptes avant le vote des comptes par le Parlement.

La troisième mission : gérer la trésorerie et la dette.

Le service assure le service de la dette et gère la trésorerie de l'administration en vue d'optimiser les placements et limiter les coûts de gestion.

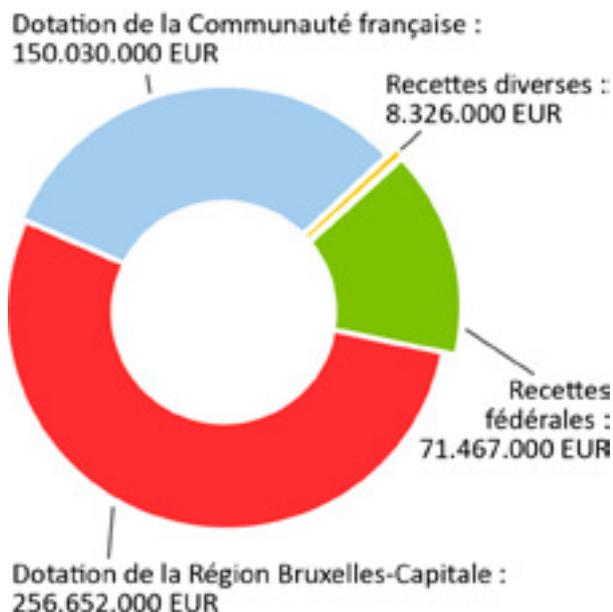
Réalisations et faits marquants 2019

- La poursuite de la mise en place d'une comptabilité générale en vertu du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget et à la comptabilité de la COCOF.
- La mise en place de l'intégration des comptes extraordinaires dans la comptabilité de la COCOF.
- La mise en place de l'application SAP relative à l'incorporation et la gestion des immobilisations corporelles dans la comptabilité générale.
- L'intégration du service à comptabilité autonome du service Personne Handicapée Autonomie Recherchée (SACA PHARE) au sein de la COCOF.
- L'application du principe du droit constaté pour les recettes.

La COCOF en quelques chiffres

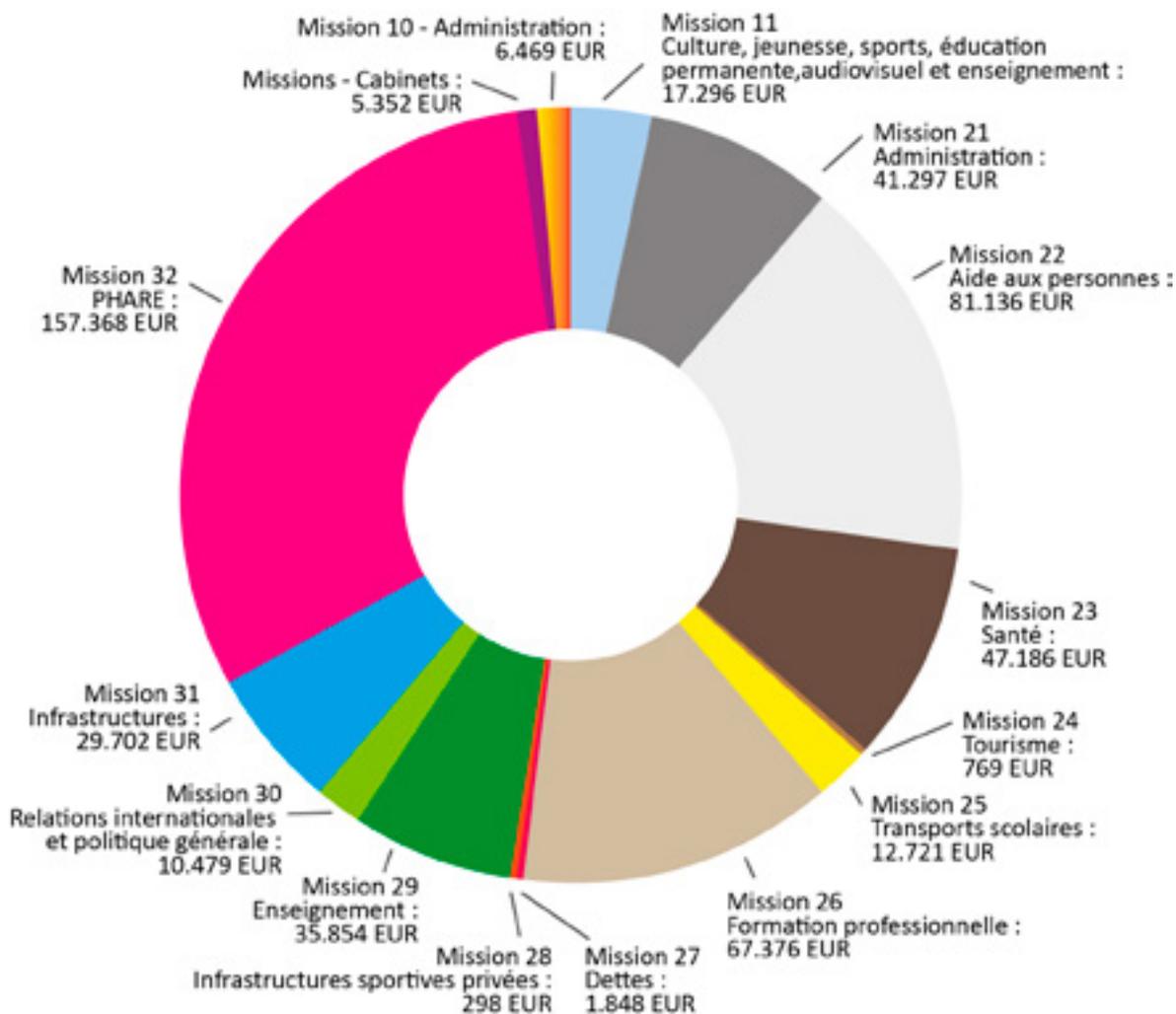
A. Les recettes en milliers d'EUR

(Il s'agit des chiffres de l'ajustement 2019)



B. Les dépenses en milliers d'EUR

(Budgets décrets et réglementaire sont fusionnés)



SERVICE PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES, GESTION DES BÂTIMENTS

SECTEUR PATRIMOINE

Les missions du secteur Patrimoine concernent les travaux de nouvelles constructions et de rénovations entrepris dans les bâtiments appartenant à la Commission communautaire française (COCOF).

Il s'agit essentiellement de bâtiments occupés par les écoles et l'administration, mais aussi de ceux mis à la disposition d'associations actives dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport et des relations internationales.

Le secteur Patrimoine est chargé de maintenir le parc immobilier de la COCOF dans un bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il est amené à constituer des dossiers de travaux, de fournitures ou de services comprenant entre autres la réalisation d'avant-projets,

l'introduction de permis d'urbanisme et d'environnement, l'élaboration de cahiers spéciaux de charges, l'analyse des offres et bien entendu le suivi des chantiers.

Culture : Théâtre des Martyrs, Maison de la Francité, ABCD, Musée du Jouet.

Bâtiments administratifs : Palais et Meiboom.

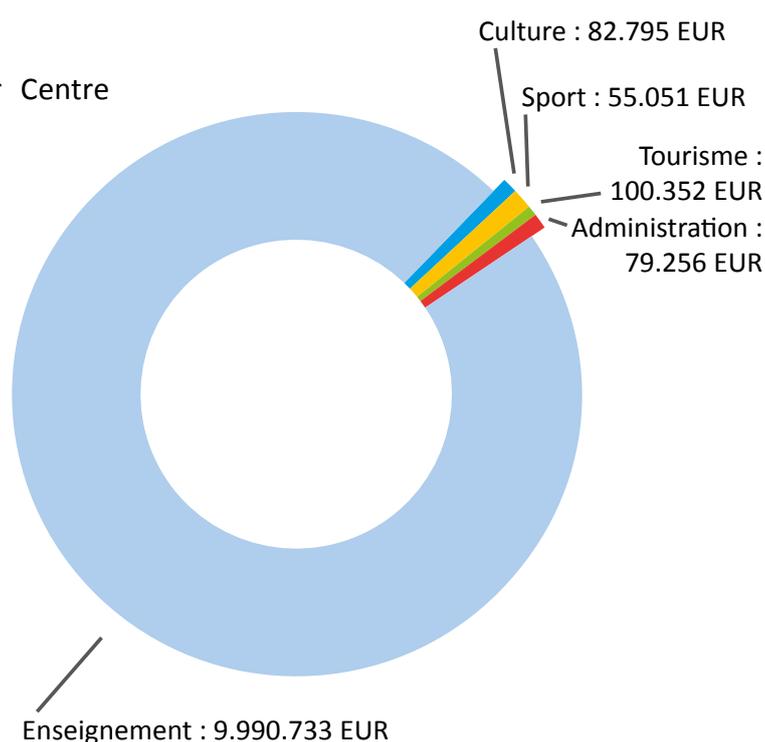
Tourisme : Les auberges de jeunesse Jacques Brel et Génération Europe.

Sport : Centre sportif de la Woluwe et Complexe sportif d'Anderlecht.

Enseignement : Campus du CERIA, institut Redouté-Peiffer, institut Gheude, institut Herlin et l'internat Karreveld.

Le budget du secteur Patrimoine

Engagements réalisés en 2019 par Centre Financier (CF) en milliers d'EUR.



Réalisations et faits marquants 2019

Culture

- Théâtre des Martyrs : Étude de travaux de rénovation - divers travaux d'électricité - remplacement de la régulation des installations de ventilation.
- Maison de la Francité : Remplacement tapis escalier (19F) - Rénovation de la toiture plate au-dessus de la salle des Boiseries (19F) - Remplacement éclairage verrière îlot (Joseph II) - Réparation infiltration mur veranda (Joseph II).
- Musée du Jouet : Remplacement du tableau électrique.

Bâtiments administratifs

- Palais : Remplacement d'une armoire de climatisation serveur.
- Meiboom : Remplacement de 2 chaudières - placement de blocs d'éclairage, peinture dans divers locaux.
- Centre sportif de la Woluwe : Remplacement de la toiture du Hall H3 et contigu.

Enseignement

- Sur le site du CERIA : Gestion de l'amiante, étude de la construction de la nouvelle école secondaire, suite de la rénovation du Bâtiment 02, rénovation des façades et remplacement des châssis des Bâtiments 6/7/8, suite des travaux de rénovation complète des cuisines du Bâtiment 6, travaux de rénovation des ateliers francophones au Bâtiment 3 et aménagement d'ateliers provisoires, rénovation du système d'égouttage (phase I), mise en place d'une comptabilité énergétique du site, début de mise en conformité et remplacement d'ascenseurs, Bâtiment 4 - rénovation câblage réseau détection incendie et étude / commande des travaux de rénovation des laboratoires Labiris - étude aménagement du

terrain de sport - étude ajout premier étage de constructions modulaires au Bâtiment 19, étude sécurisation des diverses entrées du site, rehaussement des acrotères en toiture du Bâtiment 10 ainsi que l'installation d'une détection incendie - pose d'un abri vélos et réparation toiture à l'ESAC, installation de poubelles tri sélectif sur tout le campus - étude de la sécurisation des diverses entrées du site.

- Complexe sportif d'Anderlecht : Aménagement du 2^{ème} étage et des gradins de la piscine, remplacement pompes et moteurs des bassins - remplacement éclairage par LED - remplacement tableaux électriques et chemins de câbles - remplacement de brides - remise en état de l'installation électrique.
- Redouté-Peiffer : Étude réaménagement de divers projets - aménagement du grenier floriculture en classes - transformation de vestiaires en classes au sous-sol.



Illustration de la fin d'un chantier à l'Institut Redouté-Peiffer - Aménagement du grenier floriculture en classes : vue extérieure du Bâtiment rénové au niveau du toit avec nouvelles classes et accès par escalier en métal avec balustrade en lattes de bois - © Olivier Kiesecons

- Institut Herlin : Suite étude construction d'une nouvelle école (2 ans) - rénovation des sanitaires du 1^{er} étage du bâtiment principal - rénovations de divers locaux et sanitaires - pose d'un préau.
- Maison d'accueil : remise en état du bâtiment afin d'accueillir des étudiants de la Haute École Lucia de Brouckère.
- Institut Gheude : travaux d'aménagement de locaux et de l'ascenseur du Bâtiment C, pose d'un extracteur.

Perspectives 2020

Construction de la nouvelle école secondaire sur le Campus du CERIA.

Rénovation de l'entrée principale - Personnes à mobilité réduite (PMR) - de l'institut Redouté-Peiffer.

Rénovation des laboratoires Labiris du Bâtiment 4 (Phases 1-2).



Situation existante : de vieilles tables de laboratoires avec des paillasse en mauvais état et des tuyaux rejoignant les faux-plafonds des années 50 - © Olivier Kiesecons



Situation projetée : des laboratoires remis à neuf, modernes et plus spacieux

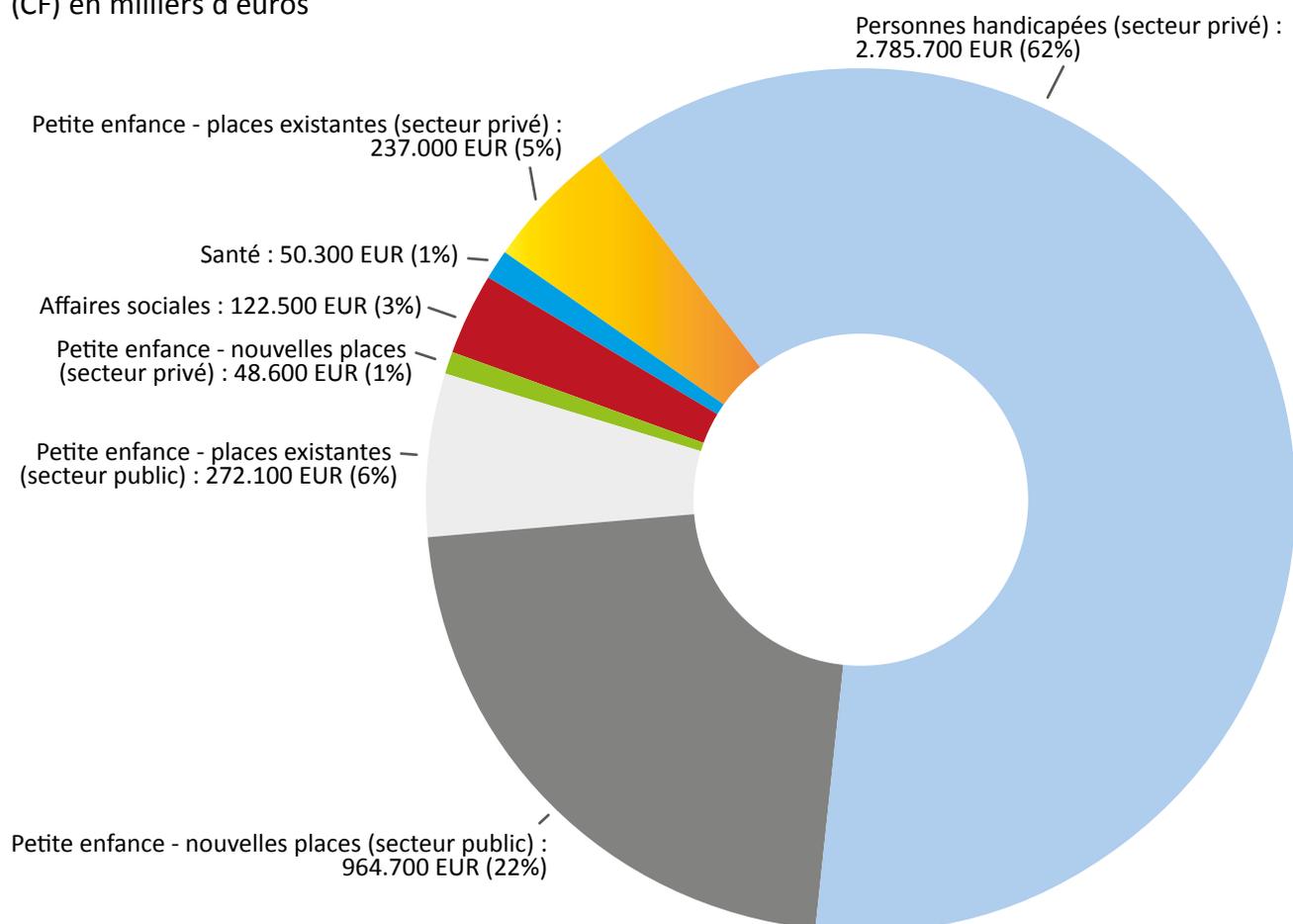
SECTEUR INFRASTRUCTURES

Comme chaque année, les subventions octroyées concernent tant des achats de bâtiments que des travaux d'extension, de transformation et de grosses réparations ou de construction de nouveaux bâtiments ainsi que l'achat d'équipement et de premier ameublement.

Les importants moyens budgétaires mobilisés depuis 2013 pour ouvrir des nouvelles places dans des crèches à Bruxelles ont permis l'ouverture sur cette période de 1.088 nouvelles places.

Budget secteur Infrastructures

Engagements réalisés par Centre Financier (CF) en milliers d'euros



Réalisations et faits marquants 2019

CF 31.001.08.05 - Infrastructures subventionnées - petite enfance - nouvelles places (secteur public)

Commune d'Ixelles

Construction de la crèche « Projet Rabelais » de 72 places dont 18 places de prégardienat existantes qui seront transformées en 18 places de crèche et création de 54 nouvelles places de crèche.

Comme il s'agit d'un co-financement avec le Contrat de quartier durable « Athénée », la subvention a été limitée à 1.082.100 EUR pour ne pas dépasser 100% du coût des travaux.

CF 31.001.08.07 - Infrastructures subventionnées - pour personnes handicapées (secteur privé)

Asbl CREB

Construction à Anderlecht d'un centre de jour pour enfants handicapés non scolarisés, d'une capacité de 30 places dont 20 nouvelles. La subvention s'élève à 2.144.600 EUR pour le lot 1 et à 199.400 EUR pour le lot 2.

CF 31.001.08.08 - Infrastructures subventionnées en santé

Asbl Le Norrois à Laeken

Remplacement des corniches du service de Santé mentale. La subvention s'élève à 3.500 EUR.

Perspectives 2020

Les crédits d'engagement à l'initial 2020 pour les infrastructures subventionnées s'élèvent à un total de 10.454.000 EUR ce qui est égal aux crédits 2019. Il est à remarquer que les crédits de liquidation à l'initial 2020 s'élèvent quant à eux à 14.224.000 EUR. Ce qui devrait permettre de continuer à réduire l'encours.

La COCOF va donc continuer à investir à un rythme soutenu dans les infrastructures subventionnées relevant de ses compétences.

SECTEUR GESTION DES BÂTIMENTS

Le secteur Gestion des bâtiments s'occupe de la gestion technique et administrative des bâtiments (hors sites d'enseignement) dont la COCOF est locataire ou propriétaire.

Un budget est alloué pour les frais de gestion des bâtiments ne dépendant pas de l'enseignement et dont la COCOF est propriétaire, à savoir des bâtiments : sis rue des Palais, Meiboom, Maison de la Francité, ainsi que ceux dont elle est locataire, ou qui sont mis à disposition d'asbl en fonction des dispositions prévues par les conventions passées avec celles-ci. Ou encore dont la COCOF est emphytéote, comme le théâtre de la place des Martyrs.

Réalisations et faits marquants 2019

Gestion quotidienne

Le service fonctionne avec un système de tickets helpdesk qui permet de gérer de façon optimale toute demande technique, permettant également d'établir des statistiques et une traçabilité des interventions.

- Visites des sites

L'équipe technique se rend régulièrement sur les différents sites cités ci-dessous pour des petites interventions techniques. Le secteur Gestion des bâtiments fait appel à des sociétés extérieures pour des interventions plus importantes, ainsi que pour la maintenance d'équipements techniques tels que : chaudières, ventilations, ascenseurs, alarmes intrusion, détections incendie, etc.

Les sites concernés sont : Meiboom, Ludothèque et Musée du jouet, Théâtre Place des Martyrs, ABCD, Maison de la Francité, ISPB, SFPME, Etoile Polaire, Auberges de jeunesse.

- Suivi des rapports de visite du SIPP et AIB (contrôles périodiques réglementaires)

L'équipe technique doit relever les différents points inscrits dans les rapports annuels de visites du SIPP sur les différents sites et tout mettre en œuvre pour que les remarques soient levées. Il s'agit principalement de :

- déménagements et/ou réaménagements des agent.e.s;
- placement de pictogrammes correspondants aux consignes de sécurité;
- relampage des éclairages de secours;
- remplacement des ampoules, lampes, tubes néon des luminaires des bureaux, patios, wc et couloirs et des lampes sur pied dans les bureaux;
- évacuation de mobilier encombrant les couloirs + évacuation des encombrants via Bruxelles-Propreté;
- évacuation des matériaux électriques et électroniques recyclables via Recupel (la COCOF est un point de collecte Recupel)
- gestion des boîtes de secours;
- gestion des stocks de papiers, des consommables et suivi des pannes des photocopieurs-imprimantes;
- vérification du bon fonctionnement des portes coupe-feu;
- fixations de câbles et goulottes de sol et ou murales dans les bureaux (risques de chute)
- réparations sanitaires;
- mises à jour et affichages des listes de secouristes et des Équipier.ère.s de première intervention (EPI);
- systèmes de ventilation des bureaux : vérification de l'état des bouches de pulsion et de l'ensemble du système de ventilation;
- vérification des marquages de contrôle des extincteurs;
- mise à jour de l'identification des locaux;
- mise en peinture de locaux;

- aménagements des salles de réunion en fonction des différentes demandes.

- Micro-implantation des agent.e.s

Suite aux nombreux déménagements internes, une micro-implantation est tenue à jour reprenant l'implantation de l'ensemble des agent.e.s ainsi que leur service. Un tableau reprenant le taux d'occupation des bureaux et la disponibilité de places est également mis à jour.

- Évacuation incendie – Palais/Meiboom

Chaque année un exercice d'évacuation est organisé rue des Palais ainsi que rue du Meiboom. Le secteur Gestion des bâtiments prend contact avec le SIPP afin d'organiser ces exercices. Un rapport est rédigé et un débriefing est réalisé avec les EPI.

- Performance énergétique des bâtiments

Chaque année le secteur Gestion des bâtiments s'occupe d'obtenir, via une société spécialisée, un rapport de Performance énergétique des bâtiments (Palais et Meiboom). Le certificat de performance énergétique est affiché à l'entrée des bâtiments, comme prévu par la loi.

- Défibrillateur

Des défibrillateurs automatiques sont mis en place avec contrat de maintenance annuel pour les sites COCOF et Meiboom.

Chaque année, le service technique coopère pour la mise en place du matériel événementiel pour des activités, telles que la foire des ludothèques (Jeu t'aime) et la fête de l'IRIS.

Budget secteur Gestion des bâtiments

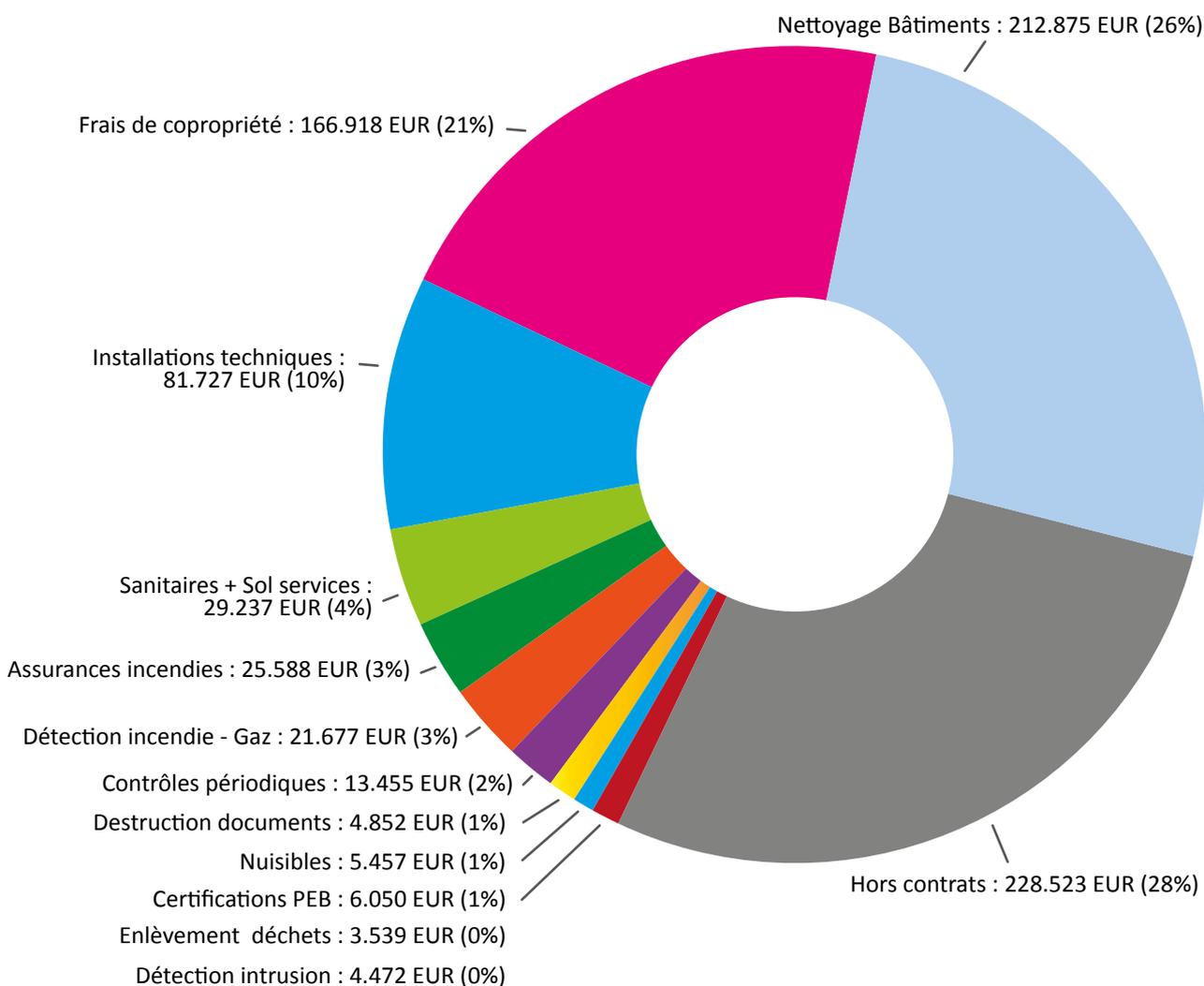
Crédit 2019 décret : 859.000 EUR
Crédit 2019 règlement : 187.000 EUR

Répartition des dépenses des frais de gestion de bâtiments administratifs par poste

Le tableau ci-dessous reprend la répartition de l'ensemble des dépenses pour l'année 2019 pour l'ensemble des bâtiments.

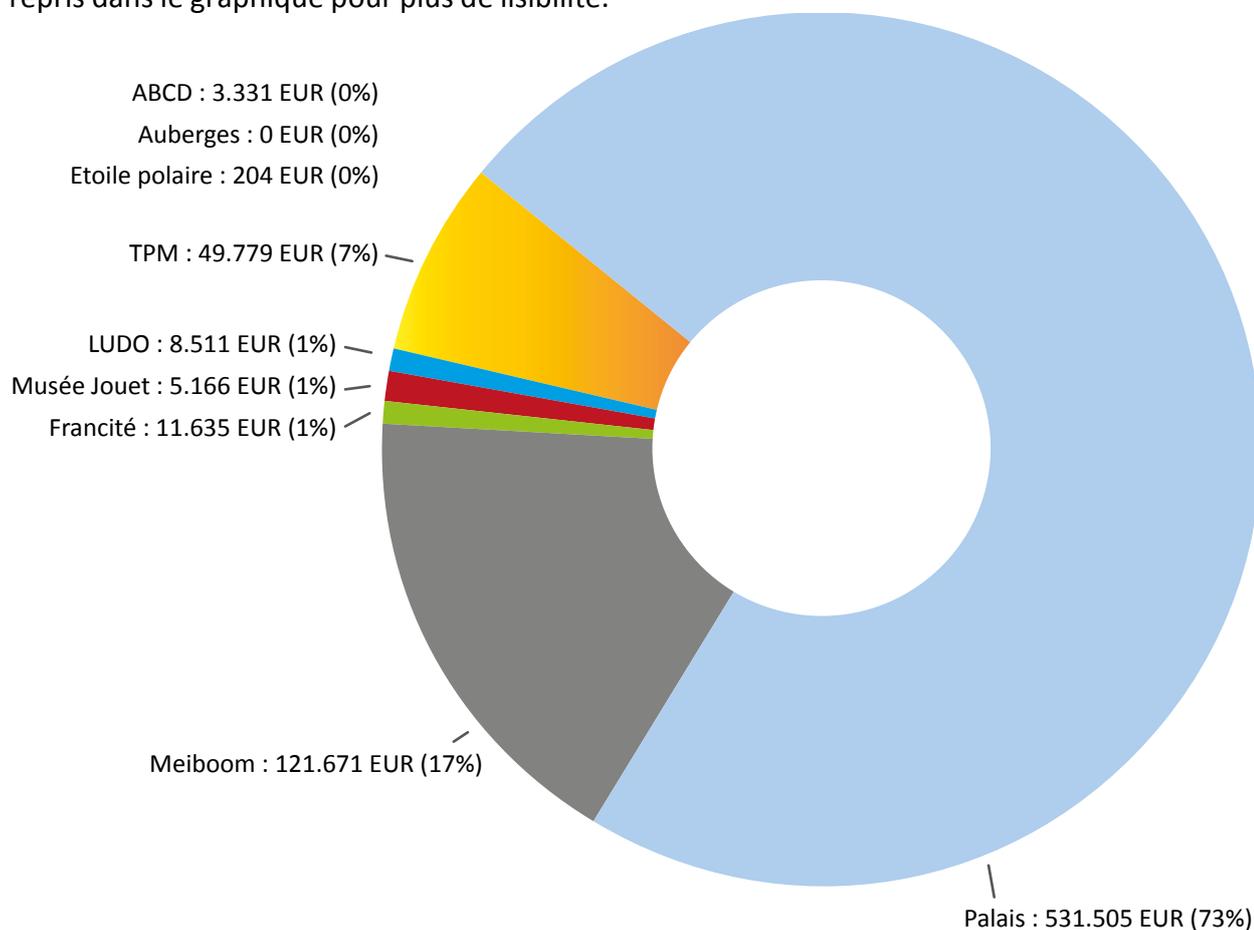
Les deux catégories les plus importantes sont les frais de copropriété (rue des Palais – 166.918,46 EUR) et les prestations de nettoyage des sites Palais – Meiboom et Ludothèque (212.875,20 EUR).

Les dépenses hors contrat (228.522,79 EUR) concernent l'ensemble des frais de réparations et entretiens.



Principales dépenses par bâtiments :

Les frais inférieurs à 4.900 EUR ne sont pas repris dans le graphique pour plus de lisibilité.



Marchés publics 2019 en cours

- Nettoyage Palais - Meiboom - Ludothèque : prolongation pour une période de 1 an.
- Achat de mobilier de bureau.
- Distributeurs de boissons chaudes (Mise à disposition gratuite de boissons chaudes (café, thé, chocolat chaud, soupe) - distributeurs de snacks et boissons froides (payants).
- Fontaines à eau.

Marchés publics 2019

- Location et entretien de photocopieurs - imprimantes.

- Remplacement des blocs d'éclairage de secours - Meiboom.
- Fourniture et placement de 2 chaudières à gaz - Meiboom.

Activités diverses

- Remplacement du mobilier des salles de réunion (Tables connectées 230V; USB) et nouvelle installation micros sans fil.
- Remplacement du sol de la cafétéria.
- Remise en peinture des bureaux : un programme de remise en peinture de certains bureaux avec définition des priorités a été établi, en relation avec les déménagements des agent.e.s.

- Remplacement des meubles de cuisines au niveau des kitchenettes à chaque étage ainsi que dans le logement du concierge.

COCOF – Label « Entreprise éco-dynamique »

- La gestion des bâtiments participe activement au projet de labellisation de la Cocof comme « Entreprise Eco-dynamique ».
- Il s'agit essentiellement de :
 - inciter les agent.e.s aux bonnes pratiques environnementales : « action stop gobelets » dans les distributeurs de boissons chaudes et fontaines à eau – remplacement des gobelets par des tasses et des verres;
 - vérifier l'utilisation de produits écologiques avec labels certifiés pour le nettoyage;
 - vérifier la bonne pratique de tri des déchets (papiers / verres / tout venant);
 - remplacer des robinets PMR;
 - rappeler l'existence des coins de recyclage des batteries et piles usagées ainsi que les consommables des photocopieurs et imprimantes;
 - insérer des critères environnementaux dans les cahiers des charges des marchés (ex : remplacer des blocs de secours par des éclairages LED) – obligations de systèmes de mise en veille sur les photocopieurs et les distributeurs de boissons chaudes, etc.).

SERVICE ACHATS

Le service Achats se compose de deux pôles : d'un côté l'économat et de l'autre la cellule Marchés publics.

Outre les frais de fonctionnement incompressibles tels que la téléphonie, le gaz et l'électricité, les taxes diverses, les frais postaux, les assurances, les frais d'avocats, le leasing des photocopieurs, les appareils distributeurs de café, le matériel d'économat, tant sur le budget décentral que sur le réglementaire, le secteur Économat s'occupe également du paiement des loyers d'immeubles sis rue de la Poste, rue de la Croix et place des Martyrs, avec lesquels une convention a été établie.

De plus, le secteur Économat s'occupe de lancer des marchés publics par rapport à ses achats de fournitures de bureau, du papier et des enveloppes. L'adhésion à la centrale d'achat de Bruxelles Environnement traduit une préoccupation pour la mutualisation des achats (les entités PMS, PSE, site rue de Stalle et imprimerie du CERIA ont été intégrées), ainsi qu'une composante environnementale et durable des fournitures de plus en plus présentes en vue de l'obtention du Label Entreprise écodynamique.

La création d'un service Achats pour l'ensemble de l'administration centrale et les différents sites extérieurs a été entamée en 2018 et s'est poursuivie en 2019, notamment avec la nomination d'un conseiller-chef de service, le design de ce service ainsi que des procédures le régissant via un consultant extérieur, la création d'outils facilitant la prise d'informations chez les demandeur.euse.s, la préparation à un flux digital complet dans SAP, la rédaction d'un cahier spécial des charges en vue de la mise en place d'un futur flux digital complet du service Achats, la communication autour de ce service Achats, les descriptions

de fonctions des agent.e.s ainsi que le recrutement de trois agent.e.s.

L'objectif principal est de respecter la législation sur les marchés publics (obligation de mise en concurrence) et de mutualiser les achats en vue d'une meilleure gestion des deniers publics.

CONTACTS ET COORDONNÉES UTILES

SITE CENTRAL

Administration

Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles
contact@spfb.brussels - 02/800.80.00

Service social

servicesocial@spfb.brussels - 02/800.81.66

SITE MEIBOOM

SIPP

sipp@spfb.brussels - 02/800.86.42

CBDP (Centre bruxellois de documentation pédagogique)

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles -
02/800.86.90

PMS1, PMS 2, PMS 3, PMS 4, PMS 5

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles -
02/800.86.00

PSE

Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles -
02/800.86.27

ÉCOLES

SUR LE CAMPUS DU CERIA

Avenue Gryzon, 1 - 1070 Bruxelles :

Institut Emile Gryzon

sec.gryzon@spfb.edu.brussels - 02/526.74.00

Institut Roger Lambion

sec.lambion@spfb.edu.brussels -
02/526.74.10

Institut Guilbert

sec.guilbert@spfb.edu.brussels -
02/526.75.40

ÉSAC - École supérieure des arts du cirque

sec.esac@spfb.edu.brussels - 02/526.79.00

HELDB - Haute École Lucia De Brouckère

secretariat.helddb@cnldb.be - 02/526.79.00

CETA (Centre de technologies avancées) – Bâtiment 10

ajonas@spfb.edu.brussels - 02/526.74.64

LABIRIS - Service de Recherche

Avenue E. Gryson, 1 – 1070 Bruxelles –
acounson@spfb.brussels - 02/526.72.92

Internat Autonome CERIA

Avenue J. de la Hoese, 80 – 1080 Bruxelles
sec.internat@spfb.edu.brussels -
02/412.58.02

Institut Redouté-Peiffer

Avenue Marius Renard, 1 - 1070 Bruxelles
sec.redoute-peiffer@spfb.edu.brussels -
02/526.75.00

Institut Alexandre Herlin

Rue de Dilbeek, 1 - 1082 Berchem-Ste-Agathe
sec.herlin@spfb.edu.brussels - 02/465.59.60

Institut Charles Gheude

Rue des Tanneurs, 41 - 1000 Bruxelles
sec.gheude@spfb.edu.brussels -
02/512.41.94

Institut Lallemand

Rue du Meiboom, 16 – 1000 Bruxelles
sec.lallemand@spfb.edu.brussels -
02/513.60.93

Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB)

Rue de la Croix – 1050 Bruxelles
secretariat@ispb-bruxelles.org –
02/644.57.47

CEFA du CERIA

Rue de Stalle, 292B - 1180 Bruxelles -
02/800.82.06

Auditorium Jacques Brel

02/526.70.32 - Sur le Campus du CERIA

Bibliothèque

02/526.70.90 - Sur le Campus du CERIA

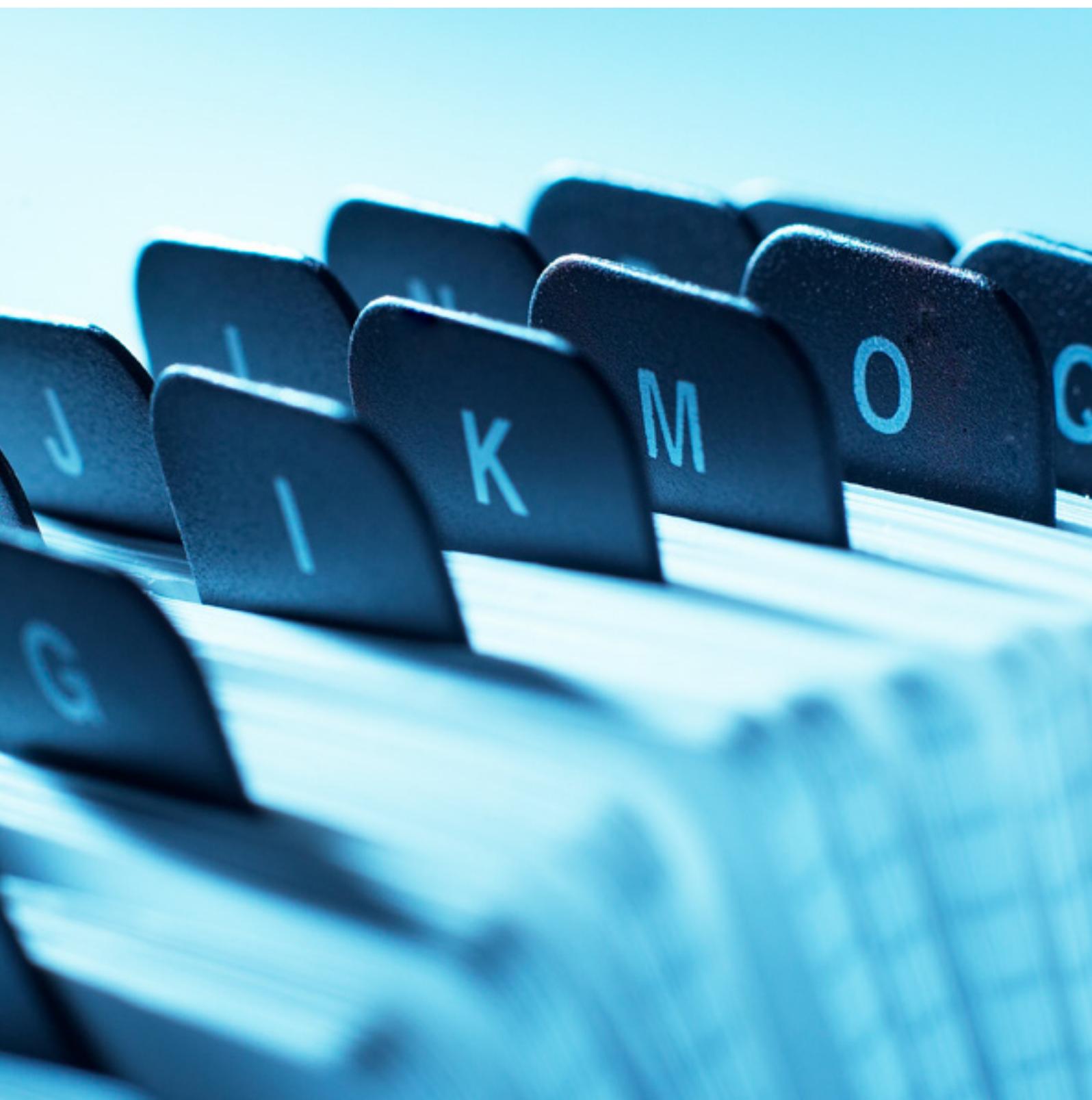
Complexe sportif du CERIA (Piscine et Hall Omnisport)

Rue des Grives, 51 – 1070 Bruxelles
02/523.11.65

Service de Prêt de Matériel audiovisuel Campus du CERIA

Rue des Grives, 45 - 1070 Bruxelles
jpralle@spfb.brussels – 02/242.61.22

ABRÉVIATIONS



A

AB : Allocation de base
ABBET : Association bruxelloise pour le Bien-être au travail
ACS : Agent contractuel subventionné
Actiris : organisme régional chargé de la politique de l'emploi dont les compétences sont limitées territorialement à la Région de Bruxelles-Capitale.
AF : Accueil familial
ALC : Annoncer la Couleur
ANM : Accord non marchand
ARES : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur
ATL : Accueil Temps Libre
AVIQ : Agence wallonne pour une vie de qualité

B

BET : Bien-être au travail
BF : Bruxelles Formation

C

CAP : Certificat d'aptitudes pédagogiques
CAP : Contrat d'adaptation professionnelle
CAPAES : Certificat d'aptitudes pédagogiques approprié à l'enseignement supérieur
CASG : Centre d'action sociale globale
CBAI : Centre bruxellois d'action interculturelle
CBDP : Centre bruxellois de documentation pédagogique
CCP : Certificat de compétence professionnelle
CE : Crédit d'engagement
CEASE : Compagnies in Europe Associated to End Gender-Based Violence
CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance
CERIA : Centre d'enseignement de recherches des industries alimentaires et chimiques
CESS : Certificat d'Enseignement secondaire supérieur
CF : Centre financier
CFC : Cadre francophone des certifications
CH : Centre d'hébergement
CHA : Centre d'hébergement pour adultes
CHE : Centre d'hébergement pour enfants
CJ : Centre de jour
CJA : Centre de jour pour adultes
CJENS : Centre de jour pour enfants non scolarisés
CJE : Centre de jour pour enfants
CJES : Centre de jour pour enfants scolarisés
CL : Crédit de liquidation
CMB : Comité de Monitoring Budgétaire
COCOBA : Comité de concertation de base
COCOF : Commission communautaire française
COCOM : Commission communautaire commune

CPAS : Centre public d'action sociale
CPF : Centre de planning familial
CPMS : Centre psycho-médico-social
CRACS : Centre régional d'appui à la cohésion sociale
CRÉDAF : Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes
CSC : Comité supérieur de concertation
CVDC : Centre de validation des compétences

D

DA : Direction d'administration
DAEFP : Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle
DAPH : Direction d'administration de l'Aide aux personnes handicapées
DARH : Direction d'administration des Ressources humaines
DASPA : Dispositif d'accueil et de scolarisation des primo-arrivant.e.s
DEQ : Démarche d'évaluation qualitative
DGPH : Direction générale de l'Aide aux personnes handicapées
DOA : Degré d'observation autonome

E

ECM : Éducation à la citoyenneté mondiale
EPI : Équipier de première Intervention
ESAC : École supérieure des arts du cirque
ETA : Entreprise de travail Adapté
ETP : Équivalent temps plein
EVRAS : Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

F

FéBISP : Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socio-professionnelle et d'économie sociale d'insertion
FEBRAP : Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (anciennement Fédération bruxelloise des ateliers protégés, mais l'acronyme n'a pas été modifié)
Fédito : Fédération bruxelloise francophone des Institutions pour Toxicomanes
FLE : Française Langue étrangère
FSE : Fonds social européen
FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles

G

GFB : Gouvernement francophone bruxellois
GT : Groupe de travail

H

HÉLDB : Haute École Lucia de Brouckère

I

IEFH : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
IFAPME : Institut de formation en alternance pour les PME
IHP : Initiative d'habitation protégée
INAMI : Institut national d'assurance maladie-invalidité
IRP : Institut Redouté-Peiffer
ISBP : Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale
ISP : Insertion socio-professionnelle
IST : Infection sexuellement transmissible

L

LEED : Label Entreprise Eco-Dynamique

M

MA : Maison d'accueil
MDLF : Maison de la Francité
MM : Maison médicale

N

NEETS : Not in Education, Employment or Training
NM : Non marchand

O

OISP : Organisme d'insertion socio-professionnelle
ONE : Office de la naissance et de l'enfance

P

PH-AH : Personnes handicapées – Accueil et hébergement
PH-AI : Personnes handicapées – Aide à l'intégration
PHARE : Personne Handicapée Autonomie Recherche
PFB : Parlement francophone bruxellois
PLAGE : Plan local d'action pour la gestion énergétique
PO : Pouvoir organisateur
PROM : Fonction de promotion et de sélection
PSE : Promotion de la Santé à l'École

R

RAF : Reconnaissance des acquis de formation
RBC : Région de Bruxelles-Capitale
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RH : Ressources humaines
RW : Région wallonne

S

SACA : Service à comptabilité autonome

SACIPS : Service d'appui à la communication et à l'interprétation pour les personnes sourdes

SAD : Service d'aide à domicile

SAFP : Service d'appui à la formation professionnelle

SAI : Service d'aides à l'Intégration

SAPC : Service Administration du personnel et des carrières

SAT : Service actif en toxicomanie

SEAI : Service Emploi et Aide à l'Intégration

SEPP : Service Externe de Prévention et de Protection au travail (SMTP – Arista)

SFPME : Service de formation professionnelle des classes moyennes

SIID : Service Initiatives, Information et de Documentation

SIPP : Service Interne de Prévention et de Protection au travail

SIRH : Système intégré de gestion des ressources humaines

SLCI : Service de Lutte contre l'Incendie

SM : Santé mentale

SOC : Social

SPPF : Service Public Fédéral des Finances

SPI : Service Prestations Individuelles

SPIG : Service Patrimoine, Infrastructures, Gestion des bâtiments et Achats

SPMT Arista : voir SEPP

SPOC : Single point of contact (point de contact)

SPW : Service Public de Wallonie

SRH : Service Ressources humaines

SSM : Service de Santé mentale

T

TFE : Travail de fin d'études

U

ULB : Université Libre de Bruxelles

UNIA : Centre interfédéral pour l'égalité des chances

V

VDC : Validation des Compétences

VG : Vlaamse Gemeenschap (Communauté flamande)

ANNEXE

Administratrice générale

- Service du Secrétariat général
- Service de l'Inspection
- Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (S.I.P.P.T.)
- Service Juridique
- Service du Contrôle interne
- Direction d'administration des Ressources humaines
 - Cellule du développement des compétences professionnelles
 - Cellule de gestion documentaire et informatique
 - Service de l'Administration du personnel et des carrières
 - Service des Ressources humaines
- Direction d'administration des Affaires budgétaires et patrimoniales
 - Service budget, comptabilité et trésorerie
 - Service Patrimoine, infrastructures et gestion des bâtiments
 - Service des achats
- Direction d'administration des Affaires culturelles et du Sport
 - Service des Affaires culturelles générales
 - Service des politiques socioculturelles, de la jeunesse et du sport
- Direction d'administration de l'Aide aux personnes handicapées
 - Cellule prospective
 - Cellule grande dépendance
 - Cellule comptabilité
 - Etoile polaire
 - Service des Prestations individuelles
 - Service de l'Emploi et des Aides à l'intégration
 - Service de l'Accueil et de l'Hébergement
 - Service initiatives, information et documentation
- Direction d'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle
 - Cellule stratégique
 - Service de l'Enseignement
 - Service d'appui aux établissements scolaires
 - Service de recherches (LABIRIS)
 - Service de la Formation professionnelle
 - Service du Transport scolaire
 - Service de gestion et d'entretien des sites
- Direction d'administration des Affaires sociales et de la Santé
 - Service de la Santé
 - Service des Affaires sociales
 - Service de la Cohésion sociale

Organigramme approuvé par le Collège en mai 2018

RÉALISATION DE L'OUVRAGE

« Le rapport d'activités 2019 de la Commission communautaire française :
Une institution francophone au service des Bruxellois.e.s »

est une publication des services du Collège de la Commission communautaire française.

Comité d'accompagnement : Catherine Ansiau, Nathalie Bavastro, Loubna Ben Yaacoub, Roberta Caruso, Mylène Laurant, Sébastien Noël, Pascale Pensis, Valérie Paternotte

Les textes ont été rédigés en collaboration avec les agent.e.s des services du Collège de la Commission communautaire française

Coordination : Marlène Christoyannis

Photographie : Adobe Stock

Mise en page, graphisme et impression : www.tango-grafix.be



Commission communautaire française

Rue des Palais, 42
1030 Bruxelles

Tél : + 32 2 800 80 00

Fax : +32 2 800 80 01

www.ccf.brussels

